346

1620. Le 9. Juin

La Langue française, et Nemtmoins
l'on ordonnant que Son Plaidoyer a
Pau en français et Leur seroit chose
Jatout impossible de Plaider a Pau, quetant
Les officiers Dedans Palay. mis au lieu
de Pau Les Juges de la Religion et seroient
en plus grand Nombre que Les Juges
Catholiques, que Les Jurisdictions Dessen Navarroix
ne Jurisdictionnent point avec Les Jurisdictions
Des Bearnois y ayant en Toujours des
grandes Raisons entre ces Deux peuples
et finalement que ce seroit faire tort a
La Dignité Dud Navarroix qui porte titre
de Royaume De Limis au Bearn qui n'en
qu'une principauté Laquelle Il en ete plus
Recent Dimis a La Navarre.

A ces Raisons on ajoutoit quelques
Difficultés, premierement que Les officiers de
Pau etant Sur Leurs Jurisdictions et Leur
etant adjouta Les officiers de Sain Palay
Les Dits officiers de Pau Nondroient proceder
Les officiers de Sn. Palay qui a faire de

La Dignité Susditte ne Le pourroient Souffrir
Item que Le Roi chamellin de L'hotel
Soutenoit qu'il Devoit avoir Seance au Parlement
de Dau Selon Lordre de Sa Reception, et que
Les Avocats et procureurs generaux de
Leurs Dits Palay ne Seprouvoient amouvoir
en La fonction De Leurs offices.

Neantmoins Le Sieur Dubau avocat general
De Saint Palay etoit Parti de Lenregistrement
Des Lettres Dereunion en Cour Les Deux
chefs en Sans restriction et en donna Les
raisons au Conseil privé Du Roy Comme
fit aussitost Le Syndic des Etats De Labarre
et Navarre qui Setoit opposé a Toutte Laditte
Reunion en Ses Deux chefs Cas Sur Le partage
Susdit et Jaume Deputtés envoya Ses
Deputés audit Conseil privé

Avocat general Commença Ses raisons
Par Lobeissance que Les Sujets Doivent a
La Volonté De Deux grands Roys, Henry
Legrand et Louis Le Juste qui avoient
voulu cette Reunion, Roi qui Lon a du
entreprendre Des choses Dimportance Sans De

grande Conquete Juste et mure Deliberation
Quoy que cette union netoit pas seulement
seante pour Laugmentation et embellissement
de La Couronne de france Et Luy annexant
Plusieurs Beaux pays, et Mais aussy utile
Pour La Deffence et Conservation D'Iceux qui
Etant Voisins Du Centre de La france et avoit
Ses Ennemys Seroient plus hardis
a paroitre Semeurant en Leurs anciens et
Particuliers Etats Quils ne Seroient etant
Joints et faits membre Dune si grande
Monarchie La Paix de Laquelle avec les
Espagnols empecheroit pas les Espagnols
Dentreprendre Sur La Navarre et Sur
Le Bearn etant ainsy Separés de La
france La ou y etant unis et incorporés
La Paix faitte avec La france Sera
La paix de Navarre et de Bearn et Les
interest Etant faits Communs par cette
union Ces pays ne pourront etre molestés
sans violer La paix faitte avec La
france Dailleurs cette union Jointe et
Confirmée par Ledit Leurs Coutumes et

1620.

2 Livre

Sous privileges et Sages auxquels Ils se trouveroit quelques choses a Redire, si Lon Voudroit Les rechercher en Leur Origine Sous avoir eté Par Lunage trop Largement Rendu, neantmoins Le Roy Les Leur conserve et Confirme en Letat quils Les possedent sans y rien changer

Que Lexemple du Passé nous doit faire Sages Lors quil se Berque La Couronne de Navarre En entrée en La Maison de france, Ladite Couronne de Navarre Eut eté Jointe et incorporée a celle de France Les hauts et Navarrois ne Soupiroient pas maintenant Sous Le Joug Etranger

Que Les Roys de Castille ayant Receu et Joute cela auparavant nous nous Par Mariage Incorporés a Leur Couronne Les anciens Royaumes a mesure quils Les Conquerroient et de faible memoire en notre siecle Philippes 2. a ony Le Royaume de Portugal a Sa Couronne de Castille et Leu auparavant Il navoit eté fait autant De Nos Provinces de la Haute navarre

85

1620.
9. Lettre

Union qui Les vrais Sujets pourront
Avoir Lacquoyse

Dans cette union Lepute apare Contre
Prié Roy dans Le pourpris De Lachaudelerie
en Justice Souveraine De Sain Palay comme
Ces utiles et Necessaire et si Le Sindic d
Pratique quelques Troubles qui Lappreuue
Lepute des Etats dans Le conseil du
Roy Leur plainte nen plus recevable puisque
Le magistrat Souverain y a pare et que
Lafaire grande et fain partie De Ses Sujets
La Desire

Considere que Laffaire En viuder pour
Legli-Comune La Reunion Des Royaumes
Auya point De Doute que Ladite reunion
ne Le Doive faire aussi De Justice Dautant
que La reservation De La Justice ou de
quelquautre objet Demoindre consequence
Induit en ingratitude une Diuision pour obvier
a Laquelle on a trouve bon De reunir Les
Deux Chambres auxquelles La Justice en
Toujours inseparablement attachee, La
ou En Le Roy La meme en La Sou
e La ou En Sa Cour La aussy

ont sa Justice en Comme Le Roy ne peut etre
Separé de sa Couronne ny sa Couronne de Luy
auss y sa Couronne et Luy Son Conjoint
Dun meme Lien a sa Justice nos ancetres ont
dit en Frans que La Justice anompagnon
Conjours Les Rois et pour cette Cause en
Lappellon Cours Lequel nom a toujours este
depuis retenu par Les parlemans Depuis
quils ont ete Sedentaires.

Or de La reservation de la Justice
dans Letat Souverain Suivant une
infaillible Division Il Suivit auss que
Limion de deux Etats ne peut etre
Parfaitte Sous cette restriction auss voit Les
mouvemens qui en arrivent ordinairement

Le premier Lieu Les procez engendrans
Inimitiés entre Les Peuples ces inimitiés
Les Partialisent, or ces inimitiés Dune partie
ne peuvent Tomber en un meme Sujet Si Lune
Des Parties est portée a une juste obeissance
a Son Roy et Son prince Lautre en
depit delle prenant La part Contraire Se
Joint a Letranger Ennemy de Son Prince
et De La Se fait un Trou a La fidelité

1620.

à Lucca

Par lequel je glisse en Les Sepmains de Dixiesme
Jen ay vu Lexemple aux troubles De la
Ligue Jusqu'au Les Regnes des Roy Henry
3 et 4. Dans Lesquels Le Jeu enveloppa
plusieurs personnes en faveur de La Ligue
ou Ligue de Leurs ennemis particuliers qui
vouloient estre Le party Royal

Et qui est ce qui apredu Le Royaume de
Navarre puis La Division Du Gouvernement
de La Justice De Pampelune entre Les
membres dicelui par trois differents magistrats
au Bourg en Lanavarrie en anpemplement
en Letrange abrei Jeu Lieu Le Bourg
en Lepemplement a Jon autre Lanavarrie qui
Etoi Le party Royal pourquoy ces mesme
etrange ne pourra Il Jeun Jes Dixiesme
Sans une Justice Separé en Jes etats

Et Second Lei La Justice dans Lame
Jun Etat ou peut Dire que Lun et Lautre
ne Jont qu'un Soleil Jnquel on ne peut
Eclipser un Rayon Sans faire effort a
La nature, Jay exporté en La premiere
Decade un exemple fort propre a confirmer
cela Les ventriens, Les Genois Et Les Pisans

1620.

De Lisle

Nous unie en La Jouissance Des villes
De Ptolemaide et de tyr, ne faisant qu'un
Soleil et moderateur de ces importantes et riches
villes mais sitot que la succession diviseo
La Justice et La Separe du corps entier
De Le Soleil par trois magistrats Differents
C'est a dire achaam Le bien, en vitter qui
Leur Domnoient un faite Commerce en Tout
Le monde furent bientot Les proye des etrangers
qui pratiquoient ces magistrats peu a peu
Les tirerent de La Subjection de Leur premier.

En Troisieme Lieu cette union de
faisant pour ne faire Dorenavant qu'un peuple
Unis, n'en peut etre parfaitte ny La
Correspondance entiere si nous Divisons La
Justice de L'etat par ce que L'etat Soffermissant
par L'une fois de temps Dans Les Loi
et statuts De La Souveraine De france et La
Justice demeurant Dans Ses anciens observances
Les Esprits Des Peuples Seront Bientot Divisé
Les Grands qui Gouverneront Les affaires
D'Etat Seront Sur Les ordonnances de
L'etat De La france et Les Justice Rendue

1620
9 Juin

Voyons de letranger au Regard de la
France de Lorraine, Elle aura été demise
en De la jouissance Laliénation Des volontés
Des affection et De la fidelité ensuitte des
Mouvemens qui procedent principalement De la
Diction de la Justice dans Letat ayant
été minutieusement Considérés par Le Roy Henry le
Grand Heureux après Lamort de Monsieur
De Sabignon Chancelier de Navarre et de
Bearn qui ny en plus qu'un Chancelier
et que Les Sceaux De France et Denavarre
ne seroient donnés que par un seul officier
comme Il a été Voyons pratiqué depuis
Etoit par Lequel un Chacun procès de la
Nation De la Justice puisque Le Chancelier
en Est Le Chef

Quant au grief que Le Sindic alleguoit
qui seroit fait aux navarrois par etoient
Contraints D'aller plaider a Paris
De Dix Lieües de Leur Palais et que Dieu
Il Le Roy Les obligeoit De venir plaider
a Paris Car Etant Souverain il peut etablir
La justice ou Il Leur plait et quand il
a objecté Sil pretoit entrer a Sa Majesté

315

1620.

2 Juge

Suivant La Coutume Des anciens Royaumes d'Israël
Dexercice elle meme La Justice qui En Lepluis
Beau fleuron De La Dignité Royale et La
charge principale que Dieu a donnée aux
Roys et pour La dignité De la guerre Il y a
eu Des Guerres mortelles et Des combats
Sanglans entre Le Pere et Le fils Il faudroit
Dire quils allassent Requerir La Justice
en La cour quelque Eloignée quelle Seroit
Dix Lieues en chemin que Lesindre apprehende
Ny Soit bien Eloignés Dicelle et Six vingts
Lieues que Lespoetevins, Les Lyonnois Et autres
peuples Soit obligés De faire pour venir plaider
en Dernier Ressort a Paris ou Il y a un
Conservateur Des privileges de Luniversité qui
y attire en premiere Instance Les causes des
Ecoliers Jurés en Greffe En quelque extremité
Du Royaume quelsoient Les personnes et les
Biens quils Contyent Et concernent

Alleguer un Eloignement De la Justice
Distributive Cest Supposer a Lutilité Du Royaume
La Faute ne La que trop eprouvée en quelle
Innocente a tant veu Lespace D'huit ou

900 ans Et Cam que Le parlement se
prorogea avec Le Roy et guerre ouverte,
guerre forte Sedition, guerre mineure de
Laine, Sedition, Surprises, Retirances
et Injustice n'a telle point eprouvé et vu
que Le parlement acté fait Sedentaire, en
cette Chambre que Le Parlement ne Sassemblon
que deux fois autrefois fois Lannée et Jugeoit
en Sessions trois Jours toutes Les
appellations Des Baillifs et Senechaux et
toutes Les procedures aux quelles etoient
compris Les plus beaux Delay etoient
et Maintenant un parlement de toute
Lannée pour ou apres Termines Les
differents de Deux ou Trois procedures
Cam La Chicanerie Se faite autre
fois Deprimerie auprouple, aquisant toute
La faitite et playdes apporte des
grands Dommages, aux uns aux autres
et Maintenant en Cam que Des Officiers
au lieu de Capitaines de bons Soldats et
Bons Marchands qui par Leur traffic
et Negotiations Faisoient
fleurir Le nom Francois comme ceux La

1620.

9. Juin

Le faisoient entendre en toutes les parties du monde.

Davantage qu'il pleut pouvoit faire le Syndic du Barnavarois si les juges armés du Roy refusoient a son domaine de la haute Navarre car il faudroit que allassent plaider bien plus loin que par a Senos a Pampelune comme devant et depuis est il opposé tout que la partie souveraine du Barnavarre a été depuis transportation dubant et transferé et assise avec a pied pour, avec a Vanteban et puis au Palais selon qu'il en a pris fantaisie aux Rois de Pourquoy donc le Roy ne a pourra été transferer des Palais a Pau puisque la base navarre et le Beam ne sont que un Etat qui veut que tous les sujets nayent plus qu'un gouvernement et une affection.

Quant a la difficulté que le Syndic propose du Langage français duquel le Roy veut que l'on use en plaidant a Pau cela a été entièrement changé en une sujettion que sa Majesté donne

1620.
9. Juin

Ordonnons aux Pourvois aussi bien qu'aux
Navarrois, eux depuis ne Souhaidons pas
Combien qu'on prenden la plaidoyer en
Leur langue Pourvoise, eux de Navarre
au Contraire non jamais usé en leurs
Contracts ni acte de justice de Langage
Basque qui En Leur Langue est Naturelle
mais de Langage emprunté, Com Le pays
de Basque possede pour Le Roy Comte
en ces trois parties La Soule, Labour
et La Basse Navarre, eux de Soule et
de Labour se seruent de la Langue
Françoise Le dit du Roy ne leur fait doute
pour d'Ores et ces Lettres faire plaider en
Françoise puisque cette Langue Leur est
familiere et quant aceux de La basse
Navarre Ils usent du Langage Pourvois
non pas du Leur aussy La Langue
Basque est si rude et Sauvage que Son peu Dire a Grand
peine Lon peut dire a Grand Cette cognoissance donnera à tout autre Lecteur de
Langloise a Scauoir que Lon en fait
parler Les Betes Ils Leur font parler
Basque pourquoy vous en Basquerie
Son Contraire de Seruir de Langue

De Langue Etrangere ne seront plus obligés
apprendre Lune de Leur Roy Loin que cest
une Marque dexcellente grandeur dun monarque
de tenir tous Ses Sujets a Lusage dune
Seule Et meme Langue Et Les Rendre en
tous Des exemples Sans Sarrestes aux romains
qui Croient Si Jaloux de La Leur quon
Voyoit Les Rois mesmes devant Eux - quitter Leur Langue
Latine, quils Jettent Les yeux Sur La Flandre
Lartois Le Cambresis, Le Hainault? Et autres
provinces voisines qui ont Eté Si Longtemps
Sujettes au Souverain reformé du Parlement de
Paris Lesquelles y ont Longtemps plaidé en
Latin Lorsque Le francois playdoient en
cette Langue Et quitté quant Le
francois a Eté Supprimé pour La corruption
Et Depravation quil y faisoit Mesme Langue
par Lignorance Des procureurs, Les Sr.
flamants, artigiens Jannuyer? Et autres
y ont playdé en francois Le Seruant
Et Les officiers Et eux De tout temps
reprochés pour Se faire entendre en Les
Sollicitations Et a Comprendre Le fait des
parties Et a Lexposition Des difficultés

1620.

2 Livre

Les ministres registres du Sr Parlement en
Semeur les preuves suffisantes:
Depuis Ledit Nôte pas a esté
Navarrois Lusage Declarée Langue
Demuise en Semuges et ses Justices
inferieures auxquelles ils en usent encore aujourdhuy
quant a Lobjection du nombre des
Juges de la religion pretendüe reformée
qui Excedent celuy de Juges catholiques
si Les deux Justices sont Jointes ensemble
Les huit officiers qui sont au Salay a
Scavoir six Juges, un advocat et un
procureur general sont ils partis de la
dite Unie et quatre de Lautre religion
et au parlement du Pau ils ny
avoit que Sept Juges catholiques Lors
de la Plainte Des catholiques de Beam
Mais Ledit ny Donnant Dreve en
faisant Le nombre Egal Des catholiques
et Des autres et ordonnant que Les
Catholiques ny seroit Jugés que pas nombre
ny party de Juges autant de Lune
que de Lautre religion Sans Juger
Ronnite Leur est Levé puisque Les

Religionaires Jont astraints a pareille Loy
et nesoy plaignent pas.

On ajoute encore a Lavantage dez
Catoliques quentre Le nombre dentre Juges
quilz auront a pran Les eveques deleséan
es Joleron ou Seront es voix deliberatives
au dit Parlement

Pour Le regard dez Inimitiez
qui Se Sindic Suppose estre Les navarroix
es Les Bearnois Le contraire paroit dez
allianses quilz prennent Tous Les Jours Les
uns avec Les autres, Les negoces Les
associations es Toutes autres actions qui
Sont en Entretiennent Les peuples, Les
quelles Sont familieres entre eux dune peuples
autant quentre Les autres peuples voisins
que Lon peut remarquer Et cette presente union
Les Justifiera dauantage es augmentera
cette bonne Correspondance Lorsquon Leur
Donnera Sujet Souvent De Se visiter es se
augmenter Leur Commune es Societé auxy quilz
Sont Deja accoutumez a faire union par
Langage Semene Seaux, Semene viure
Langue Sinterpretent Lvn Lautre graves es par
Le meme Langue Bearnoise se Lorsquon

1620.
9. Livre

Jlzon Soigouix usé en Commune
Cofinalement a Lapbonne Duchiée
que Lumour ses dittes offeure La Dignité de
La nadarre de Legimdre au Beaun qui
Luy a esté Selon Temps inferieur, ou regond
que ce nest pour La couronne de Nadarre
que Lon joint au Bearne mais eén
Seulement Lor Justice que Lon Joint au
Parlement de Pau pour deux Raisons, Lune
pour Soigner Tant que faire Seyen Lor
Goute De Laisser Si Longtemps un Si beau
Royaume entre Lzmains de Lusurpateur
en Luy baisant Des mauvais Desseyn
Si procher de Lux pas un parlement Nouveau
Etably Sur Ses frontieres, au lieu de celuy
de Lamyetume qui La usurpé, Lautre
pour La Commodité generale des Deux
peuples, La Seureté et Dignité du Parlement
et Liberté de Laccez Diceluy ny ayant
en Toutte La Base nadarre Ville Close
en Capable de Loger et contenir un
Parlement ou Seville De Saint Palais
meme ou Setieur La Justice Souveraine de
La Base navarre quunique frontiere
nayant ny porter, ny Cossés ny murailles

Jou est arrivé que durant Les troubles Les
Emeutes Sedition Jettes d'emblée, pillé ranconné, et
Massacré Les habitans et Les officiers de
La dicte ville a quoy La remoz remedier
Rendant La Justice en un corps plus asseuré
plus Eloigné des ennemis et plus proche du
secours De La frane comme En Ladite
De Lau

Toutes ces choses ayant este pleinement
agitées au Conseil privé du Roy Les parties
plusieurs fois oüyes avec Le rapport du
Sr Leon aubery Conseiller D'etat Cour.
en Cette partie Intervint arrest dudit Conseil
donné a fontainebleau Le vingt Sept
avril mil Six cens vingt par lequel
Le Roy ordonna qu'il Seroit passé outre a
La lecture et publication dudit En Diuio
de La Journée Demandant a la Journée
de frane Du Mois d'octobre exhibé ces
vingt par les officiers de La Chancellerie
de La base navarre, Et maintenus ayant eu
aucunement Egard aux oppositions et remontrances
des dits Deputez, Selonn quelque Le Syndic
avoit fait Deputer en Cour de La Sauvegarde

Etat du Payx que Ledit Sieur Duhan advocat
General Dipou nádoit par ete Legitimement
assemblée, ordonna que Lexécution Dudit
Edit seroit Suivie selon Comme Limitoit
Des officiers de Ste Palay et Lesdits Dudit
Payx de Soulle au Conseil et Sans
Jusques cedit Entretemen, par Sa Dite majesté
En Eut été ordonné

Or Comme Le Roy Domoit ordré
au Reglemen Tant desaffaires de la religion
que de Letat en payx de la basse navarre
et de Bearn Cene De Lexclusion pretendue
reformée Eut en un Synode a Alez Ville
Des Sevenes ou Etoient les ministres françois
et Deux Bearnois, notés ceux pour montrer
que Les unes Les autres Etoient Tellement
Conjointes quils netoient plus quune congregation
et pratiquoient en Effet Limitoit Des deux
Communes avec le payx de Bearn auquel
Synode Ils Saisirent et Mais bien Tant et
Corrigés Lédits quils avoient pratiqué
Durant Soixante annees en Leur Forme
de faire La distribution De La Cene par
Lesmains des anciens, Laquelle faisoit

faire Ils abolirent et arrêterent que dorenavant
en Parlemt seuls Domiciliez Le pain et
la soupe et que les autres ne fen meleroient
plus, ce Synode a aussi fommenté Le premier
octobre, par permission du Roy et neuf
Cantons autre chose Importante sur le
fait de Leur religion, ny des affaires politiques
quoiqu'aucuns Ministres ministrassent fort a
cegard en fon Traitté, et Mais ils oublierent
Le plus fort qui Etoit d'envoyer quelque de
Deputés vers Le Roy pour remercier Sa majesté
comme Ils avoient coutume de faire a la
fin de Leurs assemblées

Ils avoient une autre assemblée a
Millaud en Rouergue ou Ils Traiterent de
beaucoup d'affaires. D'Etat singulierement
de preparer a La guerre et Deputer vers
Leur Les grands De Leur religion pour en
faire Leurs plaintes et en faire autant en une
assemblée qu'ils appellent pas a Nege' en
La ville de Montauban, Contre Laquelle
Le Parlement De Toulouze donna arrest
et nonobstant Lequel Ils ne Laisserent de
Continuer et Mais Ils vinrent Le tout a

1620.

Lucel

Generale Dassemblee convoquee au
26. novembre a La rochelle pour faire pro
La foree accomplie et ayant desia este
avoit este promise en Lassemblee de
Loudun

Le Roy voyant quils se Sommoient
De rallarmer partout et avertyr de ladite
Convocation a La rochelle envoya ses Lettres
Patentes au parlement de Paris qui Les
enregistra Le 14 novembre a toutes cens qui
se trouveroient en La dite assemblee et
Illegitime, sous permission et toutes et se
De Heuser La Declarant criminels de Lese
Majeste avec Les Maires echevins et
habitans De La rochelle si contre Les Deffenses
particulieres que Sa Majeste Leur en a fait
faire Re adsurtout et Neuvieme La dite
Assemblee en La dite ville ayant que
par Les dites Lettres Sadite Majeste a
expose Ledit Sejour passe, comme elle avoit
entierement Executte Les Choses promises a eu
De La dite Religion pretendue reformee en
faisant La separation De leur assemblee
a Loudun et comme entr autres choses

1620.
2. Livre. E

Elle selon acheminée en Guyenne pour Retirer
de La ville de Sétoure les mains du sieur
De fontrailles qui selon sai Catholique
pour La mettre entre Les mains du sieur de
Blainville faisant profession de La ditte
Religion pretendue La ditte Declaration
signifiée par un huissier du Parlement et
Retourné Champlin audit Maire de Larochelle
Il my fit autre reponse sinon qu'il yroit
champlain Est retourné quand Il voudroit
puisqu'il n'avoit fait sa charge et ne laissa
La ditte assemblée de Setenir en La ditte
ville quoique Les choses promises a Loudun
eussent été executées a savoir Setoure,
Reims Les deux Conseils Tenus au Parlement
Et Le Brevet de Continuation des villes de
Seureté Expedié et quoique Le Roy ne
Leur eut aucunement promis ny fait promettre
quils pourroient Se assembler avant de
L'execution des dits articles dans Six mois

Le Roy ne fut pas plutot arrivé
De retour de Bearn Les Expeditions quelle
avoit vu que Son absence de Bearn n'etoit

1620.

2. Livre

Sujet de lourpiration sur ce qui arriva en la Majesté avoit laissé en garnison dans
Compagnie du Regiment de Piedmont sous
Les charges de Sieurs de Boyeux gouverneur
de Laplace, Lazenay, Miramont et
Lavergne, ordonné pour commander en
labsence dudit Sieur De Boyeux

Il voulut faire croire au Roy que
Les Bourgeois revenus dudit Sieur de La Valle
que la majesté auroit été etoient auteurs
de la lourpiration que estoit une fumée qui
venoit de l'assemblée de Nismes et que
Le 8 decembre un des bourgeois Caché estoit
ou en la maison dun Habitant nommé
Meroux avec plusieurs conspirateurs Caché
a la file en la ville avec un nommé
Maison Neuve Sergent Espagnol sur le
minuit les capitaines attaquer le corps
de Garde de Laplace publique et celuy
de la porte Rompre les Serrures dicelle porte
abattre le pont leve et donner entrée a 600
hommes qui avoient rendés vous sous une
Salle bas de la ville

1620. (5r)
2 Livre

Judecoujurés en ayant donné avis Les
Habitans fut faitte dix pendus Lendemain
n'ais beaucoup mys en prison moins qu'auparavant
Comme de

Cela donné de Les Armées appaisées
villes Remises par eux de La religion
prétendüe en La Xeintonge de poix et de
Montauban ou Jls soutinrent seuls Les
Royalistes Contre Les Catholiques Mais
Le Parlement de Toulouze y Donna ordre en
leur Remontrant en quel Danger Jls mettoient
Leurs confreres répandus et plus foibles en
tous Les autres endroits De la france et le
porte que par cette prudence Les Catholiques et
Leveque de Lavaur et Nemé qui les avoient
Emprisonnés furent mis en Liberté mais
en Leurs Maisons avec deffense de desemparer
Les villes ou Jls etoient Le Duc de Mayenne
Premier president de Toulouze contribua fort
a cette Moderation par Les Lettres qu'il
en Ecrivit a Montauban ou Jl y avoit
grande Compagnie acause de La Dite
assemblée par Obrugé

Toutes Les Rumeurs appaisées dans Le

1620.

2. Livre

Le Royaume fors de Lassemblée et de la Rochelle. La quelle ne produira Rien Tebor Tous ceux qui y assembleront Le Roy Jugea quil Etoit apropos de visiter les frontieres et Picardie et Singulierement Les Villes dabbeville Montreuil Boulogne, Calais et ardres ou Il mit deux compagnies de ses gardes

Pendant que les grands Roys et Victorieux guerres Leurs frontieres En personne Lorsque Le Roy Henry mon Seigneur et allarmés Sa majesté envoya Le mareschal de Lesdiguieres faire Duc de Lesdiguieres en ambassade extraordinaire vers Le Roy et La grande Bretagne pour Luy donner part de Ses heureux Succes Comptans de Rivarol Durant cette année 1620. qui finissoit Lors et Leurs majestés estoit grand Bretagne Subsistoient que Sa majesté Treschrestienne avoit de faire Regner La foy en Son Royaume et avec La voisine et y Conserver La Liberté et Seureté

Quelques guerres et vn Ambassadeur Et Magnifiquement Receu que fut Ledit

321

575

1620.
2 Livre

Sieur Marichal qui Etoit party de calais
le premier Jour de Janvier 1621. arriva a Douvres
sur le Soir du même Jour de la alla coucher
a Cantorbery. quelques Jours après Le
Maitre de ceremonies d'angleterre Luy fit
Coindre trois Carrosses et Trois cens chevaux
pour Soutenir Jusques au pas Le grand
Jemchal d'angleterre accompagné de grand e
nombre de Noblesse, Les officiers de ville
par ou il passoit Luy rendoient de grands honneurs
arrivé qu'il fut a gravesinges Le Comte de
Arondel Le Visita de Sa part du Roy et
Lui tint Compagnie Jusques bateau Royal qui
Latendoit sur La Tamise d'avec trois cens
autres Batteaux remplis et richement accomodé
et arriva a Londre Le huitieme Jour
au Palais de la ville mise qui Luy avoit
été preparé et Tout ce Jour fut employé par
Luy a recevoir des visittes de la part du
Roy du prince de Galles Son fils et des
ambassadeurs des princes residents en angleterre
Le tout reposé Tout Le Jour du Lendemain
Il fut conduit a Londraine par Le marquis
de Bouquinchan ayeé Laquelle Sa majesté

372

1620
8. Livre

Lenvoya querir par Le Roi par Le Roi par Le Duc
de Marquis et Le Duc de Lenox et y eut
Parler Secrettes entre Sa majesté et Luy Seul
Lespace de deux heures, et a Son Retour
a Paris Laterre et Seigneurie de Barbaulx
qui possedoit depuis Sa femme heritiere
de Lequigny femme Jay dit fut Erigée
en Duché et pairie en Sa faveur au
Parlement de Paris qui fait que Nous
Lappellerons ey apres du Barbaulx

Il ne Sest pas etonné S'il eut
de grands honneurs en Angleterre, car
outre ce qui Leur estoit envoyé de la part du
Roi grand et premier Roy de la
Chrestienté Il portoit encore sur Le front
un caractere de faveur etant frere de
celuy qui possedoit Le Sceptre du Roy Son
Maitre et pouvoit seul entrer Secrette

Retournons a Lassemblée de
La Rochelle et voyons quelle fruits
elle produira

Il Nest auparavant que dentrer plus
avant en Ce Discours remarquons pour Les
fins de Cette Année 1620 mil six cent vingt

1620.
2. Livre

que Les valtelins partisans espagnols se rendirent dereche[f] maitres de La valteline en Ledit annee. Je dit dereche[f] Lavil en avoient ete[z] deja maitres Dutemps Du Comte De fuentes Gouverneur de Milan qui par corruption avoit estongné Dn traitté au desavantage de La france et Mais Lambassadeur de france ayant remarqué a Lassemblée generale des Ligues grises La surprise dudit traitté et comme il Etoit tout a fait Contraire aux alliances quils avoient avec Le Roy et Mr Le Dauphin, Ledit traitté fut abolis et supprimé en assemblée generale a Coire ou reprenans Lancienne alliance de france Ils quitterent et Lepart Espagnol et Le Veritier, Chiaus Jnne Loix de Generale, vive Le Roy, vive La france vive Monsieur Le Dauphin et Semerent ferme en Celuy De france Jusques ce que Velasco, et Nouveau Gouverneur de Milan apres La mort Du Comte De fuentes Renoüa Les Vieilles Pratiques dudit Comte et

1620.
2. Livre

Rendit en Lette annee 1620. par force de
preuve d'argent en Depencion Les partizans
Espagnolz maitres de La Valtelline, et nous Irons
Le voir comme Le Roy y porta Son nom
Declarera Revenus a La rochelle

Donnaez au Les Deffenses faittes
aux Noirs et Sejour de La rochelle. Les
Reuoir aussi assemblés en Leur Ville et
Les Lettres patentes par Les quelles La Assemblés
faitte nonobstant Les Deffenses est Declarée
Illegitime ens qui y Sont allés et
Leur Juges en Leur Ville Declarés
Criminels de Leze majesté voir Les
Mettes que La ditte assemblée envoye
au Roy

Premierement Lesquels Leur ayant été
promis Dans six mois La reception de
Leur Edit de Leur religion aux offices de cour
au Parlement de Paris, ayens eu ou Ils ne
Obtenu apres Longue poursuitte et attente
La reception d'icelluy et que Le Sieur
Le Duc Conseiller en Icelle cour Estant
Separé de L'Eglise Catholique y sur Le Jour
a Leur Frayeur Les cours de Parlement auroit

1624
2 Liure

ordonné quil nepourroit Resigner fondi
office sinon auprofit dun Catolique

Quen se separant de Leur assemblée
a Loudun on Leur avoit donné parole que
dans le Septieme mois a la ville de Lectoure
seroit remise en main dun gouuerneur de Leur
religion au lieu de Soubzaillen qui estoit fait
Catolique et que Les Beamois seroient oüis
en Leurs remonstrances sur La maintenue ces
deux Ecclesiastiques ce qui na este fait ains
au contraire en antiepant Le temps on
auoit Remis et changé Lon Letat du
Beam

Quon Leur a oté par La force Lexercice
Lexercice de Leur religion dans clermont clér.
Lodeue dune de Leurs places de Surete Sous
ayant fait Leurs plaintes et demandé
reparation dun tel excez on Leur en
a donné pour Response en Jean que cette affaire Croit
affaire du Roy et Nauroit Besoin

Quon Leur a oté Lagarde
Tirac en Vivarets qui estoit Des places
auxquelles rien ne doit Este Innové

376

1621
2. Livre

selon Lecedit & Creveta de Lan 1598.
Quedepuis 18 mois ou a lepréde
Leur payer Lesdemiers de Leur garnison
et gouv Lentretenement De Leurs pasteurs
& ministres

Quon prechepastout Ledit exercice
Contrés, equon Leur empeche Lexercice de
Leur religion et Leur aux assemblés, prés
de villes, ou y Detenu Leurs morts, ou
Cymbe Leurs Temples, ou chasse Leurs pasteurs
desvilles, exedequon Leur a fait Souffrir
violances au Boutiks, a Bourges, a Lan
en prouence a Lyon et a Dijon ou

Que Leurs cahiers Demeurent Sans
Ayoire & Surlemplaintes Deleurs
inexecutions Dececdits et Surleur Demande
Declarations Declingueres faittes, Sans
au general Deleur cause, quand particuliers
Dentre Eux ou Si on fait quelques reproches
Ces Contre Lexecution Dece Dits

Le Ministre De Letat Contre
Lequel Etoient faittes, Leplainte Susdittes

1620.

2. Livre

y repondirent en gros et en general que
Lor de la separation de la Assemblée de
Loudun Le complaisant S'etoient volontairement
soumis a Lintervention de Monseigneur Le
Prince et des Seigneurs De Luynes, de
Mareschal De Lesdiguieres et Sieur de
Chastillon pour obtenir de Sa Majesté ce qui
Seroit au Soulagement et Contentement
de tous Et de chacun pour Lentretenue de
quoy il fut accordé quil dureroit six mois a
conter Lor de la separation de la Assemblée Il
Luy Seroit donné Satisfaction sur les trois
points par elle proposés a Savoir touchant
Les Deux conseillers au Parlement, Lor
Remise de Leitoure et Lexpedition dun
Arrest pour Les villes de Seureté, quen
Seroient sans Ils auroient donné pour
permission Du Roy Ses Deputés qui
Resideroient toujours en cour pour lesquels
et avec lesquels Il Seroit traité de leurs
plaintes et demandes a Lavenir pour oter
Dela en avant Les pretextes et occasions
De faire Des telles Assemblées, que cetoit

578

1621.

2. Livre

Dont aux dits Seigneurs prince de Condé, Duc de Longueville, de Nevers, de Nevers et de Retz, qui leur avoit été promis de les retirer de leurs Gouvernemens comme aux grands et de ceux qui leur avoit été promis de les retirer et en faire declarer et Gouvernations par leurs Deputés, ordonné estoit aussi par le roy par le precipitez aussi assemblée generale toutes les Affaires du Roy, assemblée qui ne leur avoit été accordée quoique demandée et poursuivie instamment par eux et aussi lesdits Seigneurs prince et Duc de Longueville avoient seulement receu declaration de sa majesté qu'elle leur permit analogue à leur promises ne fussent executés assemblée entre laquelle ils avoient montré n'avoir plus d'intention et y avoir renoncé par la deputation qu'ils avoient faite de leurs residents entre

Nonobstant cela avoit le pré pour execution desdites promises les Deux conseillers Reux en parlement le Brevet de continuation d'exploit de Surete' expedié et Lettres remis

et mains Jun capitaine et Leur religion et
que Le septieme mois qui avoit ete ajouté au
six avoit ete pour Ladiffuté quil y avoit
detirer Decemain dacheio Defourtailles Laditte
plaide Letoure Laquelle il neus rendue si
Samajesté ny eut ete en personne pour Les
Actins et Cette Demande du Sieur et
Blainville pour mieux Dire en Leur puissance

Consequamment Les mayres Desassemblee
De Nouveau Paux estre ejmeu bien ou Leur en
auroit Ils en vray Dire que Laditte
assemblee De Larochelle en illegitime et
rebelle

Qui est chose frivole Dedire que
Letoure nit ete rendu dans Les six mois
ains Dans Le Septieme seulement Dautant
quil suffi quil ait ete rendu et et
cumulativam Lassemblee De La Rochelle
ouloit que Lademeure Dun peu De temps De
nepeut prejudicier a celuy qui a fait ce qui
a pu et qui napoint ete interpelle
Dans letemps intermediat

Mais encore Sera Il aux mesmes
De Laditte religion, et Jesus Les mesmes

De L'état D'allegues que Leurs conseillers
quon Leurs aprouvés Deuoient au Parlement
quil nen a été rien quis, Car ces articles Dois
Estre Jugé par Lintention D'acelle et Dautant
mesmes que nont Deuié et auxquels na été
amorté un plus grand nombre que Deux, or
En il que Ledit Sieur Leroc ancien conseiller
Selon Sa Loy Declaro religion vraie nous
Le nombre remply De Luy et Dun nouueau
Leur nombre parfait Et a remply nombrant
ce quils allegues pour Le Debatre a Sçavoir
que Leparlement voyant que Ledit Sieur
Leroc avoit changé De religion auroit
ordonné que Ledit Sieur Leroc ne pouroit
religion a autre que un faisant ce
professoit De La religion Catholique
apostolique Et romaine et par consequent
Sil Sesoit arbouvé ou a religion de
un Catholique Il nen resteroit plus qui
qui Sil professoit De Leur religion ce
Contre Laquelle Objection on Respond que
Le nombre Subsiste et quil y peut du
changement, alors comme alors on y
aporteroit Le remede convenable ; aussy Leur

1621.

2. Livre

Lemanie audit Sieur Leroc De emprouoir en
religion Sinon a un catholique et ne luy parleriez
Du nombre et Lorsque ilz ny Seria plus Lebe
Complaignans Seront Sur Leurs pieds et en
pouroint presenter un autre a Sa majesté pour
remplir Lenombre mais Si Deplaindront Le parlement
en rem Lesdeux qui avoit presenté en Sepuis
apres Ledit Sieur Leroc en resigné a un
Laditte religion protestante on y fin Luy meme
Demuré Ja yen ens en Droit pour Deux contre
Lintention Dedit

Requans atous Lesautres Cors quils
allegues en Leur Demande Dequoy Serons leurs
refuses en cons Si emin pour acqui enuers le
Roy Sur les accidens qui Survienuent et requoir
humblement De Sa majesté quil Luy plaise pourveoir
a Leurs requestes non pas Convoquer Desassemblée
a La Carbe Dedadite majesté

Mais pour ce qui Touche Le Dearn ilz
ont Cors De Complainte Sautans quils Jont
attiré Le Roy par Leurs factions pour Eluire
Lesarrest Donné contradictoirement avec nos
au conseil privé De Sa majesté La quelle ilz
ont contraincte Dy aller en personne pour faire
Casser Ledit arrest au preffi Desnatoliques

auxquels ils nevoulurent faire raisonquelconque
en Deplucile jour porte' Les Juges armes du Roy
par la fouvocation quils ont faite de ladite
assemblée a Larochelle au prejudice desquels
avoient Eux meme promis et par une ordre
Et Signalée rebellion retant par raisonable
que la majesté' demeure desarmée en Sa
Defense cependant quils se fortifient, ces
Monopoleurs de tout coté font des cabales
dedans et dehors Le royaume et imposent ces
Deniers en Contributions pour La guerre sur
Les Tetes de Leurs Sujets

Bref que Leur coutume Etoit Demeurer
Demordre jamais en Rien. toutes Les reparations
et restitutions auxquelles ils etoient obligés
a de pretendues remontrances a faire qui etoit
Limiter payement Dont ils ne Se Servoient ces
Cependant quils vinoient L'Etat peu a peu
et formoient une republique dans une autre
voulant forcer Le Roy a Leur Laisser en
cette deposition perpetuelle Des villes et pays
qui ne Leurs avoient este Donnés que
pour certain temps De Longtemps expiré
Sans doubt permettre aux catholiques ces
Reprises aupres Deux

finalement que Sa majesté pour Leur montrer Ses bonnes intentions avoit fait Obeir Ledict Arrest auparavant que De demander Lobeissance aceux de Bearn

Or Les ministres de Ledict disoient que ce Nestoit pas Leur Religion quils reprochoient aux dicts protestans Les impositions quils metoient Sur Les miserables tetes De Leurs Sujets Dautant quelles Se faisoient en Tant de Lieux et a tel excez que Sa Majesté fut contrainte Dy remedier et en arreter Le cours par Lettres patentes Données en Data Le 15 et registrées en parlement Le vingt deux fevrier par Lequelles Sa Majesté Ordonneroit ou feroit Ledict Edict Ensemble Sa Majesté Contribueroit et Les Souffriroit Sous Declaré Criminels De Leze majesté et enjoint a ceux qui en Sont faits quelques Actentats et en ont Endemis en Leurs mains De Les porter Sans delay au plus prochain Bureau Royal De Leur Demeure et residence Sous Les Mesmes peines

Toutes Les Choses Susdittes Semblent avoir Leur Remarque et meritent Les tragedies qui Sen Ensuivirent, et Nait auparavant que Entrer a Lamaration Dicelles et Dautant que Laffaire De Privas est qui Sen En ensuivy fait partie

384

1621.
2. Livre

Du protestant d'icelle en vivarets et ez environs
d'autant auſsy que Jeusse eu laiſsé sur votre
appetit en vous disant cy apres que Lez
protestans Seussent plaints des forts qui Leur
Leur avoit eté faits aud. Lieu de Pradas sans
méclarer d'avantage Il en raisonable que je
donne un mot cy dessus que vous en pouriez avoir

Sachez donc que Privarez une ville
forte d'assiette en vivarets, Laquelle a un
chateau a fez considerable et une tour appellée
Latour du Lac, Laville Et son Domaine
appartiennent a La maison de Chambaud
en faveur duq. Le Sieur de Chambaud
protestant etoit decedé et Laissant une fille
son heritiere mariée dun gentilhomme aus
protestans, elle Seroit alors agrée au
Vicomte De Cheylaune catolique fils du
Sieur De Lestrange, en pays cemoyen La
Laville de Privas toute protestante et
en Laquelle il ne Se trouve celebré de messe de
depuis Lannée 1560. Dessus Sujette dun
Seigneur catolique et Dela Seusuivis Le
Remuement, Mais il faut Scavoir
premierement comment que La dite ville
De Privas se Soit jointe dunombre Des Villes
Données au protestans pour Surete Jusqua

quelque temps elle en reconstruisit d'autres
Semblez auxquelles fut ordonné par deces
de l'an 1598. qui ne m'avoit rien de
changé, or en il que depuis la dite année
1561 que la Religion Catolique fus abolie
en Ladite ville de Privas elle demeura avec
Ses fortereses a Lagarde & gouvernemens
Declarations qui prouve la conclusion que elle
garde leur ayant été confirmée par ces
Edits qui accompagnoit Ledit de Nantes
ou leur avoit fait Cour de Lez troubles
apres l'amour d'autres dechambautes en dez
dite année 1620 et en Laditte suivante

Dont Ledit dechambaut etant Mort
Le Vicomte dechelane que nous appellerons
Cy après Le vicomte de Lestrange en ayant epousé
La fille voulu rendre Maitre aussy bien
qu'il Etoit Seigneur de Privas, elle declara
Les garnisons catoliques dans Le chateau
et dans la Tour du Lac, Laquelle elle
Le Duc de Ventadour Lieutenant general pour
Le Roy en Languedoc et Vivarets Luy en
Commission de faire abattre mais il ne suivit

son conseil qui étoit bon, y parvenue ce fut par
la dite Cour que les habitans commencerent à se
révolter, le Vicomte étoit étranger s'étant marié
dans le pays par le moyen de quelque Noblesse de
ses amis, il s'en retourna dont il étoit venu
les habitans indignés de ce changement, car ceux
Catholiques y vouloient avoir la messe, ils se
mutinent, s'emparent de toute la Ville
fors un fort sur la montagne de Tollon a une
portée de mousquet du château et luy commandant
de dans une plate forme pour entrer le château
et appellent à leur secours Lesdiguieres Viceroy
de leur religion qui comme Beaufils de la Dame
Beauvais pretendoit le gouvernement du
château luy appartenir, Viceroy donc y
entre accompagné de bon nombre d'hommes de la
Religion s'rend maitre avec les habitans
de la Ville et du château en de Latour

Sur ces nouvelles de tentadons armes
attendant le Duc de Montmorency Gouverneur
du Languedoc et du Vivarets qui étoit
lors en cour pour du Saint Esprit et entre les
Pas Duguet et Seloi jetté le monde de
Lesdiguieres comme entre les bras de celuy

387

1621.

2 Lizac.

qui representoit La perſonne du Roy, pour
Luy etre cette reparé

Monsieur de Montmorency venoit Cour
Cour, amaſſe en peu dejours environ 8000 hommes
De Pied et 400. chevaux et arrivé devt. Le
Duc de Ventadour et de La noblesse du Pays de
Lapproche a 2. Lieues De Privas Ou il envoye
reconnoitre legit Lieu pour, et Mais on Luy
Raporte que Dunon Sest retiré avec les
Siens et a abandonné La ville et Les forteresse,
et Les habitans venus a Luy et Luy se
rendent au Nom du Roy toutes Les Sommations
quil leurs rendre Les faisant et abandonné
Le Supplient de Leur conserver Leur liberté
Suivant Les Edits et Les traittez Comme fidels
Sujets de Sa majesté Laquelle avertie de cette
Reconnoissance ayant Deja envoyé de tous les Lieux
Le preſid. Dufaure Deguimble et Le Sieur
Dalaud et Mr. Derrequeter de Son Hôtel y
envoya Dabondant Le Sieur Derreaux et
Lieutenant De garder dentrer De Ladite
Place avec quelques exempts avec commandement
De dire au Sr De Montmorency que Son
intention etoit quil traitta cette affaire
avec Le plus De douceur quil pourroit, mais

quille entendoit Cree Dieu
Le Duc Demonstmorency entra en la ville
de Privas se saisit du chateau en y etablit
Gouverneur Le Sieur De Lescroix capitaine de
la garde avec cinquante Soldats et quant
au Sieur vicomte de Lestrange fit Lemes en la
Tour Du Lac avec quelques Soldats y fait
celebrer La messe qui auroit Cté Dannie
Lespace De 60. ans et Le tout attendant
La Volonté Du Roy, puis se retire avec ses
Troupes Dequelles il congedia une partie et
apres quelques jours apres se faire Jugt Sieur
De Lescroix dailleurs Lieutenant du chateau
De Privas et envoye pour y commander en son
Lieu Le Sieur De Sain Palais gouverneur
Lieutenant Dedit garde.

Brison qui avoit abandonné La ville
Et chateau De Privas navoit pas quitté
Lesperance dy rentrer, fit faisoit provision Darmes
partout et De Soldats que Le cirle de
Languedoc Luy entretenoit et faisoit Leve
et avec cela Les habitans fauorisans Leur
Seu audessus et fit ne couroit autre bruit
depars et dautre finon que Dun coté Les
Habitans publioient De pratiques et

1621.

2. Livre

Conjuration de Sedan d'Alais en Dauphiné de Lestrange pour les exterminer et dautre coté que les habitans faisoient toutes sortes de Machinations pour tirer entreprise de leur pied

Jury sur ces entrefaites Jacques Brison S'approcha de la Semmetiere et contre Lestrange et contre Chateau Brison après s'être saisi de Chateaux d'Autevaux, de Livier, du moulin, de Veroux et du Pont Dechaudiere entre eux Laville avec bonnes troupes entre lesquelles il y avoit des Soldats Hollandais entendus à la mine, Lestrange abandonne la Cour et se retire, le chateau en minée cependant quelques jours cours et les Travailleurs de la Basse cour, tous y est mise et retardé de sorte et avec tant d'Ingenie et courage que Sedan Palais réduit à un petit Pantos du chateau voyant Brison Logé dans la Basse cour et qui ne luy restoit que trente à quarante Soldats prit la composition honorable et laissa Brison et les habitans de rentrer dans leur Chateau

Cet exploit fut Si hautement Reputé que Roussin de Montmorency qui avoit ordre

1621.
2. Livre

Duroy de Soulages La province en Diroit les
Domens Cam qui pourroit nuire par Droit
De rassembler a temps pour Servir priuate
Assemblees si aduenoit, a Nais en ces
Contrees Secqui y etoit arriué De forte
que ce mouuement Leporta a prendre raison
sur Dautres villes prochaines de Larmement
Comme que Privas et auxquelles on Navoit
Veu parler de mesme. Il y auoit soixante
ans Combien que par Edit Dessautes il
Soit dit que La religion Catholique Seroit
Retablie et Lieux Desquels elle auoit été
Ostée

La premiere De villes que eut
De Montmorency attaqua pour Les rendre
Obeissantes au Roy ce fut Vals qui depuis
Soixante ans Navoit voulu voir un prete
ny Catholique, Combien quelle ne fut ville
De Seureté, elle Est forte pour La Difficulté
De son accez et fut De Lempara aux Sedieux
qui Se Reconnoissent Ny pratiquer autre religion
que La pretendue reformée

Vals Sommée De Se rendre en mes
Lieu Comme Se Reconnut Sur le champ que le

391

1621.

2. Livre.

Cercle avoit promis a toutes ces Villes, Sibien
qu'il en fallut venir aux approches et aux
essaims, Le Sieur Desbarreaux Marechal Dempt
De L'armée Royale y vint une Mousquetade
etant accosté de Monsieur de Montmorency
et Mourut Dix jours après de Sa blessure
ensuit La Ville prise auparavant que Les
Secours arrivas elle fut reduitte a demander
pardon au Roy a genoux en Lapresence de
Monsieur De Montmorency, qui en otta Les
Saulvegardes et y fit retablir La messe suivant
Les Edits

Le Sieur Dautiege protestant qui venoit
avec Mille hommes de Cavalerie au Secours
de Wald ayant appris que Son rendit de
Sette avec Sa troupe dans Salon qui Etoit forte
et en etant Lorsque Les gardes du Roy
que Le Sieur De Beaux y avoit mise

Cette action se donna pour a marchandee
Car ce fut un affront directement fait au Roy
De sorte que Mr. De Montmorency courut La
Teste Vers cette Ville Laquelle ne Separgna
point en Sortie Car elle en fit Voir en
toutes Les quelles Les assiegés furent
toujours repoussés en Sune Vers quelle le

Sortie Le Sieur De Rochecolombe Du Party Royal
fit une action genereuse et pitoyable quand il
vint Cau voyant Son fils qui combattoit celle
Coté, abbé Dun coup de Hortel ne Le fit que
retourner a cheual pres Deluy et
et poursuivant Sa pointe, rechassa Lennemy et
battant Jusqua Ses portes Son retour Ja le
Luis de Sarmes Secours Deson fils qui venoit
Dexpirer

Le neuvieme Jour du Siege Lennemy ayant
renversé une partie de La Muraille Le
Marquis de Portes donne Lassaut et Sombar
avec Le Sien Dun Tel courage quil gagnea
La Breche et Si Loge, Le Sieur dautiege
pere de La Force Demande a Parlementer
avec Ledit Marquis et Sauf Conduit pour
Se faire venir Luy ayant Eté accordé Ils
projetterent entre Les Conditions de Leur
Capitulation, remise a Monsieur demontmorency
et au Conseil Du Roy qui Etoit pres Deluy
Pendant Ledit Seigneur asserta Il assemble
Ledit Conseil Et chez qui Etoient Lordre
en Larmée, assavoir Les Sieurs de Neau
Les Sieurs president Dufaure et de Bitaut
et M.rs Des Requetes, Les Sieurs vicomte des

1621.

2. Livre

Poligniac, amibal de Lexaux, eMontcuit,
de Sleiax, Demarsquer, vicomte d'apt Selubanne
et des Mauvoleux en Lassemblée dequels fut
arreté que dans une heure d'autiege et Ses Soldats
sortiroient de Laville avec Leurs armes, tir
eMeche eteinte et Sans tambour, emporteroient Les
armes de six mois dans Le Pays a peine de
Lavie et que sil setoit trouvé quelques habitans
de Laville parmy Les troupes qui sortiroient
Le capitaine en Lacompagnie duquel il seroit
trouvé en reprendroit de Satete, selon une
Jurisdiction Depuis Les factieux et donneroit une
Curée aux Soldats, eMais parmy Le desordre
Les factieux Equiderent Laisser leurs maisons
et Meubles pour victime, Les maisons et ex
abbatues Les meubles Pillés avec laville
De Laquelle Lepillage dura Lespace Dun jour
a Ladiscretion desPillards et Leur ayant paré
et Le desordre appaisé Le Lendemain Lere
eMesse fut celebrée en Laditte ville qui neé
avoit eu pourlors Durant Le Dit temps de
Soixante ans

Cedit jour Separassem Jurats dessus dits de
Janvier, fevrier et Mars, Dedite annee 1621.

894

1621.

2. Liure

Lesquels Jay raporté Leplus naifuement et plus
veritablement que Jay pu afin quelon Jemede
Lequel nous Demeurons Si Jemeslois trompé Lecteur
Lecteur Donne Lui Jugement qui voudra Sur
Leplaintes desprotestans en Laution De Privadois
et requi en est exxis é ensuitte nayant voulu
y intervenir Le mien parrequil me fallu trop
extraordinaire et feuilleter trop de Loix et
D'exemples pour deuider La question dudroit
Des Seigneurs Des villes qui peuvent apporter
De La reuuue et De La diuision dans Letat
Dune Monarchie formée comme de Leurs
forteresses et si Lemonarque peut Se Dire
Seigneur des Murailles et forts d'icelles
Le Domaine et revenu reservé aux Seigneurs
proprietaires d'icelles, Jamais mieux en Lauiez
La dispute entre Le Roy Dune part, Le de
Comte De Saueuse et De Clermont, Se Soeur,
Les Seigneurs Depriuas et autres D'autre
part, et Haubien dirais que La ville
Davignon ayant refusé au Roy Louis
Treizieme Louuerture De Seporter Il montra
bien que Les Murailles etoient de Luy
Et quant a Privas Le Deffendre gens

1621.
2. Livre

advenu par des seigneurs qui entretendoient
la garde de la vicomte de Lestrange d'une cote
le sieur de Brison de l'autre, et les habitans de
la ville d'aubre, desquelles querelle le Roy
fit voir Estrepix a Jaxaud et moins elec-
tions que ces querelles y ont fait naitre
le Roi que sa majesté apres faire acte
de souveraine son autorité comme Roy et ce
Prince souverain parmy les differentes ses
seigneurs particuliers y avoient apporté aupre-
judice ou quil leur peut competé egard
comme Mediateur non pas comme arbitre
En esquel faction envoye le sieur de Beaulieu
avec ordre de y conserver et maintenir la douceur
et la paix tant que faire se pourroit et
jusques a l'etendue du respect et obeissance
qui luy en dubt laquelle ayant ete bien
sagement conduite le seigneur demontmorency
Gouverneur et lieutenant pour le roy en la province
fait que dy approcher des rebelles.

Le sieur d'Autrige portant de valence
avec sa troupe en equipage sur dix et
passant a travers de l'armée que N.C.
de Montmorency avoit rangé en bataille

1621.
2 Livre

Secretin a Paragnas Distant de deux Lieues
de Valons vers Nouseine Declaration qui
y avoit une petitte armée pour Le circle et
Protestant du Languedoc, Laquelle Il ne
voulu Hazarder auxsiens de Valons.

Et ce Mois premier mois de Lannée

9. Grands personnages Mourirent

Le premier fut Le pape Paul Cinq
qui avoit donné a Ted daffaire aux Venitiens
Et Le Deuxiesme a Luy Leguel Etant esbou
Le Vingt Lui Janvier et Le cardinal
entré au Conclave Le 9. Le cardinal
Ludovisio fut fait pape Lemesme Jour
par adoration apres avoir été porté en la
chapelle a la Visitation Du Cardinal
Des ursins, qui Joint aux cardinaux e e e
Creantiz nouvellement et ensuitte tous les
Cardinaux excepté par Son ordre De la cayan
prit Lemoin de expirer ce, Il fut porté
a Leglise St Pierre ou Il fut receu (adoré
de tous Les Cardinaux. Lambassadeur de
France, qui ny avoit pas mis Coutribue
Luy rendit Le Devoir accoutumé et celuy
Despagne ne fut pas Le dernier a Luy baiser
Les pieds en faisant Bonne mine quoiquelle

1621.
2. Livre

fus fors entremis pour faire Elire Le cardinal
Campora

Le Deuxieme fus Les Justice qui atteinte
en Ses deux principaux Membres, L'integrité et La
Piété expira Le 22. de fevrier Lorsque Lere
Declaration Publiée Le Sceau tenant par Legrand
audiance portant Le retablissement Du droit
annuel Luy donna Lecoup e Mortel parmy ce
des exactions insupportables faites Sur Les pauvres
officiers Sous un e Com. Speciale D'Eprez, Duquel
e Balthem Le Roy mis e Villemen Comptable
Cas Il Larcin deja plusieurs fois Supprimée
Mais bien emoe qui devroient Son peuple aux
quels il Se bien Souvent Contraint D'acquiescer
pour Des causes importantes en Ses affaires, et
pour montrer que La bonne intention Du Roy
y reluctoit ces exemptions Il moderea e La
Sportie Ledit prest par declaration du
dernier de Mars ensuivant

Le Troisieme ce fut Le Roy D'Espagne
Philippe Troisc qui e Mourut en Son chateau
De Madrid Le Dernier Jour de Mars, Dun testament
Duquel Je rapporteray cy apres une clause Touchant
La Valteline Et parleray de Lambassade extraord.re
Du Mareschal De Bassompierre vers Sa Majesté
Catholique pour Le fait de Ladite Valteline

1624.

2. Livre

Jugual Seuvion Le traitté Desbadrid, ele
Coutes Lequelle chose Jme reserve Jmedision
a Jours cy apres afin de Neü traitter pave
Valoux coupus, Ledit Sieu de Baxompierre
Ledit Mouriu et Letraitté se fit parverta ee
Jon Estaueu ét de Lexhortatiu et injonctiu
Du Jape Comme Nous dirons

Il Laissa quatre Enfans en sa Cou
Le premier Jon fils qui Et Ledoy Philippe le
quatrieme apresent regnant, Jon Charles infan
ét Deuxieme fils, Ferdinand cardinal et ee
Lifante D. Marie et Jore Saeur anne apresent
Reine de france

Histoire De Son temps Dit qui
fut Decedé de pauredeciz qui ne
pratiquerent que De Seignée en sa Maladie
qui Jmie petitte fievre Lente et Melancolique
Jouuent des fievres avec redoublemens Dangu
Lesquelles mirent Desmedecins au Roys et
Le Roy au Tombeau apres avoir pris L'habit
du tiers Ordre Jain francois auparavant qui
Leurs Lestrenes ontion

Letat Des Accommencemens De Sa Maladie
Condamné a Lamort et en ayant fait
Neillem Jugemens que Desmedecins qui en

Lespace de cinq semaines ne Luy firent
aucun remede Lors Les Saignées dicelle toujours
que ce malon Dieu, Jusqua Lextremité Il Sadonna
a toutes actions exterieures et Dun Sain penitent
fit son Testament Le 29 et y ajouta Le Codicile
La Clause que Je rapporteray de Sabalteine, expira
Le 31 Son Corps fut Inhumé en Gist a
Lescurial en La chapelle ditte Sanctos pour
Luy batie pour y mettre Les cercueils de ses
predecesseurs et ou il fut mis Le premier

Sur la fin de sa Maladie Jugeant on
Lapproche de sa mort et voulant donner ordre
aux affaires qui en avoient Lesprit de Besoin
Il Demanda a Sedemedecins ce qui Leur Semblois
de son mal Ils ne Luy repondirent autre chose
Sinon quils Lespreioient de dormir a quoy il
repartit, que por un dia tan Largo y por
un tiempo tan breve non era menester de
dormir, cest a dire que pour un Si grand voyage
et un temps si Court Il ne Luy etoit pas
Besoin de dormir pria Ledit Medecin, Layant
Supplié de Manger Il Leur repondit que Ca
Demasiado tardé quil Etoit de jormais bientard

Il Laissa un Chirurgien Jesuite et Son bon
Ami ce qui Il ne donna pas Loisir de Sen

1621.

Le Cardinal de Lyon

Les Ecclesiastiques ayant qui avoient assisté aux
Les bouts de la faculté et Lecte Du Roy son
Pere envoyé Les hommes en Dignité aux des
Conseils, Grisé Les finances Exigeant des
Sujets mesuré Les affaires de Estat a Leur
Interest Communs et grandement particulier, chassé
Des gouvernements Les personnes fideles et introduit
en Leurs charges Des gens indignes et Sans
Merite, Desrobé tous Les ordres, Les Peuples
Les conseils pour regner sous Le nom d'un Roy qui
n'avoit pas encore vingt ans qui Des Le Premier jour
qu'il print Le Nom de Roy qui pensant
Mettre ordre en tout Desordre en Estat et en finances
Et qui mesme ne connoissoit pas encore Les hommes
Capables de Les manier, Le Cardinal de Lyon qui
avoit pris Le Nom de Prince de la Paix qui Luy avoit été donné du
vivant du feu Roy, Mais il trouva en
Entrant au Conseil du Nouveau Roy
Des retenues Sur Les gages, avec Defenses De venir
en Cour Sur peine D'y etre arreté, Le comte
d'Ivarer avoit pris Sa place, Le Duc d'Espernon
fils du Duc de Lerme fut Depouillé de tout

Les hommes qui soupçonnoient avoir Remis sur luy ne
cependant qui couvertoit Les tresors pour faire
Leurs affaires avec plus de facilité, Il avoient donné
Les charges et Dignités, De chancelier, garde des
Seaux, secretaires d'Etat, De conseillers d'Etat, ne
Commandeurs, De grands Maitres, D'amiraux, de Vicerois,
De grands D'Royaume et Toutes Les places
frontieres a Leurs creatures et Jusqu'aux ne
charges de la maison, de la chambre, de
La bouche, et Il n'avoit Rien fait que
par Le vouloir et bon plaisir du Duc de Lerme
et de Son fils, après cela que Leur restoit il
autre chose que Le titre de Roy cependant tous
Les colosses Reposé sur un fresle Brouillard
De faveur Lequel renversé d'un Souffle du Roy
et Le Royaume Reduit en Cendres Il n'en Faut
Le Lendemain rendre hommage privé de tout
Plus miserable condition, et tout Les hommes
Leçon notable pour Les Favorits qui viendront
après Eux

De La Seuxiemement Les disgraces de
Toutes Leurs creatures, Les changemens au
Conseil d'Etat en La gendarmerie en Tous
Les ordres et de la Part Les Dimissions Les

1621.

2. Livre

Les remerciemens de Sa Majesté La Admiration
De sa Justice sage et Generese Conduitte

Le Duc D'Espernon Creature du Cardinal
est empriſonné avec plusieurs autres après avoir
été Longtemps Maistre des Apless sous l'autorité
Dudit Cardinal Seul agissant et gouvernant
tout en grand Roi et ayant Desgnoy il avoit
Heurté tous les grands et en Consequence attiré
Sur Soy La haine D'Eux qui en Repriseni
Leur vengeance en un Jour

A l'ensemble que J'avois L'histoire de
Notre bon Roy Charles Le Sage Cinquiesme
Du Nom, durant Son Regne Le Cardinal
Damiens Seu Etoit fait accroire, nous
y inviolablement ny Si Largement que Le Cardinal
De Lerme a fait depuis, Contre Toute Equité
Selon Rendre Odieux au Peuple Notre Le Pere
Notre Le Jeune Roy Charles Six Dit a Son
Lever ces mots, Itamay, nous voila Deliurez
Bien delliurez Des mains Desc Cardinal, qui
entendu par Le Cardinal J'ay mettendu pas

1621.

2. Juillet

quon Luy envoya son Congé aud Lepru
avec ordre pour emporter en Sabsence le moindre
Le Cardinal Scimenes Lesdictes attendre en
Lespoctes Si impatiemment quil en Mourut de
Regret

Mais Sestoit en presence que tous
Ces faveurs de ce temps Là Jusques
Regne inclusivement de Philippes Leur Juges
et Vous par tout my entendoient Rien, ou Reprochon
aide de Larme quil avoit employé a Son
voyage Les Bleds de Sicile et Dutié Les
Derniers mais il navoit pas fait provision
dun bon grenier mais bonne Bourse pour
Les Sexes Jlseroit ey après de ses faveurs en
votre histoire qui Mettront Les premieres
Lors depage en qui nayant rien trouvé de
quoy entrer au Regne precedent aux Semences
un peu au Regne dudit Henry 3 Laissoit
aussi vendront apres Eux exemple de
plus Sureuses Dutier Si ceux que Lel
Comptes De Sens entreprises cydem Lendroit
plus Sauvans a Sens Sens Lesdits contes
Comme Jls Doivent quand ce ne seroit que
pour Leurs proffis particuliers

1621.

2. Livre

Quel Jugement peut on faire Des resolutions
Prises par Le Duc De Lerme puis qu'il a eu
trouué apres L'execution Des lettres De Rodrigue
Calderon qui Notoit que Domenigue en
faueur Dudit Duc qu'iceluy Calderon auoit
Laissé Deux cens mille Ducats De rente
annuel et pour Cent quatre vingts mille Ducats
De Pierreries

Ce Seroient en Vain ou Les affaires
Sont fort Broüillées a faire De L'assemblée
De La Rochelle pour auec entendre, Comme
celle De Millaud et celle De Montauban par
abregé ne parloient que De se preparer a
La guerre et en faire L'exposition et
preparatifs, celle De La Rochelle se disposa
a faire une finale conclusion a tout cela
et Lettre Le fourreau De L'epée en La mer
puisqu'ils auoient franchy Le Sault et mepriser
Les Offres du Roy et Les exhortations
Salutaires Du Duc De Les Diguieres qui faisoit
pareille profession que eux et qui Neantmoins
ne pouuoit gouter cette Assemblée, ny Les
foibles pretextes D'icelle ajoutez auoit eté et
Satisfaits sur Les trois points qu'ils auoient

1641.

2 Livre

proposé en ses separations à Leiden comme
à Leur temoigna par des Lettres
Celoi donc au Roy a prendre a ses affaires
et faire armer des flottes pour avoir moyen
d'affranchir son Royaume d'une si pernicieuse
Ne faisoit plus La petite Crouche et de-
voulois partager

Comme parvenu Considerant que Le payement
Du prix sur les offices au retablissement du
droit annuel Duquel Jay Cotté un Mot
Cy Dessus Leur etoit Dutout impossible et que
Cette impossibilité empeschoit Sa majesté D'entrer
Le secours quelle en avoit Esperé Laditte
Majesté diminua Le Dixieme des Moitié et elle
Levir aussitot arrestée par Lesson que firent Les
Dits officiers Sur Cette mesme Sur les bourses
De Leurs amis

Il my avoit point de secours en France si
prompt que Le besoin que Son Etat des officiers
principalement des finances dans de si grandes
guerres ou entrées, necessitoit et Son estat
que Son affaire maintenant avec tel excedé
Soit par des attributions Soit par de Lee
Recherches que on fait contre Ceux qui ne

406

1621.

2 Juin

Jean pleur Dreguet Voiturier fleches qui
ny aura plus d'eau ni detoit Dorenauant Deux
Lecteurs ancuniné en qui pris en ne
Veux plus dans ces bateaux que Dessus ne
Veau ni qui Charchera pature ni qui Joien
De Leur reste ancun que S'il y avoit un bon
ordre que Lesquels de bien Deffendu fussent
Conservés et Les meilleurs seulement Choisis
Les personnes D'honneur et Des Moyens fussent
Employés et Leurs Des francs ne Seront
pour En approuvés Comme il En est pas
Dans les petits ruisselets qui faut puiser
ces Dans les fleuves qui Sont enflé et rende
qui ont en Le Gouvernement et ordonné
Des Sources et Leur Direction qui ont
Manié Le fous en Doivent etre seuls
Responsables ces a eux Le qui ont
Griefs tous qui faut demander compte
Detout

Les Sieurs Syndic a fusé au Roy
Cotés La Sa majesté En conseillé elec-
recherches un autre Secours aux y prouve
Et plus grand que Ledit preté ne Saint plus

1621.
2 Liure

Dommagable a Son Etat, et a Son Domaine
auquy mille De Ses fours Souuerains un
Vouleu proteo Couscutement a ycelux toutes fupplié
fa majesté Les en excuser Defaçon qu'eu nuis
Ses Bars Sa Majesté alla en Son parlement
pour y faire registrer un Edit d'allimation de
quatre cens Mille Liures de rente Sur le reuenu
Des gabelles de Sel De Son Royaume reuenant
en Principal a fix millions quatre Cens mille
Liures payans par Les acheteurs Desdites rentes
Les trois quarts du prix De Laditte en Deniers
Comptans et Lautre quart en Telles bien et
Legitimement Diet par Sa majesté

Mouseigneur Le Prince Seconde Sallez
faire enregistrer Ledit en la chambre
Des comptes Le cinquiesme d'auril

Le Septantiesme De Mars Mouseigneur frere
Du Roy etans Seretons a fontainebleau
afiste Du Colonel Dornano, Sens Seigneurs
et Jains Conseillers d'Etat Le fut registrer en
La Sour Desdites avec Deux autres semis
Cours Dattributions De droits qui ayderent
a grossir Le fond que Sa majesté y reparoit

1621.
2. Livre

Sous la guerre Lequel fondre setrouva ce
Dientot e Soutes a Dix millions De Livres
Sans aller fouiller et renverser La terre au
Sexon est cequi veut Les Roys defrance
Si Puissans quils sont ceux avec La fertilité
De Leurs terres et Jeunes Jeux Richesses de
Leurs Sujets, Ils attirent Leurs afrontes
Leur Throne Sous Les Lutins que Les autres
Sont Dans Leurs Grandes grayse pleines de treso
Or puisque La resolution en prise de
faire La guerre Et que Les coffres du Roy Sont
garnis Il ne reste que faire Provision d'un
bon Pilote pour conduire ces embarquemen
Cest a dire Un connetable qui ait Lexperience
en Lexpedition a Commander aux armées qui
Sepreparent cette Charge etoit vacante depuis
Lamort de Henry Des Montmorency et auparavant
Luy avoit été par Lamort d'aime Soupere
en Lan 97e. armée Selon age en La bataille
De St. Denis Jusqua Lan 1594 que Le Roy
Henry Le grand en Pouvu Ledit Henry
qui Lan Suivant en fit Serment en main
De Sa Majesté de façon quedurant Tous Les

1621.
2. Livre

Seigneurs de Lyons trois Hommes en armes connetable en France

Il plut ho au Roy honorer de cette charge de Duc de Luynes estant combien que Le Roy Louis en volonté de sa majesté Eut en venir de Raison Et fermer la Bouche a tout Le Monde Mais cette Election n'estant mis Les Seigneurs de Joieux a Domino factum Est istud, Les autres repondoient Cest miraculé in Oculis nostris, est un Oeuvre de Lomain Dieu Seigneurs Dijoient Les Autres oui, ce disoient Les autres et est requis et Voir donne et Letonnement et Luy demandoient Comment Le Roy s'étoit pu resoudre de Commettre une Dignité et charge si importante qui venoit d'etre Exercé par des Seigneurs tous illustres Tant Courage eprouvé tant de Dans Les armées redouté dans Les batailles a un Seigneur Duquel Le nom pouvoit de Apeine Etre Connu qui n'avoit Jamais porté Les armes et qui partant ne pouvoit Ordonner Les batailles Mais Si en fera retour Le Roy Selon Laissé emporter a L'affection qui portoit au Duc

410

1621

2 Juin

De Luynes Le Conseil de sa majesté ayant
ayant ci devant ce qui en pu arriver
à dire cas pour suppleer aux choses qui
pouroient faillir audit de Luynes fidelle
Majesté Luy auoit Le Seigneur duc de Lesdiguieres
Lun des plus grands et plus excellent guerriers
du Royaume auquel elle donna La charge
De grand Maréchal des armées qui étoit
en effet celle de Connetable qui étoit Le seul
titre qui Demeura Sans effet audit de Luynes
Comme il Lexposera cy apres pour les actions
Jusqua Sa mort

Quelques flatteurs Dudit de Lesdiguieres
voulurent persuader qu'il avoit refusé
Ladite charge de Connetable et que Le Duc de
Luynes ne Laisoit en cela que Refuser
pour ne faire vouloir faire Catholique, mais
ceux qui Le Tenoient de bien connoitre
Le Dit De Lesdiguieres ne Le tenoient pour
Si Scrupuleux ny plus degouté qu'il Se
Montra après etant Survenue La mort
Dudit De Luynes auquel etant
pourvu comme Nous Devons cy après
de Ladite charge de Connetable et Luy en

ayans été envoyé les expeditions ou dit quel
Les dit a maindurein de Bullion Conseiller
d'Etat Duquel Il Seroyon aux conseils de Sa
Maison en Sur Lequel il Serepsoit de Ses plus
importantes affaires pris Luy Demanda en Sec.
Note monsein De Bullion avec vous Vu
Tous ces papiers ont Monsein en Luy dit
Ledit Sein De Bullion, ny manque tel rien
ajoutez Ledit Sein De Lesdiguieres en Ledit
Sein De Bullion ayans repondu que non,
Or Sus Donc Depar Dieu allons maintenant
La mesme repartir Ledit Sein Duc de
Lesdiguieres, Je veux contenter par ces lez
Je vous Le Donne tel que on me La Donné
Ledit Sein De Bullion en ayans je
en pourroit donner un temoignage certain,

Mais pour ce mein au Sein De Luynes
Ladite charge De connetable et elle Suivre
de Garde de Seaux qui voudra en prendre
entreprendre Jointes a La qualité des Savoy
Coupons Ordres et envoyé de Service que
Lebargé De Beaucoup de biens & De Jalousie
& Les Service en Sumire plusieurs Libelles

Contre Luy qui est mangueries parcelles
Dexamines sa naissance, ses fautes, ses vertus,
ses merites, ses faveurs, et ses bienfaits Du Roy
pour abaisser tout cela Dautant plus que
les flatteurs et courtisans Dechappent et butte
le soupçon

Contre un Libelle qui fut mis contre
Luy lorsqu'il fut fait Connetable sur celuy
qui en intitulé Le contadin, et Semble
Quelques Sarcasmes Dedans les termes
qui peuvent etre Objetés a un homme qui
est dans Le monde

Premierement Il Luy reproche qu'il a fait d'estre Mareschal Dautre parce qu'il avoit estat fait Il devoit premiere exemple
De bien faire Lesdits non parfaits qui
que Ledit Mareschal

Que sa Naissance et Extraction paroit
Le rendoient indigne d'estre Honoré
Honorable en Ce Royaume, Etant estrangere
Du coste d'Antignon Juif Du Lapreué en
Laprelette ville de Normes Dudit
Comté et depuis son Mariage Jusques son
avenement a la Couronne du Roy fait
Archi plus relevée un esprit Son Esprit

achaze plus Serimps qui Nouvii dedie de
Noiraux, Semitzo Decionnilles, Sifflen de des
Cinottes, Lunes deapres guiches, voltes Lallouette,
et predagogiens Serstesquines et Barque certaine
De Dapene et de Lachete ouf y Lecoute
Du Lude dugues Hetoi Suivan Luy reprochon
Coupins et a Ses freres qui la retoine Bon
que Deuches Dexquis Serds Selon Les
Mots Dom Gb usoi

Que cette imapriété et Lachete de-
portoit a une ambition Sereglée a une avarice
insatiable pour et Avoir industrie ny Jugemens
De Moderer sa convoitise et Borner et ses
Cupidités qui et toit infinimens mizer et
Ledroit de meme qui Luy avoein fait du
Bien Entre Lesquels on Signalois et b.
De Bellegarde grand Ecuyer et Lecoute du lude
qui manquoit de foy en Tout et qui promettoit
et pour Exemple on Hettois en Jeu Lesquel
de farnagoume qui avoi ayde a son mariage,
Dubuisail qui avoin Travaillé a La ruine
Dumaretchal d'Ancre auquel Il avoi promis
Des Benefices Suis et Marechal Et
Des Depouilles Des Siens au Lieu eeeeee
Dune Roine a La quelle Il Le fit attracher

1621.
2. Livre

a une Roüe alaquelle Il Le fit attacher
en croix apres avoir Esté Torturé contre
Luy Depuis qu'ilny Eut Retrait ne Reprenit
en ne Lautre Deslune crime pour Lequel
Il fut condamné, on amenoit auxy pour
Exemple Lemarechal Dancre en Condemné
qui Lavoient Jetté entre Les bras de la
fortune en Le Sauvant des Besoins que de
Marechal Dancre avoit projetté contre
Luy, plusqu'il Estoit Accusé de Nr
en De Madame La Comtesse de Soissons
Et Lad. Dame Damien a laquelle Il avoit
promis de la faire Dame D'honneur De Lareine
au lieu Desdites Et de La faire Marechal
De Camp en au lieu de La Boispiere
De Luy faire Donner un Gouvernement en
Picardie Il Convenoit Le Mariage D'Adrien
Heritiere De Pequigny avec Les Cadets
Son frere et Detout cela rien, qu'ilz
avoient auxy Trompé Mr Le Comte de
St Paul pour Le faire Entrer en Les
Enfin que faisoit Desdites Heritiere
De Pequigny, qu'ils avoient Tenu en garde
perpetuelle en Cefut ainsi Heritiere

1621. (4)

2 Livre

De Luxembourg Laydet illustre primese des Lunope apres la maison de franse qui les avoient yipé et Choisné de la sour sour Lxe grande et oté de Lauers de Lupersonne Du Roy Juion pardeur permision, qui le avoin donné a Lewes Leur beaufere, se et Lupranavan violon et Montran a Dauser auec pagle de Mr de Montmorency Le Gouvernement de Lalaix et faindonner a la femme Leur sour la charge de Dame datour de la reine apres avoir été fille decheambre de la Dame de Lauland, que Lunes auparavan que d'épouser Mademoiselle de Montbazon de la quelle Il netoit paradjue avoit été recherches Mademoiselle de Vendome qui respondit quelle nepouseroit Jamais qu'un prince Et Ladem Jon frere Si imprudem que de demander Madame La princesse douairiere de feu Monseigneur Le Prince de Condé apres avoir été refusé de la dame de Cruton professeur en Langue grecque a Paris, qui la avoin fait chevalier Dusaint Esprit une qui la avoin Doubé et manqué a Plusieurs aux quels ils Lavoin promis

singulierement aux poeles qui avoit donné
a Lagnes un horloge ou y avoit un Coucou
qui chantoit a Toutes Les heures, guilz
Iz prejoient des dignites Des portes, Des villes
frontieres et Des gouvernemens Du Royaume
guilz avoient Toutes Les fumiaues delae
Franc cachez a Nismes, au Louvre, a
Lafere, a Calais et a Blaye guilz
avoient Roquez aux uns, otez aux autres
et relandé aux autres Les pensions des
quelles Monsieur Secretaire de Lumyes
compoit et en Lieu Banque au Louvre
que Lumyes avoit fait Creer en offices
en La maison de La Reine une charge
De Surintendante au profit de Madame
La femme pour M. Dauvet Madame
La Connetable de Montmorency premiere
Dame honneur avoit Toute charge de
appartenoit que repreudant Les Religieuses
predecesseurs Sans Sans aux Sorties et
aux chapitres a Clavias, a St. Antonin, negre
Pelisse, Montauban et autres Lieux
ou Il faisoit chasse Lumyes Se rafraichissoit
avec La femme a Religieuses, femme de

son dessein eut été en toute cette Guerre
que de ne se battre qu'en Courtine et Cum d'autres
Retranchez Signalez dont ce fut adire ens
Remply et que vous pouvez encore voir et apres
ce une seule Confession que Lon fit contre
ceux Sauvoy Dans Le Libelle intitulé
Chronique des favoris Contre Lequelle
choses je laisse a ceux qui en ont desiré
plus avant et suivant Les Jalousie ord.res
que Lon porte aux favoris et delaquelle
Ledits favoris ne sempeschent guerre, afin
De revenir a Lassemblée de La Rochelle

Le Roy Connoissant Les merites Du
Feu De Bouillon mareschal de france, Les
Grandes que ses Longues actions Luy avoient
acquis Dans Les armes et Lettres que Les
protestans faisoient de Luy quoique retenu
Des incommodités de La Vieillesse en Sa
ville de Sedan et Mais Congrus De bon
Conseil Sa majesté Luy voulut donner avis
De La resolution quelle avoit prise contre
La dite assemblée de Larochelle par
cette Lettre

Mon Cousin voyant que Lassemblée

418

1621.
8. Juin

La Rochelle ne me rend point Lobeissance
quelle doit et que Jay comme vous sçavés
attendu Jusques cette heure quelle auoit de leurs
Ses assemblées de gens de guerre contre mon
autorité et mes commandemens exprès et
qui semble que quelques uns de mes Sujets
Saffectionnent de troubler La tranquilité Publique
et renverser Lordre que Jay fait avec beaucoup
de peine et de travail pour Laffermir et
asseurer en mon Royaume Jay prin resolution
de Marcher incontinent apres les festes
de Pasques en Normandie pour y
pourvoir et maintenir mon autorité
et mes edits qui est Le Dut de mon voyage
et de mon intention ayant La memoire
entiere de pouvoir et favoriser ceux
qui demeureront en Devoir que de Rendre ceux
qui Seu departiront Sans avoir egard
a La religion mais seulement a
La faction Seigneurs Peuple tiendrez vous
particulierement asseurés Lors que Je serray
en La dite ville de tours mais cependant
Jay voulu vous donner cet advis comme

419

1621
9. Livre

a celuy Jeprens qui approuvera Mon dessein
Heureux est celuy qui obeyra et est celuy
et qui Continuera en cette occasion et en
toutte autre Semi faire paroistre et a
bonne volonté a laccroissement de mon
autorité et au bien public de cette affaire
et Jy ajouteray que Jeay pour mon
Cousin Le Duc de Luynes Je la charge
de Connetable de France ayant Jugé que
Le retablissement dune telle seroit extraordinaire
utile et avantageuse au bien de mes affaires
et de mon royaume en la mettant entre
Les mains dune personne qui ait toutes
Les bonnes qualitez qui sont en Luy, en
quoy Je me asseure que Luy me respondra de
Mon attente et que Les effets en rejaillira
au contentement de ceux qui aimeront ma
personne et Le bien de mon service
et de son plus particulierement de Mon vouloir
que Jepris Dieu ayt en Sa Sainte garde
Escrit a Paris le quatrieme Jour davril
1621.

Le dernier decret Lettre vonde
Nouveau Bien que Le Roy na par donné
La charge de Connetable au dit de luynes

au reffus du Mareschal de Lesdiguieres
Du Lesgrandes effets que Sa majesté attend
De Son administration Jlluy charge et
Ses bains Dudit de Luynes, auxy est il
Vray Semblable que Si Lesdits Leurs ren.
Presentées audit de Lesdiguieres et il
Leur refusé Sa majesté n'eut pas manqué
De faire Scavoir cela en cette Lettre
Ecritte a mondit Seigneur Demeure proffesion
que Ledit Lesdiguieres pour montrer
Comment Sa Ditte majesté ne faisoit point
De difficulté de Se Servir Dun de la
Ditte profession qui luy Seroit en
obeissant aux plus importantes charges
De Son Royaume Comme cette Lettre
mesme Le temoignera Voicy La reponse
Du Mareschal de Bouillon

Sire J'ay veu La Lettre qui
a plu avoir a Vostre majesté me faire
Lhonneur de m'escrire Du quatre du
present Mois par laquelle J'ay appris
avec grand Deplaisir Le mecontentement
que vous a Vostre majesté Continue a recevoir
De ses Subjets de La religion assemblé
a Larochelle et La resolution prise

a prise de Sadyminier a Louse pour etant
La aydes ame Moyens d'epouvoir maintenir
Son autorité en Ledite Jusques Sire &
Supplie Ces humblement votre Majesté
me pardonner Si Jose encore Luy dire en
quelle pouroit recevoir plus d'contentement
en ce faisant affaire Bien de Sa bonté
et Prudence que de La vigueur et de Lex-
cecution de Ses Edictz en faisant Sans autres
Considerations que celle mesme et de Sa Justice
et Comme autorité pouroit aux Contraventions
et Jnexecutions de Sesdits pour le passé
a ce que Lavenir Je Soit Vien entretenue
et observé comme ce a Moyen en Lesquels
Les Rebelles Jusques presque toujours Sous
Lesprits de La religion presque pour toutes
Les provinces que contre Lintention de Sadite
Majesté, Sou veu Rompre Ledite
et qu'on ne prend que pour pretiate La
De Sobeissance Comme De La Rochelle
Jusques cela Tandis Sous Les Seigneurs qui se
Son faits depuis quelque temps en divers
Lieux mesme entre Les mains de votre
Majesté et une approbation qui Est
presque universelle Jusques a Setournes

1621.
9. Juin

en Cecoure dun seul Leur Ame, elle
ne pouroit produire que des effets contraires
aux Louables qui Separoit estre en faisant
voir Louables par Effet, car ce n'est
Contre Lesse il paroitroit une Notoire
Desobeissance que personne n'approuveroit
Sur cela Sire j'prie Dieu Donner des
Cours et Salutaires Conseils a Votre majesté
Laquelle Nayant fait Homme de
Ne Donner avis quelle a pouvoir est
De Cuyer De la charge De Connetable
Je nay que Loüer en cela et en toute
autre chose Cequ'a fait votre majesté
Laquelle a Jugée que cette place Devoit
etre remplie d'une personne Dont elle
Connoit La qualité Convenable a Juste
Je Supplieray aussy Votre Majesté
Comme Jay Deja fait par mes Dernieres
De Commander quil me Soit pourvû
pour regir Et De la protection
de Lieu Auquel Depuis peu Dejourne
Jay presenté a Votre Majesté Les
Raisons qui m'obligent en cette Saison
Principalement De Devoir La Residence
La bienveillance a Laquelle je Supplie

1621.
2. Juin

Très humblement Deme deprattie en Deme
voire que Je Seray toutte ma vie Sire vostre
très humble très fidel Sujet et Serviteur, ce
Henry de Latour, De Sedan ce 19 avril
1621.

Le Lendemain que Le Roy eut
Leu La Lettre Susdite au dit Mareschal
de Boüillon Sa majesté partit de Sain
et Jalumina a fontainebleau ou elle ce
Sejourna Jusques vingt neuf Dumeme mois
Auquel Le mareschal de Ledigniere Lavoit
prié de luy donner quelque temps
pendant lequel Henry de Rouget evesque
de Laurhelle par persuasion du Sieur
a quy il employa premierement Le Sieur
de Sain Donnet et après luy Le Sieur
de la roche Degrave a eu Lettres qui Leur
exhortoient a Lobeissance et Leur
Representoit La desolation a la quelle
Ils Reduisoient Contre Leurs Eglises fils
et Sy rangeoient

Mais a tous ces me pages furent
Lettres et reponses et Nulle Satisfaction
qui Contentat Le Roy ains Des recharges
au lieu de faire et declarer Leurs
Deputés residens en Cour de pouvoir

1621
2. Livre

leurs plaintes en leur nom et au nombre
leurs eglises cy noiçunes ne voulus Duio parler
de Ledit assemblé au Conseil Dunon
de sorte que Ledit Deputez feren Entendre
toutes leurs plaintes audit sieur de lédit édict
Celles que Ledit a été ou cy devant pour
en faire rapport audit Conseil Duquel il
leur rapporta pour finale reponse et
et Resolution Du Roy Les articles
qui Cuivent

Premier que Sa Majesté etoit
Resolue de Maintenir son autorité et ne
Soufrir aucune Assemblée en Son Royaume
Sans Sa permission

2 De faire observer le Contenu des
Ledit de pacification

3. quant a Lassemblée qui se tenoit
a Rochelle, que Sa majesté vouloit
avant Toutes choses que Les Deputez Luy
Demandasent pardon et procedassent a
Leur Separation

4 que Moyennant cela Sadite majesté
feroit retirer Les gens de guerre de Leur
ou Ils pourroient donner de la deffiance

5. que pour Leur plaisir de Leur sureté
de Dauphiné Sa majesté y Donneroit un

1621
2. Livre

que Lettre quon Disoit en avoir eté Donné en Lannée 1598. Seroit Soigneusement cherché dans Six mois pour en Laquelle Soit Trouvé estre remonstré et Deliveré aux dits Sieurs Deputés generaux pour le temps et ainsy quil en a eté usé pour Les autres places de Surete et ne Seront pas dans Les dits Six mois Ledit temps passé Sa majesté aviseroit de ce quil pourroit Justement et Raisonnablement faire pour ce regard.

6. pour Le fait de Beam quil Seroit Effectuellement pourvu Si Le fait navoit eté au Remplacement Dadvenir que Sa majesté avoit accordé au Lieu de ceux quil Se pretendoient Sur Les biens Ecclesiastiques de

7. que Le Sieur De La Force Seroit Laissé en Son gouvernement De Beam et Sen Fauxbourgs Leurs Charges pour en Jouir aux Honneurs et pouvoirs y appartenants ou quelle majesté Leur en Donneroit recompense ou Bien Leur permettroit De la retirer Despersonnes qui Seroient agreable Sa a Sa Majesté

8. Et pour Le Regard Du gouvernement Dorthez quil ne Seroit point ote de la

Maieur de celuy qui y Commandoit, Sa
Majesté ayant été advertie qu'il ne Se tint
point departie De Son obeissance et pour
Luy temoigner Comme Sa Majesté S'asseure
Sera de Luy elle Luy enverra Sur ce
une Lettre particuliere

Les Deputés residens ayans Sur ce
articles Declarerent au dit Sieur De Les Dignieres
qu'ils n'estimoient pas que l'Assemblée
En fut contente n'entendoit Ledit Sieur
de Sauve Laisser departir presentement
pour La rochelle et apprendre Les
Sentimens De L'Assemblée, et Mais Son
voyage fut inutile au Roy Lui ayant
dit Sieur de Laroche De grace que
Les Dignieres fit partir après Luy car
Ils ne trouveront en La rochelle Sinon une
entiere ouverture De Soulevement

Ceux cy ayant fait ce fut des
Reproches audit Sieur De Les Dignieres
Leurs mener plaintes aux generalités
a joutterent ce qui S'etoit passé en Dauphiné
et au Vivarais auquel Sieur Jlsne
le Dissent pas adjoutez comme vous
avés vu en Leurs Lettres Combien
Vous est tenue que Leur fidelité

1621.
2. Livre

Et obiiſſance et oreim Les Degrez ſur leſquelz
Dieu avoit eſtably au Throne Le Roy ſe
Henry Le grand pere glorieuſe de ſa Majeſté

Sur ce Le Roy ayt bien gmt ne ſallut
plus differer ains Hasta ſon voyage a Tours
pour gaigner Le Poitou et y fut deputé
visite par un Trouble imprimé ſurvenu en
Ladite ville de Tours Durant Le Regne
de ſa Majeſté a fontainebleau Trouble
ſans Deſſein en ſans Affection projecté
ny premedité qui en Cantonna fortifiai
Lallarme De Laſſemblée de la Rochelle
Obligea Ladite Majeſté de diligenta daller
en perſonne faire eſtablir Les principaux de
Deceux qui ſe tenoient eſtablis

Or Est premierement a Remarquer que
Ledits Depputations ou Extremement
preveu et pourveu aux actions qui pouvoient
Donner occaſion de Trouble ou De Sedition
entre Les Subjects de Deux Religion et Dautant
que Les choſes Divine) au peuple Catholique
Devoit Estre Entierement et Mordinaire
Sans Lumiere et Chants funebres Lors
de Pacification a ordonné, que ceux de
La Religion pretendue reformée auroient
Loiſir de faire) et Sur Le Soir Le transport et

1621.
9. Juin

et Catechumene de Sens et abjurera entre quelles il ne veut en premier de faire Lecture Deluné dite religion, ainsi Jour Jeuner et Lieux destinés et ou Ils ont Leurs Temples et Cimetieres et exposera exhibera aux Assemblées d'une Catholique populace qui ne peut ajouter autre Ceremonie que celle a laquelle elle a este Instruitte, cela est bien et Si ponctuellement Observé en la Ville de paris, qu'il ne S'y voit aucun de la Normande Secte Delà dite religion pretendüe quoiqu'il S'y pourroit trouver plus de 2000 personnes De la dite religion en Icelle ville Lors la Transportera Leurs Corps et Morts et Conduira Si Dextrement aux Lieux Nouvaux que La populace Catholique n'en voit Rien, Ce Si populace parceque ces Deux Sortes De gens Sont Les importunes aux Assemblées qui Se font bientot au Desavoue

Dix Deux en ce temps La Reine fera par Sa Supreme observateur et de Regle, ainsi Soit que Dieu voulut Commence a faire voir Les Sujets et prodiges du futur en prochain avenement

1621.

2 Juin

De Leurs forces ou qué Dieu mena Soude
Lattente d'Icelles en de Sápprus Dupracheain
De Lá Jeemblée De Rochelle Ils voulurent
entreprendre párdessus Leur coutume apres avoir
gardé Leurs joins Le corps Dieu Leur
Soleillée Jomme depuis Dimperiale et digne
Lamemoire a trouué quelque plan en Lá
Ville de Jame Ils entrerent ce mesme un Jour
de Dimanche Le peuple Sortant des
Vespres et Luy firent un grand convoy
a Leur mode De quantité de Personnes
de Ville et des fauxbourgs

Le Jour Juiuant une Lue Sur le
Convoy et pareeguil ny avoit pas Lumiere
ny chant Ils Leurent a Suite Le convoy
en Louure Le corps en chantant des
chansons Vaines Prouidaines Le reste
et en Jugnant Le plus auguentement
Tellement Leur troupe grossit De Sorte Dés
Nombre infini De gens du Vent et de
Navoit Jamais Jamais de la Lie du peuple
Quelques peu ou Jettez promptement Le
corps en La fosse Lequel encore Ilz
Couurirent De terre, et Nait a peine ecarté Le
Convoy Ils Sauuerent et Brulerent le temple

et tous les Canes et autres choses exterieures
et Lorsquem en Jecluy, ruinerem la fruictiere
Jameresem et Bruleresem les Maisons communes
Dependantes dudit Temple pillaresem tout ce qui
Etoit en Jelles nombreux Les efforts
des Magistrats pour Lempescher et durant cette
Emotion quelques Jours Jusqua ce que Lemaire
Eut été contraint faire sonner Le tambour
Vuider Les Capitaines et Leur Compagnie
Jusqua 7. a huit cens Hommes guide
Jrem Jorte pour Eviter cette multitude
Effrenée qui Seratira dans un Bonde
prochain, chois Lemaire et Capitaine
Jetant retiré ils reprirent Le tambour
en Javine et Lémotion fut plus grande
quauparavant quoiquil Jeut Corps de
gardes et Sentinelles poses partout

Les Magistrats en envoyerent en
aussitot avertir Le Roy qui Sur-Lheure
Jepecha Le Sieur Le Doux Maistre
des Requestes de son hotel avec Jnne escorte
de Cavaliers archers et une Commission
pour faire et parfaire Le procez aux

1621.
2. Livre

principaux auteurs de l'émotion et sa mté
le fait de après

Le Bisieu Le Doux etant arrivé a
Tours et entré au Palais, ils y ont aumtoo
ouverty avec le Lieutenant general civil et
Criminel et Le Siege preridial, Le Palais
forcé Les cinq plus seditieux qui y etoient
empriſonnés tirés de prison et delivrés,
Le Doux et autres et Magistrats Contraints
Les mis de Semblables endroicts, Seulement
et autres se Sauver pardevers Les Juillet

Dont Le faire entre Le Roy
arrivé sur ces entrefaites, fait mettre ses
Compagnies en Bataille en Laplace
au tour Du Palais avec ordre et Surveillé
et autres Lieux ou Roi Besoin
a rubrube faitte Les mutins empriſonnés
Sa majesté Le Laisse et mains de la
Justice qui en fait pendre puis Trois cinq
Le reste admonesté puis Chargé avec
quelques uns Deceux De La religion
qui pendant Ces premiers emotions avoient
été empriſonnés Sa majesté Dit Laisse
faire La Justice et Donne en Diligence

verd Saumur, sur Lavis qui Luy vint que
Lassemblée De La rochelle avoit resolu de
mettre six mille Hommes de guerre dans
La ville De La rochelle Saumur et ce
Surpreduce Lesieu Duplessis Mornay gouverneur
Dudit Saumur et Lesieu Darmagnac
Gouverneur de Londun a fait Sa majesté
Venir en Poitou Diligemment Sa
Communication de Lavis avec Son armée
et Davantage Il vint advis au mesme temps
que Lesprotestans desgrays Dumaine, et
Dupreduce et De Beaune Semutoient au de
Champs pour executer Les entreprises
quils avoient sur Les villes de chartres,
Vendosme et Blois

Il Sest mesmes trouvé, plus dun
un Discours que Nous mayons eu Soupçon
que Le Roy auparavant que Desortir de
Fontainebleau pour Entreprendre cette expedition
Dunne accuse Les Sujets De La Religion
que Semeurent en Lobeissance Soient contenus
et a Soumis de Sa foy que Sa majesté veut
Dubliger par une Declaration qui Vous
apprendra Les bonnes intentions en cest temps

Soüis &. A. Tous ceux qui ce presentes
Lettres verront Salut Depuis que vous
avons pris en nos Mains La conduite et ad-
ministre Des affaires De Notre Royaume nous avons
Reconnu que Rien Desirons plus ardamment
pour Restablissement De Nos Sujets en repos et
Tranquilité en Doubtenir Soigneusement les
Edits De Pacification et Declarations faittes
en faveur De Nos Sujets faisans profession De
la religion pretendüe reformée Ce pourquoy
Nous vous avons toujours travaillé autant que
Nous avons peu possible et même pour Leur donner
Dautant plus De Sujet De Seurement en Leur
Devoir et Soüis De Notre Bonté Nous
avons bien souvent dissimulé et a Coupz Les
Desobeissances et Contraventions que plusieurs
Seigneurs ou Communes ou bien nous avons
Jugé De Les detourner Des fautes auxquelles
Ils Pourroient Par Des advertissemens et
Declarations que Nous avons faittes Les
envoyer ou Ils avoient Besoin pour Leur
Donner Connoissance De Leur Devoir Ce que
Nous voulons pareillement en mois Doctobre
Dernier Sur Lavis qui nous fut Donné que
Nos Dits Sujets De Pamiers avoient

1621.
2. Juin

Et Comme nous a semblée sans notre permission
en notre ville De La rochelle, Jusques
nous fussions une Declaration pour interdire
La Dite assemblée et Deffendre a tous ceux
qui y seroient Deputés De Les assembler
et a ceux De La Dite ville De la rochelle
De Leur envoier sur Les peines y contenues
Esperans par le moyen Les Divertir de
De plein abord nous en obeir, mais
Comme Il arrive Souvent que ceux qui en
nous nan Les meilleures intentions nous
portent toujours Le plus Devant parmy eux
Tant Sans Sans que notre Dite Declaration
ait produit Tout Le fruit que nous en
Esperions, quoy mepris Dicelle plusieurs Deputez
nous Laissé de tenir Ladite assemblée
et ensuitte De convoquer et en faire d'autres
en plusieurs endroits de notre dit Royaume
Sous Diverses titres et pretextes Dans Lesquels
Ils ont fait des Decrets et arrest Soubs
Lautorité Souveraine publié Des ordonnances
pour tenir La campagne en armes
Contre Nous et Notre Conseil Comme pour
Nos Sujets, Soubs Les noms De notre
Fils Ainé et nommé Dauphin

1621.

2. Juin

Tant pour la campagne que pour les villes
et y ont prins leur entiere satisfaction
resolutions j'premierement qu'il sera en
tiers exempt et Defendons aux grands tant
une comme petite d'exiger qu'ils tiennent, ou
ayent fait faire en Juillet des fortifications
extraordinaires, Levées de Deniers et d'hommes,
enrollemens Degres de reprises, fonte d'artillerie
achapts d'armes, assemblées Illicites et
autres actions de tout contraires et
Prejudiables a notre autorité et a l'obeissance
qui nous en Dit tout entiere que nous
avons tout sujet d'entendre offendé et
neantmoins nous avons voulu patienter
plusieurs mois et considerer si deux mesmes
Religionnaires pour ne la reconnoissance
de leurs fautes pour en recherche de nous
la grace qui leur peut etre necessaire
et n'avons pas voulu de laisser cependant de
pourveoir aplusieurs points et articles dont
nous avons ete supplié par les deputez
qui resident pres de nous de la part de tous
dits Sujets faisans profession de la dite religion
pretendue reformée, et mais considerant et
a Maintenant que tant plus les choses

436

voiz en avant et pour les choses et
Besoignes concernant pour la par
Lantroux et que faudra faire et pour
voir par notre Loignement, nous avons
pris resolution Besoins acheminer Lucté
de Touraine et de Poitou et passer
plus outre pour visiter les autres
provinces de notre Royaume a fin
quetant plus proche dicelle nous ayons
plus de moyen dy pourveoir avec Lintention
que nous conservons toujours de maintenir
Lexercice public et faire Loigneusement
observer a lendroit de ceux de la dite religion
qui sestiendront en obeissance Les edits
et declarations qui ont este faits en leur
faveur et leur faire Jouir des graces et
Conjonctions qui leur ont este octroyees
comme aussy faire chatier ceux qui se pourroient
porter et demeurer en desobeissance
et a fin que cette notre Intention soit
connue dun chacun et que nos dits
subjets de la religion pretendue reformee
qui demeurent dans Lobservation de nosdits
edits ayent subjet dy prendre toute confiance
nous delaissons pour mener de notre
chambre autres pairs officiers

1621.
2. Livre

de notre Royaume en principauté de notre
Conseil avons dit et declaré et disons et declarons
par ces presentes, voulons et entendons et nous
plaît que les Edits et declarations faites
par le feu Roy notre très honoré Seigneur
et pere que Dieu absolve et par nous leur
pour la Seureté et Liberté de conscience et
exercice de leur dite dite Religion pretendue
Reformée que pour la Jouissance de grâces
et concessions qui leur ont été octroyées par
Icelux soient observés et gardés exactement en
tout en point selon leur forme et teneur
pour ceux de leur dite dite Religion pretendue reformée qui sont en
Demeureront en leur Devoir et Obeissance
Lesquels ensemble leurs familles et Dieu nous
avouyent et mis presens et à venir en
notre protection et sauve garde Royale et
Mandons aux gouverneurs et Lieutenants
Generaux de nos provinces et commandons à
tous capitaines à tous gouverneurs et
Capitaines de nos villes et places, baillifs et
Seneschaux prevost Juges ou leurs Lieutenants
et autres Justiciers officiers et
et à tous nos autres Justiciers officiers et

1621.

2. Juin

Et sujets qui appartiendra de faire
voüir notre dite sujets de ladite
Religion pretendüe reformée. Et leffet
de notredite Edits et declaration
Declaratifs et avoir soin de leur seureté
et conservation comme aussy nous faisons
pareil commandement a ceux qui ont
commandem et ont lautorité dans les
villes qui sont en la garde desdits
la dite religion de prendre soin
de nos sujets catholiques qui y sont
habitués chacun en leur et aux autres
den repondre en leur propres et privés
noms voulant quil soit procedé contre
ceux qui y contreviendront et quils soient
punis et chatiés comme perturbateurs
du repos public selon la rigueur des
ordonnances enjoignant a nos procureurs
generaux et leurs substituts den faire
toutes poursuites et requisitions necessaires
si comme en cas dappartient a nos amés
et feaux conseillers les gens tenans nos
cours de parlement et chambre de edit
que cette notre presente declaration
ils facent lire publiés et registrer
et du contenu en icelle faire jouir

1621.

2. Juin

de ses Sujets plainement et paisiblement
selon sa forme et teneur Sans toutte Lettre
et Lettre de Lettre contraire Sans y contrevenir
ny permettre quil y soit contrevenu en quelque
sorte et Maniere que ce soit Sauf tel en
nostre plaisir en tesmoin de quoy nous avons fait
mettre Nostre Scel aux dites presentes Donnees
a fontainebleau Le 24 Jour d'Avril Lan
de grace 1621. et de Nostre regne Le
onzieme Signees Loüis et plus bas Le Tonnelier
et Scellees du grand Sceau de cire Jaune Et Registrees
au Parlement a paris Le 7e. Jour de may.

Voila Lintention du Roy
pour maintenant Les effets et Les
fruits de son voyage et La coupe de
son epee portee par Le Connestable de
Luynes Car cest Maintenant qui fait Joüer
des Couteaux, La Jeunesse de La noblesse
a pourveü a La conduitte de Ses Armees
elle a donné ordre au Remuement des
Deniers et munitions necessaires a la
guerre: elle a divisé Les Eveschez pour ne dire
Son Etat en Trois Circles et compris
Le Bearn pour un, Le Duc de Nevers
ayant accepté Lexchange de chef general

1621. A

2. Livre

Du Cercle de Bretagne, Penthou et Lisle Bouchard

Tous ceux qui ne Voudroient porter Les armes pour La Deffence de Leur Jeune Dauphin ou Commandement Devindes La ville dans Laquelle Jesus Christ Deplorable Devoit Les armes et Reparer que La Verité de Religion n'avoit pu Diviser Seulement Les Larmes aux yeux et Les cœurs Sanguinaux Se Dirent adieu pour Jamais Laissant leurs Biens a L'abandon Des Soldats qui entroient en Leur place en Laquelle desolation Se virent parmy Les Catholiques Sortant de plusieurs de La religion pretendue reformée pour venir pour Cause Derebellion

Davantage Ledite assemblée a donné ordre aux Seigneurs et peuple de Leur part et Duché Dorleans et Berry, pays de Soulogne, Gatinois et Loury Depreindre Les armes a Jesus Jergeau, Sully, Sancerre, Chateauneuf et Temparer Dupont qui pouvoient Deriver et Degrader Sur la riviere Dorloire audessus Dorleans.

Elle avoit donné pareil ordre au Duché de Bretagne et Normandie

et en La fonté Bechampagné et deee
Generalement en Coutte Lesprouvier de franc
acque chaun prit Lesarmes et surprit des
villes chateaux pour Leur retraitte et e
Passage Derriere pour faciliter Les communicaon
de Leurs trouppes

Le Roy avoit eu avis de tout cela
dez son arrivée a Tours Employa son
Temps Les huit jours depuis Le 12 Jusques
Les sept demay a Lassurer Bien fu
apuié par Les effets car on Recevoit en
Cour Lespuy Tra la journée et Derniere que
Mr Prasaye, quintetligence Les que deux qui
ne vouloient pas Estre des Derniers en
Cheval

Sa Majesté eut cela de bon de
la Jeunesse, que Sa diligence Son Courage
et Lemprise de la fatigue Luy ont
toujours donné Le Dessus en choses hazardeuses
et Sa prudence et Resolution animée
ou plus tost Dirigé de Coupe d'eilee que
Les armes et Son Pesé Lachement porté
par Des courages mols ou qui pretendoient
plaire aux Forces et Violens Leurs
avantages Des partialités Civiles.

Sans cette diligence Il ne reprim

1621.
2. Livre

De toutte que Vaille de Saumur a Loüis
prédie pour le Roy et ensuitte reprinsaye
Cum importans rendoit les Eminens a
Puissans Dans les plus belles provinces du
Royaume, Jene diay point ceey pour faire
voir a la fidelité de ses Subjets du
Gouvernem. de cette Ville, au contraire
Elle y a Lomme bien Sujet en ce
Royaume et qui a quelque Connoissance
du passé qui ne face allez Sa gloire
aud. ela De toutte perseverance fidelité
Sagesse, Prome, Conduitte, Experience
et vaillance, Veritable qui le Estonnitam
Les yeux de Lassemblée La Voicy
porté a Louvroir des Deffiances de Suy
et arretes De Le surprendre plutot que
De Sayer a Le corrompre en Jettant
en Vaille 7. ou 8000 Lommes Comme
Nouvelles Dit qui pour Lemoin
Le Fusseur afourés de Vaille Si Le Roy
ne Les eut preseus

Les Gouvrs de Sa majesté furent
Si Compagnies Lestes De Se Regarder
qui allerent prendre Vogés a Sa
Quoy Verité et Les Sumés qui pour le

1621. (Φ)

2 Livre

Logement de Sa majesté planteront leurs
Piquets a la porte du Chateau a laquelle
Mr le Logeur sera ayant la dite
porte ne ouverte par le Dit sieur Duplessis,
Mais parceque cela alloit un peu vite
et que l'homme Envoié un Cheval eut
l'equalité de voir quelquechose aux affaires
de telle Condition Il prie que pour reste
on patente Jusques retour Du Courier
qui a envoié vers Sa majesté pour en
attendre sa volonté Laquelle ayant été
Rapportée cette de se Logea avec sa
Suite au Chateau ou y vit une trompe
Ordinaire les gardes du corps y entrer
les Suisses en Ceinture la porte Les gardes
des gardes en la salle Le Suisse
Suivant ayant fait Retirer Les gens
du Chateau monte en haut sera audevant
du Roy et Le fondit au Chateau ou
Il Sejourna Cinq Jours comme J'ay dit

Pour Lordre que Sa majesté Donna
Ce Sejour Donne aux affaires pour s'opposer
a Lordre arreté par la Assemblée de
La rochelle elle Mande a Monseigneur

Lepuine de Soude quil range Sa vie
De Sauerre Son obeissance, a Sa Ste
Soute des Ste Saul quil Safure Dicelle
de Jergeau, a Sr. De Longueville quil
Safre Desarmer ceux De La religion
a ville De Roüen, Caen, Dieppe et
Le haure et Traitter avec Les Sieurs et
Montgommery pour Sontorson, a Sr.
De Vendosme De Safourre De Vitré et de
Chatillon en Vaudelais et a Sr.
Duc D'Eper Desarmer aussy en
Son gouvernement De Champagne

Ou Disoit que Le Departement general
Des provinces, La Distribution Descharges
Des armées Lordre pour Le finance Le
Gens provisions avoient Eté Dressé et
arrestée par La Semblée De Rochelle
Sur Le modele Du gouvernement et republique
des provinces Des Provinces unies Des
pays bas, Lors que en 1577. Le Roy en
Leur Temps Du Roy Espagne Sous protestation
de Sur Sujets fidels et Loyaux Sujets
comme Son Ils Eux De La rochelle
une republique quila Diviser De Estat
Royal en Monarchique avec

Parille protestation que ceux sous la foi
jurable obéissance duquel ce que tout ainsy
que ceux de pays bas avoient eu mis
chef general pour avoir la surintendance
sur toutes les armées ou il se trouveroit
auxquels ceux ci auroit donné des chefs a
leurs Conseils, etablissant le mareschal
de Bouillon premier mareschal de France
chef general ayant autorité par dessus tous
les autres et davantage que comme ceux
de pays bas avoient une ville comme
Haitheste et metropolitaine de leur Etat
qui étoit la ville de la haye pour y
faire des assemblées et tenir leurs etats
et conseils generaux auxquels ceux de France
avoient etably et ordonné la ville de
La Rochelle pour la ville dominante
de leur Republique mais je crains pour eux
qu'ils ne s'y affermissent par le bien que
ceux de pays bas ont fait en Hollande
car ils ont affaire a un roy qui ne sait
ce que c'est de faire la guerre par des
lieutenants, mais l'etat de la Rochelois
differe beaucoup des provinces unies, en ce que
ceux cy n'ont que d'une ordre en leurs

446

1621.
2. Livre B

Etat a scavoir, Lanoblesse et Les Vivres
ny ayans Jamais voulu a Mettre
Les Ministres qui Leur estoient
a La Suite Du gouvernement de Vnis
et ceux La y ont admis Leurs Ministres
qui pour Leur passion ont Tout gaté
et Rendu Leur etat au Veritable

Or puisque Le Dé en Jettés et
que nous avons Deja Servis et au Le
armée Il nen faut plus parler que
Nous Commencions Leur que La Ditte
assemblée de La rochelle a Nommé pour
Deputez au Roy Leur Seigneur naturel
Ceux qui nont acceptés Les charges
qui Leur ont Esté Ordonnés a Leur
Les gouvernemens Du Royaume, ainsy
et ont rejettés

Premierement Le Duc de Mareschal
De Vendosme a qui outre La Lieutenance
sur toutes Les armées et provinces ou il
se trouvera, Son particulier Donné
Les gouvernemens De Lisle de france,
Normandie, Berry, Anjou, Lemaine,
Perche, et Touraine excepté Lisle
Bouchard

1621.
9. Livre

Le Duc et Mareschal de Lesdiguieres
a qui fut donné Le gouvernement de
Dauphiné, Saprodume, et la Bourgogne

Le Duc de Noban a qui Le bas Languedoc
et La haute Guyenne

Le Duc de La tremouille a qui et
Langoumois, Saintonge et Isle de Jaunter

Le Sieur de Soubize a qui La bretagne
Isle Bouchard, et La prouince de Poitou
avec ceux qui en dependent suivant L'etat fait par
La dite assemblée de Leatraordinaire des
guerres de La dite prouince de Poitou

Le Sieur de Chatillon a qui Le bas et
Languedoc, Les Sevenes, Gevaudan et Le
Vivarets

Le Sieur de La force a qui La
haute Guyenne

Le marquis de la force son fils a qui
Le Bearn

Pour Le Departement de bui et isles
dependans de La prouince de Rochelois

Sans maintenant pour mettre fin au
Long Estat qui a este fait pour
de leur Gouvernement General et ordre des
dits Gouvernemens particuliers, Sautant que
cette Seigneurie ne sera par de Suite
comme nous serons cy apres ayant Estimé

quil Suffision que nous vsion Leur Soulevemen
ouvert Leurs Desseins et Lepartage quils
ont fait du Royaume a fin que La Justice
des armes du Roy soit Comme partout ce
que La Jemblée de Larochelle ne face plus
Comme en pays etrangers que cette guerre
en une guerre de religion auxy Jaumais
Comuintes pour Larebellion que nous verrés
Cy apres que nous Estans Saisis de
Subsistion entiere de cet Etat Lexercice
de Lareligion pretendue reformée nyre
laissé Dehors Comme elle Es en cette
anne 1628. que Jeris ecry en Les mesmes
Libertés quelle soit Lorsque Larochelle
et plus de deux cens Cuiquante Cam villes
que forteresses soient en la puissance de
Ceux qui en faisoient profession

Et pour Comuincre ces villes de Surete
Et voio La quantité des Eglises et universitez
de Ladite Religion examinons un peu
Les Depenses des cinq

Le premier donné au Marechal
De Bouillon et Lequel on na pas vu
quil ait accepté Jetendans aux provinces
de Lisle de Jsaure, normandie, Berry,
anjou, Xenanie, Jerché et Couraine

qui Contiennent une grande partie du
Royaume ils devoient de Surete Union
Jamais en Berry Mais elle En contestée
par Le comte de Sancerre et demandoit
Sere et fils qui en Son Seigneur et
Souverain quelle ne peut etre alienée
De Leur domaine et puisque pour etre
Rebelle en Vrais Degres quils ne pouvoient
point et qui ny ont point de droit,

Reglement Sur la Cause en Berry
Gergeau Sur Loire a S. ou B. Lieües de
Orleans et Chateau Regnard Sur le loire

Il y en a qui mettent Jamuse Sur
Loire en anjou au nombre des villes
De Surete mais Ils Se trompent Car elle
ne Leur fut Ottroyée Il est bien
vray quen Laimée 1589 Le Roy henry
trois - voulant appeller a Son Le Roy
De Navarre qui Luy Succedoit en Jouire
Laimée Dielluy roy De Navarre a la
Jeune, Luy bailla Ladite ville de Jamuse
pour a Surance De Son passage Sur Loire
et faisant Ladite ville fut mise
entre Les Mains Deux de la religion
pretendüe reformée De Laquelle Le Sr

Seigneur de Demarante faisoit profession
et qui après Lamoth Vaudey beaux frere
estant devenu Roy d'Escosse ne la voulut
Veo d'Leurs mains ayans une pleine
Confiance en sa vertu Prudence et Loyauté qui
en Estoit Gouverneur d'Edimbourg que en
de ladite Religion ne Leur pouvoit
que pour tolerance non pas vertu de sa
Reprobation, Veriab en Londres en la
Ditte province Lon de Seureté et en
toutes ces provinces Du premier cercle il
n'y a que ces six villes de Seureté, a Savoir
Lamerre, Argentan, Gergeau, Chateau
Regnard, Veritz et Londun qui ont leo.
Eglises qui ont une université ou academie
qui En a Lamur.

Quant au Cercle donné au Mareschal
De Lesdiguieres, Ladite assemblée y ordonna
De Lieutenant avec que Ledit Seigneur
Leur en Mande que Ladite assemblée
Roi Illegitime et qui Estoit grand mareschal
De Camps et armées du Roy, La
Bruine en La Bourgogne comprises
au Cercle non point en De Villeneufve
Seureté mais bien Le Dauphiné auquel
Lamurette entretient garnison sous la garde

401

1621.

2 Livre

Du diocese de Lisdigieres, a Sauoir grenoble,
die, Moustiers, ambrun, Gap, Les exilles,
Merrillon, Darraus, nyons, Lizieu, briançon,
Lienneuse, Seyez et ya 9h Eglises en
Dauphiné et prouence et vne en bourgogne

Le Cercle distribue au diocese de Rohan
qui Lacepta De La haute Guyenne et
Sans Languedoc Dans Lequelle prouinces
Sont Comprises celle cy, Lalbigeois, armagnac
Lauragnois, Comminges et foix Des
Sont de Seureté et mariage ces villes ajoutees
a Scauoir De la premiere Confession Les villes
de Castres, Leytoure, Isle Jourdain, mauuesin
St. antonin, (albigeois) mauuesin en Gause,
(armagnac) et (compte plus de 90. eglises

Du Cercle ordonné au diocese de la rochelle
qui ne Se Voulut acepter aux protestans ces
Son Obeissance au Roy Comme nous Verrons
Cy apres Se trouue en Ces villes de Seureté
Saint Jean Dangely, Sonb, Royan, etc
Castelbourg, et ou Si. eglises

Celuy Distribué au Siege de Soubize
qui Lacepta a ces villes De Seureté a
Scauoir en Bretagne vitré et chatillon

452

en Vaudelais et en Poitou Chemaré, Fontenay,
le Chatellerault, Mailleçais, Beauvais sur mer
St. Maixant, Marans, Cattemoul et
le Herle et Isle Dourdjan en Touraine
Il y a aussy en Jceluy quelques places et
chateaux appartenans a des Seigneurs
particuliers qui ne sont de Seureté au regard
neantmoins le Roy entretient des garnisons
de ladite religion et entr'autres de
Berlic, Lagarnache et Chauvon et y
a cy present en Cour et Cercle 79 Eglises
La Rochelle enclavée entre le
Cercle et celuy Du Xaintonge de la dixmoitié
n'en Compriste en Aunis ny en l'autre
Car Comme Capitale elle a son Gouvernement
Separé aussi bien que ses Deputés a paru
en Toutes les Assemblées qui se sont
Au Cercle Du Xaintonge de la dixmoitié
qui Saintes et Sy feront quelques
Exploits que Dour devant ensuitte on met
les villes de Seureté qui reantmoins
sont Disputées chef Du Valentinois et
en Dauphiné et Gouvernement de Dauphiné et Savoie
Vicomtés, Cours Barbonnieres, Sommiers

16es.

2e Livre

Bay sur Bay et Le Pouzin, Davantage il
y a montpellier, pour de Pescaire, Ameller,
Hervillaux, et Harveyes aux Serres et Calvinet
en Dauergne, Il a aussy deux autres villes
a Scavoir Nysés et Nismes mais elle ne sont
gouvernés que par deux Consuls et tout ce circle
Compte plus de 152 eglises avec une université
qui En a Nismes

Le Cercle ampté par Le Sieur
de Valroé de la Basse Guyenne a ce
Contient plusieurs villes de Surété et mariage
Tantant que Plusieurs Seigneurs de la dite
Religion ont fait Mettre Leurs chateaux et
et petittes villes au Nombre des villes
de Surété par mariage a aucunes desquelles
Le Roy entretien garnison qui de 4. 7. 16.
20 et Jusqua 25. personnes et Estant Ledit
Cercle Depuis La Xaintonge Jusqua La
Garonne et Depuis Le quercy Jusqua La mere
Dordogne et Comprend Le Perigord, Le Limosin
Le Bourdelois, Lagenois, Le quercy Et et
au Dela De la garonne, Le Duché Dalbret
et Compte 80 eglises avec ces villes de Surété

1621.
2. Livre

a Sauvoir en Perigord et Limosin, Vergeras
Loyac, Limeüil, Cureme, murdan, Pu ec
agenois, St Sor, Tournon, Monsegur, Eyrac,
Veras, Cumino, Puymirol, e Noirac, Lemak
de Verdun, en Guyenne et Bourdelois
e Bonne, Laude, castillon, eSelan, castes,
e Bouglangin, en quers e St Seré, Eyra
Castetnau, Cardaillac, negrepelisse, albiac
Castel sagrat, Cadenac, Bourniquet, ec
Castelnaudemiranda, Saunade, en albret
eVeras, Carlac, eNoir demarsan, Castel
Jaloux Il y a aussy en ce Cercle plusieurs
petittes villes et Les habitans sont grans
Vens De leur Ditte Religion

Montauban En frontiere Duguyenne
et Vne ville De Seureté aussi est regie par
Les consuls Mayans un gouverneur une
Garnisons et fait Comme mesmement
Republique De La religion a cause de la
forteresse on Le tambour a Lecque Lourd
fait Obeir apres Les consuls Comme
en La rochelle qui En La premiere
Letrompette Commande apres Le maire

en y a une université en La dite ville de
Montauban

Assemblée de La religion avoit
ordonnée un Jubilé Cinde quelle avoit distribuée
au Marquis de la force qui étoit du
Pays de Bearn mais le Roy ne luy
donna pas le loisir d'entrer ayant eu
pour bonheur envoyé Monsieur Le Duc d'Epernon
pour y apaiser le repos entre les sujets
de l'une et de l'autre Religion par lemoyen
des garnisons que sa majesté avoit mise en
Navarrins, Dax, orthez, Lescar, nay,
Sauveterre oleron et autres places

Il ne faut pas oublier icy que les
armes du Roy en leur sieges de France retournez
plus armez en La dite Assemblée qui avoit
un grand sceau de cire rouge fabrique en
duquel etoient scellez toutes leurs commissions
et ordonnances, il etoit de cire rouge
au milieu duquel etoit un ange tenant
un Livre en une de ses mains qui portoit
en Lair en De Lautre cote etoit un bras
etoit armé sur une Roche et un ange avoit
aux pieds Les figure d'une personne

456

1621.

2 - Livre

vrie en cette devise autour du Sceau.
Deo exisio et Rege

Toutes choses sont preparés il est
De jormais Temps d'entrer en guerre Le Roy
a resolu et commandé a dieu et fait ses
Devotions a Notre Dame de Celle et donna
ordre a la ville de Saumur Le gouvernement
de laquelle Sa Majesté donna au
Comte de Saulx fils du mareschal de
Crequy et Leti fils du Duc de Lesdiguieres
a recompensé Le dit Seigneur
Duplessis Mornay et laissé Comme
Garnison en La dite ville de laquelle
Sa majesté partit Le dix Septieme de may
et alla coucher a Tours ville de Turcte
appartenante au Duc de la Trimoüille et
en laquelle Sa majesté ne changea rien
ne prenant de la dame De la Trimoüille
autre asurance que la parole Obeissance
Jointe a la fidelité Du Duc qui navoit
Sa majesté Lachargé Du tout a luy ordonné
par Lassemblé

Le Lendemain Le Roy arriva
a Parteuay ou Sa majesté Sejourna

quelques jours pour donner Loisir aux troupes
et a Lartillerie de la Vanner et cependant
toutes Les provinces et Gouvernemens Lyeller
Leurs averties de ne Laisser en permettre
faire aucune assemblée en Leurs provinces de
Son Conseil de Guerre ou autres Lieux de
Lautorité de Sadite Majesté et enjoins
a eux de faire exactement observer Les
Edits de Lanification a Lendroit de ceux
de La religion pretendue reformée qui ne
seroient abjurer a Lassemblée de Laroche
Cependant Le Comte Dolivar qui
Setoit avancé avec Les regiments de Piardie
de Piemont, de Champagne, de Rambures et de
Beaumont avec deux Escadrons de cavallerie
avoit Surpris quelques pondres que La protestante
ains appellerons nouvelle formais ceux de Ladite
Religion pretendue Reformée auroient de Sr
Abandonné au St Jean dangely et Setoient ces
Le Dimanche Seizieme Campé a St Jean de
Lescap a un quart de Lieue de Ladite ville
et Joint Les ponts qui Traversent Les
Rivieres de Boulonne ou Il Setoit Barricadé
aux Des St Jean dangely navoient pas eu

458

1621.

Le Siege

Reste cella qui mantinoit lesdt ouvrages
qui approcha de dem ville et fit tirer
Roupu cequoup le canon eut été desffait
Contraitte

Mais puisque sa faute sa faitte il faut
Donne ordre a sa Desffense, les Portes damis
en Detaillebourg Leur restoient libres il
faut entes pour la Coutte Les provisions
qui Leur peuvent venir de la campagne et
avec environ 250 hommes Cant soldats
Bourgeois que Noblesse volontaire avec
trois Barriadé Le fauxbourg Dematha
qui ne Sera demeurera quexxes car Les
Le Comte d'auriac forca Les Barriades
et fapprocha de laporte cella fut cause
quils mirent Le feu au fauxbourg Damis
Jean Cutroye et Matha a fin de mander
plus que La ville adeffendre et trois jours
après ils mirent encore Le feu a quelques
Maisons au bout du fauxbourg de
Taillebourg Dont une Croix pour la retraitte
Descampemis et Doulant Commencer Le
fauxbourg Dels Barriquerens

Le Roy estant encore a Lusignan, les

459

1621

2e Livre

Gouverneurs Des Chatelleraux et de Lisle
Bouchard Luy porterent Les Clefs et autant
en firent Les gouverneurs Des Sables Olonnes
et De Fontenay, Sa majesté Sans a partir
Son Chemin party et Coucha a Coulonges
Le 21 elle arriva Le 23. a Fontenay ou Le
Ministre Luy Demanda pardon avec Supplication
De Leur Laisser Libre Exercice De Leur religion
a quoy Sa majesté Luy respondit avec Luy
avoir pardonné quelle etoit Si jalouse de
L'observation Dudict Edict De Pacification
quelle avoit peu De Larmes Contre Les violateurs
D'Icelui.

Le Sieur De La Boulaye ayant remis
Ses mains Dans Celles de Sa majesté Le Chateau de Fontenay
elle y mit un Capitaine pour y Commander
apres Sallon Il Leur Le peuple en Bride
parmy La premiere Occasion Ils en prit Ce
Revolter a La faveur D'un Crucifix De
La Rochelle, ce n'est par que Le Roy en
ayant Desfiance Du Sieur De La Boulaye
apres Le Sieur D'Icelui ayant apporté a Sa
Majesté Les Clefs D'Icelluy Dont il
Etoit gouverneur Sa dite Majesté Les luy
Rendit avec ordre De Leur Des Cejurle

1621.
2. Livre

De Quelle pour bien garnir cette place
qui regnoit Le commerce de Larochelle
avec Le Poitou — ce qui montre La confiance
que Sa majesté avoit a Sa fidelité ——
Les Deux freres, a Mais Ledit Sieur
De La Boulaye Devint Le Decharge
du Gouvernement de fontenay pour Sa
Majesté etant parti Le 14 Dudit
Mois demeura Mr alla Coubze a
Niort qui Est une ville de Surete', ou
reautnome Le Sieur Darabelle gouverneur
Dicelle La remit avec Les franchises
et marques de fidelité quelle pouvoit
desirer non Sans Blasme Le procedé
De Rochelois en Sa majesté Luy confirma
Le gouvernement de La Place

Le Vingt trois demeurs Les
Compagnies de gens darmes et chevaux
Legers De La Reine et Du Duc Delbeuf
arriverent au Camp devant Saint Jean
et Le Lendemain Le Sieur Daubeterre
fit rompre Les Cluseaux Devant St Julien
pour empescher que Bucté Bataillebourg
Leau ne fit Nombre Le moulin de
Des St Cathoye, Limbarans Moulin vent

1621.
2. Livre

Et Comporter en Le Vuigt Six Lemarechal
De Briffac etant arrivé au Lieu De la
Monstre generale Ou Faitte Juram Laquelle
Cup De La Ville qui avoient aussy fait
La Monstre Le Jour precedent firent mes Sortie
en Laquelle Ils Leur firent bien veue
et repoussé Jusqua Leurs portes, Le Sieur
De Rohan en Etoit party pour gagner Son
Ville et y avoit Laissé Le Sieur de
Soubize Son frere qui croyoit y faire
Jeu Merveille

Le Roy partit De Lion Le 18.
alla Coucher a Chisay a Cinq Lieues de
St Jean en Lanfelin Conseil Decreque toit
a faire pour reconnoitre La place assiegé
Distribua Les quartiers et Dressa Les
Batteries en Sorte quil ne fallut point Les
changer et alla a Lêcole enchoses
Regardoient Lachange De Semetable maire
Lorsque Sujet etoit trop mal pour ordonner
D'un Siege Si important Duquel Dependoit
Le Coup D'Essay De La Jeunesse De La
Rochelle et qui Coutoit aussy a Lhomme
Du Roy Sa majesté neet voulu par Sio
aino aima Mieux exposer Sa Vie Lor contre

46

1621.

2 Livre

Javelot cest a dire protestant contre protestant et donna cette charge au duc de lesdiguieres creé pour ce deffaut grand Marechal de camp lequel y alla accompagné de trois cent chevaux et douze cent hommes de pied sans mener aucun volontaire de Les Marechaux de praslin neantmoins et de chaulne y allerent aprés en avoir supplié Le Roy qui Le leur permit non pas au cardinal de joinville au prince de joinville son frere apresent duc de chevreux ny au duc d'elbeuf leur cousin qui se deroberent pour y aller et y arriverent Le trente au quartier du sieur daurillac, voila comment la discipline militaire etoit Lors gardée nos françois par cadence fidelité inconsiderée jointe avec la convoitise de gloire et d'honneur passent souvent sur les regles et ne peuvent prendre exemple sur Les espagnols et armées desquels si telle chose etoit arrivée il ny a tete qui ne fut balotée sur le tapis non point tant pour s'etre jetté dans une armée sans congé que pour avoir desemparé Le quartier du Roy et abandonné

1621.
2. Livre

Il a bandonné sa personne, auss y Le Duc d'Elbeuf
vint Le premier attendre cette entreprise
Sa vie fut blessé a ses favorable neanmoins
au gras de la jambe.

Le Dimanche 30 Le Roy séjourna
a chisay pour y celebrer La fete de la pentecote
sa majesté' Coucha dans un pré 1500 e Halbert
D'Ecouflet et a Valeleré Dijon Cui conseil
en Vermarechaussé De Bripaca Deputtin
rapporteur Lequels avoient Reconnu avec Le
Duc de Vendigniere grand e Marechal de
Camp qui Cioit demeuré au Camp attendant
Sa majesté' comme elle Leur avoit ordonné
Toutam Memme Reconnoitre Layssé e
et La Confronter avec Le Plan quelle en
avoit auparavant que de Commette une
Ouverture e Tranchée et a Cette de
Varlleterie

Cependant Memme Tout Deputtez
arrivarent au Camp Douze pieces D'eballerie Ce
Le Duc de Vendigniere voulut alors Memme
Reconnoitre Layssé qui Leur donna ordre
quune partie de Infanterie Commette prez
Le Deux e Mestre de Camp Dun Regimen
De Piemont et de Champagne Et Suisse de

1621
2. Livre

a Montreuil et de soutenay sur Loyé aubourg
du faubourg de taittebourg a Lentrée du
Sour fr. Jaques briau vers Dainte et fren
leur barricade la enquante par Deceller
a siegés

Ces choses reporteé au Roy Sa majesté
partit Le Landemain dernie Demory pour
aller en pierdonne renoumbre La placeee e
en chemin reen La Nouvelle de la prise
Du faubourg de taittebourg a Lalete duquel
Le Sieur de Crequy gendre du Sieur ces
Les Ingueres estoit Logé dez Le soir precedan
Sr[illegible] qui ne fut pas de peu dimportance
aux depans et dautre il y fut rendu de
furieux Combatz, nous pouvés avoir vu
en La premiere decade quelque choses
de pimatre au Liege Sees. Jean d'angely
Turam Le Regne de charles 1x Le
citoyens nen ont pas perdu La memoire
un Secouage de Livre pere en La
bien de Rendre en celuy cy au quel il Se
Selonin preparés de Longue Main et ne
Soulans Opiniatrer que La Deffense de
ce faubourg Jusque La porte et y avoit
un Portail Dien garny qui Deffendoit

1621.
2. Livre

ces barricades.

Lesdiguieres y arrive sur les huit heures fait battre et abattre le portail en dispose les troupes à l'assaut de la barriade, la porte en donne à Puigcolon lieutenant Colonel du Regiment de champagne a pisté ces trente mousquetaires et autant de piquiers qui passant derriere les planches sans le pouvoir deffendre du pont, du peril de l'eau et des mousquetades, d'une fort barriade donnent l'assaut et prennent la barriade et a pisté de premier volontaire et suivi par autres volontaires qui avoient choisi pour chef le marquis de themine et joignit ladite barriade contraignant les ennemis de se retirer par etoimés a la demaine qui fut aussi furieusement attaquée et gagnée mais la troisieme mr. de la porte fut grandement offendu par le piége

Nos volontaires et coureurs ayant forcé quasi presque tous ces mousquetades et mirent fort favorable le Sergent de Puigcolon et fut tué en le comte de Montrestel, et Lieutenant Boisredon du Regiment de Navarre

1621.
2. Avril

Le Sieur de Lumiere premier Gentilhomme
de la chambre du Roy fut blessé d'une
mousquetade a la Jambe, navaille eadet
de la maison de Bomare, ce vint mé
qui Luy Brisa le Bras dauco Segond
une autre dou Mortette dans le corps
de Beaumont en Ladoyere enseigne du
gt Sue y furent aussy blessés quinze
ou seize soldats que tués que blessés

Les Srs de Frequieres de Termes vaillans
et agaillards pour s'opposer a la sortie de
quelle après celle ci baillerent en sans doutte
fait un grand Effort par le desordre que
La trop grande hardiesse de ceux ci
Mareschal de Schomberg Volontaire y
avoit apporté dont Le Roy de desdigneux
fi plainte au Roy qui arriva environ cinq
Deux heures après Le Roy tombat en sa
Majesté se despit de cheval soudain pour
visiter et compter des Monstres et auquel
Mr Soubise Sa charge de Mettre de camp
pour son fils fil Luy mesarrivoit de ce
Coup Lorsque sa Majesté Luy dsoit
que sa playe n'étoit (Mortette) mais fil
mourut au premier appareil de La sa

Sa Majesté remonta a cheval pour aller a la ville pour la reconnoitre le lendemain lundy 5e Juillet en ayant le plan a la main, auquel la Majesté reconnut plusieurs defauts qui furent cause qu'elle ne voulut plus se seruir du plan auis sur lequel elle auoit obseruée le tout et fut a cheual depuis six heures du matin Jusques une heure de nuit Retirant au chateau de retour a pied et auoit donné ordre aucun artillerie fut prete et arreté de tirer de la le pont St Julien a fin d'etre plus preste de tranchée et lors arriuerent a l'armée le Duc de la Trimouille pour seruir le Roy nonobstant la distribution qui luy auoit été faitte par l'assemblée de Rochelle du coté de Langoumois et la Xaintonge y arriua aussy le Sieur de Maillerais Gentilhomme Bourdelois auec charge de plusieurs villes et Comté de la Duché Guyenne singulierement du sien de Boisse pardillan pour recevoir les commandemens du Roy et deputez de cette province les deputez de cette province les deputez qui etoient a la rochelle et le Roy les receut auec grandes caresses

en pour temoigner que Sa majesté ne faisoit
La guerre a la religion ainsi a la republique
De la rochelle elle Donna en Son presence
Le Bargue du Capitaine Boisredon
qui devoit estre Cüé. a son Acoutumé
executé sur Comme estoit de la religion
pretendüe reformée Luy disant qu'il n'avoit
Egard a la ditte Religion et Bien qu'il
avoit Servy Turam 25. ans et Sur les
Requiem et Lavoit Conjuré. Comm
Comme De Bien

Cependant Le Baron de Castelnau
fut Cüé d'un Coup De mousquet vers Le
Crancheé

Le S.r de Pardillan Etoit Gouverneur de
St Foy et De Monsieur a Bégouiran et
de St Bonne Creance auprez de quoy Ne pouvant
Gouter que Repos Estimé que L'assemblée avoit
fait De Luy en ne Se faisant que
Lieutenant du S.r De La force en son Exile de
La Bapesgueyne Il avoit assemblé audit
St Foy une Compagnie provinciale qui avoit
Protesté de toutte Obeissance et Deputé
Le Sieur Baillerer pour aprendre temoignage
au Roy, Mais La Survenuë Dudit de Rohan

1621.

2. Livre

En son Evesché des hautes Pyrenées en Languedoc
Revolte Contre Le Religion excepté Les villes
De Tarbe Morlaas Monseur par Lobeissance que
Le Dit Sieur Doibt S'Abbadie Leur fit rendre
Et Les villes de Nay Lescar Camps Et
Castillon que La Jeunesse des Consuls Et
Magistrats remplissoit dans Les bornes Du
Devoir Comme nous verrons cy apres Lors
que nous aurons achevé Le Siege de S.t Jean
D'Angely

La Batterie de trois Doubles Canons
Commença Et Continua Son Le premier Jour
De Juin entre La Porte Ronde Et La Porte
De La porte de Niort Demeurant Ladite
Tour quasi Toute Demontelée Et un Canon
Demonté Sur La porte de Nabat

Le Lendemain La Batterie recommença
Sur Les huit Heures du Matin Les Regens
Du Roy Setant approchés du Canon Et Les
autres pieces d'artilleries furent approchées du
Fauxbourg S.t Cathoye

Sur Ledit Heures Le Roy arriva au C.
Juin Et Les batteries preparées envoya
faire Sommation Et Soubizes Les Sommations

Bibliothèque nationale de France

1621.
2. Livre

que ledroitt et Coutumes de la guerre
Depuis quoi son Heraut darmes nommé
Dordinaire a Sauoir la Cocque de velours
noir en teste et la caraque de velours
violet semé de fleurs de lys dor endossée
Devant lequel Le Sr Besoubize de Setaud
avancé a Rapporté a Sirdit Besnelgues
Noblesse Le Heraut Luy fit les Sommations
selon que de toutte ancienneté Il en est
accoutumé en ce Royaume

A Quoy Benjamin de Rohan
Seigneur commandeur de la par Du Roy en
Son Souverain Seigneur et Maistre que Sa
Luy ouure Le portes de Sa ville Sr. Jean
Dangely pour y entrer avec Son armée en
faute Dequoy Sdit Declare Criminel de
Lese Majesté au premier chef, voulant
lor et Sa posterité Cous les Biens acquis
Et confisquez les Maisons rasez et de
tout Leur etat Sdit Assistans

Ceux qui receuoient Sdites Sommations
Soient avoir Ladite Cocque Noire mais ouy
que Le Sr Besoubize Son Heraut Couuert
Soit quil fut etonné pour en Sauoir accoutumé

1621
de Luze

Servoit de telz ambassadeurs vers luy, ou
quil se fit plus gloire ou mespris estre
toutes fois Jene pouvois croire aussy le heraud
luy ayoit dit quil retoit en son devoir Jl
le devoit en donna pour Cris de sa main
cette reponse

Je suis tresbumble Serviteur du Roy
Mais lexecution de ses commandements nest
en mon pouvoir Il sembloit conclure de
la quil reconnoissoit un autre Souverain
qui Etoit la nouvelle republique de la rochelle
aussy en sa reponse Etoit Jl navoit use de cette
de Mot sujet.

Cette Reponse veue Le Sieur de la faye
qui Etoit logé Lesplus pres de la Barriade
ennemy redoubla ses efforts et les trois
canons susdits commencerent leur batterie
en Rume qui dura Jusqua la Nuit Jusquau
Landemain Luy Jour et dun Matin Le Jour
tour Ronde et Carrée ce luy ey appellée
Valon noire entre dautre et Le bastion de
La porte de Nior furent quasi toutes
demantelées et ne Seloit Quoie faire Brecha
Cependant les Assiegeans Travailloient

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
BIBLIOTHÈQUE DU PALAIS NAT.L DE LUXEMBOURG

1621.
2. Livre

Conjours aux tranchées Depuis Ledit
Croix Camous Jusqua La Justice et Lebe
siegés ont force coups D'harquebuse e Raïen
e Mais Les endomageoit peu

Lemme Jour La Reine arriva a
Abmaise ou Le Roy alla Coucher et Le
Lendemain revint a Longuartier qui Etoit
a Saint Julien et tint Conseil avec le
Rapon fait pour le conmetable et Les
Comte D'Aumberg, qui Renoient De visiter
Les tranchées et Batteries et furent
arreté De faire Deux attaques une Du
Coté' de Latour Blanche Jusqua La
porte De Niort Dun Coté' et de Lautre
celle qui Seroit a La porté D'estaffe
et Les Marechaux De Bassac en Le
Prault ordonnés pour Commander aune
attaque avec charge de Seretirer degarder
a Tour, Les S.r De Treuet, de Fregny, de
Dapoupiere, des Lus et De themines
tenans e Marechaux De Camps, et Les S.rs
D'Escluse et Defuquieres ayde, Les
Regimens des gardes et des Navarre
ordonnés pour La Deffence et garde Dela

1621.

2 Juin

Tranchée 3ece fote la qui ne rafaitiroient
Jes nuits par tous jours noctie Duregimen
Jergarden une nuit Laitre etoit une e
autre etuit en Leregimen de Champagne
une autre Nuit parreequil retiroit le jour
que celuy Jergarde

Laitre attaque au faubourg St Cutrope
Jous la charge du Baron De Chaulne
et Prince de Joinville pour commander le
Tours Courtines depuis Latour canon
Jusqua La porte de Natha Jui cote'
et Jusqua Lapont de Nattebourg, Jelautre
Les Sr Jeterme, Dauriac, Jelarochefaucault
et De Coutenan redonné Marechaux de
Camp en Cette attaque et Les Sr Demeyné
et de Chabanes ayde de marechaux
de Camp, Le Regiment de Guion, celuy
Champagne, normandie et de Beaumont
Resté pour cette attaque

Le 4 dejuin dez les quatre heures
Jumatin commensa La Batterie de Six
pieces de canon qui Lamit adroit etes
Assis entre Le faubourg St Cutrope
et Lapporte de Natha qui fut chaudement

474

1621
Le Siziesme

Battie et plusieurs de Maisons ruinées
et Le Sizieme Les batteries de terre en
De Sise canons remmontez et Sur Le Soir
La moitié du Regiment des gardes reuva
Des gardes Le Sieur de Hamburg en Tentra
Sur Le Soir Le Sieur de fuques en
Approcha et fit faire une tranchée en et
Etarpe au milieu de Laquelle il Y
avoit mis deux Cens Ame qui Flanquoit
Toute et Couvert de Ladite Tranchée
et Semme Sur Le Marchal Des
Logis de Comma par une redoute de Sel.
Tranchées que furent ouvertes a la droitte
Du fauxbourg St Catherine Lequelle Seroient
a Dreber une Batterie de quatre Canons
pour chasser Lennemis du parapet depuis
Le Rastelin de la tour Sainct Jusqua la
Porte de Sabatha a tous Lequel ouvrage
Les Soldats qui y voudroient Travailler
Seroit payé comptant outre Leur paye
pour leur donner Courage quoique pour en
Divertir Sa Majesté on Luy Dit que
Le Marquis Spinola et Le Prince d'orange
faisoient Travailler Les Soldats a toutte

toutte sorte de besogne sans autre payé
que ordinaire

Les Suisses travailloient aux gabions et
fascines et on leur faisoit la meme et
courtoisie qu'aux soldats

Le Septieme jour sortirent de Lille
a la file environ deux cent hommes
par une fausse porte entre la tour carrée
et celle dit Patenôtre et la porte de
Fives lesquels allerent faire des mines
du fauxbourg de Malta mirent finalement
de la poudre et canons des Cutrope
ou d'abord ils tuerent jusqu'a 10 soldats
et y firent un Lieutenant d'une Compagnie
du Regiment de Hamburg, les
de Hautfin et de Rinville avec dix ou 12.
soldats y furent blessés Lapluspart
deces longues arquebuses a Roüet qui
leur tirent cependant de dessus les
Ramparts, entr'autre de Lille y
furent tués de entre lesquels se trouva
le fils de Lor et heritier d'un
Gentilhomme Catholique rangé a ce party par
desespoir pour avoir tempé au fait d'un
baron et Gouverneur qui avoit pris Lotete

1621.
2. Livre

Tranchée en ygrec a Paris Le Xeme Lu
gui Croi Lore en garde Lemonjna Salalun
en Lotte Sortie mettant pied a terre en
Rattian force en obeye mais en reprenant
Lememe il ne pin Lempeche Demmener
Jon cheval en Laville

Ceme Jour Le Duc de Luxembourg en
arriva De Environ de La Rochelle atte
une Dignitaire de Rochelois qui avoit
pris Donnan ordre au Jouraye en
provision pour Lavillé Jo e Majesté Le
Renoya e Jan paye rançon annan mais
Jo ditte e Majesté jan un Jacon de
Courtoijie Le Jayer pour eux a Leur beaux
Leger qui Leur Coient prins

Le jours Juivans jusquan 14 Lor
e Marechaux de Camp Travailleren a faire
faire Des tranchée pour gagner Depluseurs
endroits Les contrescarpes Des fossé de
Lavillé et Jeann e Signalois Jon Travail
De Petite fortaquite y faisoient au bout
Le Digue e Coient Jouvert de Leno nom de forte
qui Jy vii enpre de temps e pluseurs forts
a Jeavoir Le fort Royal qui Croit au bout
De La tranchée qui alloit a La contrescarpe

Iuan Latour Blanche, celuy de Treguy
au bout Dune autre Trenchée tiran el e
La Batterie de Laditte Tour Blanche a
La Dite Contrescarpe, celuy Dunomestable
au bout de la Trenchée qui alloit a la
Tour Grise Deux de Basjompiere au bout de
Deux Trenchées qui Continuoient elle
qui alloit a Rapport Dernier, celuy
Der Lue qui etoit de Gabions en une
Trenchée continué Der Deux Susdille
et etoit Le dit fort Sans Lue a Soloigt
de celuy De Basjompiere, celuy de
Chemined au bout Dune autre Trenchée tirée
a Gauche Du fort St Lue a Latour
Blanche et chaume Deces Trenchée et
fortz Se faisoient La unis par Les dittes
Seigneurs ame sure quile entroient En Guere

Quant en peu de temps furent dresse
quatre Ballaries de Six canons chacune
sans Les petites de neuf Lunes et Demie
Rellevés entre Icelles Sur lesquelz on pleuoit
qui une qui Deux pieces pour Demonter celles
De La Siegé grand Locasion Sen presentoit

Le neuvieme Sarlidarie du Roy ce
Soudroya toutes Les courtines Depuis La

1691. 8
2 Juin

Tous Rondes Jusques La porte de Lyon
et plusieurs Maisons de fort et grue Lemmy
ne pouvoit paroistre Dessus Le vy Estage
ny Estage haut de Leurs maisons
Battues de tous Costé en Ruine Les assiegeans
tenoit alors Logis Sur La Contrescarpe
et Legion Limargnie de La Palette arriva
Secourir a Larmée Du Roy qui Leur
a Eu Cacher

Le Lendemain Jour De La feste
Dieu Les Bombes entré en Jouee
a La Cauchée et Cutope fit Dresser une
Batterie de trois Canons et Mortier
de La haute Batterie Laquelle fut pointé
contre La Tour Saint et Semme Jour
arriverent a Larmée Les nouveau de
Regiments de Lorraine, Chatelet, Barbo
et Livron qui Entré Jouerent Leur
et Le fauxbourg Daumy Jusque porte Daumy
Jour et Lendemain Les quatre Batteries
du Roy Continuerent avec Rendre Le
Lendemain pour Divertir Les travaux des
ennemis qui ne Dormoient pas pendant
Nuit Ils firent Sur Le midy une petite
Sortie qui fut pas grand Suite

1621.

2. Août

Etoit pour avertir Sepr ou Huit Soldats de
Jetter mines sur Leurs guydes et semme
Jour qui Etoit Lundy Le Roy voulut voir
Letat des Escamoucheurs et Savance Seul
Jusqua La Batterie Entre La porte de
Vire et Latour Ronde, Sa majesté ny
Voulut etre accompagnée Dun Seul cavalier
afin dotter a Lennemy Lopinion que ce fut
Le Roye

Le Samedy 1r La Batterie
Continuera toute La Matinée aux guelles
Les assiegés ne faisoient pas mal Leur
Devoir de repondre

Le Reine regendant Etoit Logée
chez Mr a Croix Ruë de St Jean Savoir
La Reine mere au chateau de Blois
et La Reine Regnante a Briambourg
ou Le Roy alla coucher et Jour Les
veritables Mars nen pas bonne grace
Sil ne Se fait quelque fois voir a Sa Dame
et Mais comme fut gus Eclair car ce Jour
Maguanime revint a Son Camp Le Lendemain
Des Jematis a Saint Julien ou Sestoient
Jurent Dressés a un pré proche du Bourg

41 D

1621.

2. Livre

a Main gauche vers la Ville, Le Regiment
D'Estissac arriva lors en ce Lieu pour le quel
il etoit pour se faire voir De sa majesté
et alla Coucher au S.t Trambezé au quel
plusieurs seigneurs et noblesse Volontaire
allois Ordinairement Coucher pour acquerir
cette Louange en cette Reine et Vint
Le Sieur de Villandry y fut Cité et Le
Baron de Paillac Blessé au Bras

Coutter ces tranchées et retranchés
Terrasses et Demy Lunes Susdites etoient
parachevées Toutes les batteries rendues
Communicables Les approches et Logemens
faits Sur les contrescarpes et Jusques dans
Les fossés de la Ville Il ne fut plus mentio
que des mines et contremines et de l'appreté
aux attaques et Deffenses

A L'attaque du Ravelin de Latour
Saint Jean y Estoient Les Barons d'Exery, et
de Lavardin et de Nabat, Le marquis
De Rouillac et des S.rs Chaumont Le Marquis
de Valensé, Les S.rs Destiot Desplan, Lemeine,
Boyer et autres de Noblesse qui avoit Leurs
Sa Sauve Gagneront Le Bras du dit ravelin

1621.

2. Livre

Soutenu des Comtes Bharonis Sœur Duduc
D'Elbeuf Primier Lorraine, Le Duc de Metz,
Le Duc Dalvin fils du Comte de Schomberg qui
etoit Lord Surintendant des finances de,
Les Comtes du Lude et de Chateauvieux, de
Sieux de Roux, Le marquis de Labaxeme
Le Comte de Thorigny de Lamaison de
Matignon Les Sieurs de Bourbonne et
de Balagny Le Comte de Betemont
Derriere La tenaille Vers Le dit
Ravelin il y avoit une Tranchée Selaquelle
Soixante Cinq Suisses qui avoient le
Pied ferme La ou auoient Leur
Appartement en fournent Dans La tranchée
Lesquels Genoüil a raison de quoy ils le
furent repoussés et Dans le Combat fut tué
Le Baron d'Exery, et Le Baron de Lavardin
Le Baron Dentiers et Son cadet furent
Blessés de coups de Pierre et Dune grenade
Le Marquis de St Chamans et de Roullac
et Le Baron de Caba furent portés
par terre a coups de piques

Nonobstant cela Le Jour même Le
Appartement resolut de se Loger Dans Ladite

1621.

9. Juin

Renaille au lieu ou Lamine) avoit fait son
office Le Sieur de Digeolet Lieutenant Colonel
du Regiment de la Campagne Interrogé
Le premier a faire sa Deposition, A dit
Le Marquis de Rouillac et Baron de
Aubas piqué au Jeu A accompagné et
Notaire qui pouvoit porter Le premier
Coup et suivi de Noblesse Courageuse
et De bons Soldats Il Se fait un Rien
De un furieux Combat Sanglant et funeste
pour Les Rapiegés pour Lequel guider
Sieur du Fuis de Bautefontaine qui etoit
Dans Leur Droit Leur unique Conseil et Leur
Plus confident avec Les Sieurs de Rieux Capitaine
De Leur Gouverneur Dour Lpille et Lapert
Desquels tout Le Courage Des Rapiegés
fut abattu et Les Sieurs De Soubize Demeura
Dans etonné tout Le reste Dujour Se
Cacha en extremité ou Il nyen eut aucun
De Reste Blessé Sinon Legerement De Castelnau
Capitaine Du Regiment De Rambures
forces renforcés et Munitions De Poudres
et De Boulets pendant tout Le jour a
Parmé Leur Dangouleme y envoyerent

685

1621.
9. Juin

un Convoy de 3 mil cent chariots de poudre
et de Boulets qui arriverent le 10e ditte
jour au camp Conduits par deux cent habitans
de Laditte ville d'angoulesme

Ainsy ce Vint demeura aux assaillans
qui mirent le feu dans les Lacs de
pailles pleins de terre dont ils firent
dans les Lignes un Logement capable de contenir
deux cent hommes auquel ils travaillerent nuit
pour nuit ainsi montez parceque la
terre Roi en Estoit si dure qu'un cavalier
que Lemarechal des Logis fit promptement
Dresser ou il fit mettre deux canons qui
battoient sur les assiegez et deffendoient
Ledit Logement des assaillans

Dailleurs les assiegeans avoient
gagné par plusieurs Traverses fort en
gabionages quasy tout le fossé et le
plan du Rampart de Taillebourg, la
Batterie du grand maitre de l'artillerie et
celle dudit canon qui Etoit au fort et
Royal avoit ruiné entierement Les
tours blanches et grises et les courtines
qui les Separoient Les assiegeans
Continuant d'abandonner la Traverse

1621.
2 Livre

De Main droitte Du fossé et Lepravaper
Du Ravelin De Laporte de ce Viers
Cependant se nétoient que Tomeres et
Batteries qui Domoient de toutte partie
Tant Des assiegeans que Des assiegés qui
se Defendoient vaillamment et Tout estoit
en Rien Il fant Loger Dans Le
fossé voire Le travail qui se fit
Le Roy Serjant Major Des
Troupes fut entendre avec Le travail
fit sur Le bord Du fossé au dela Du fort
Du Tourtable une Gabionade pour mettre
a Couvert toutes Les provisions et
ustenciles necessaires pour servir Lorsque
Son Sexoit entré Dans Le fossé auquel
travail il faisoit Bien chaud parreque
Les assiegeans Les assiegés etoient fort
proches Les uns Des autres neantmoins
Ladite gabionade fut faitte Sans
perte et achevée sur Les 7. Heures Du
Matin Le dit mois De Juin, auquel Jour
Le Duc Desferno arriva au quartier Du
Roy ayant encore amené Deux Canons outre
Les Deux autres qu'il avoit Déjà
envoyé Dangoulesme

1621.
2 Liure

La gabionade achevée Lendemain ayde de Marechal de camp y fit apporter du fort 3e Lucques fortes Lanternes, chandelliers, agrappes 3e fer, pieds 3roits, planches 3e plomb, vieil Selles, Gabions fascines, aix, Solives, Sacs, sotte et autres utanciles

La Retrouverent Le Sieur d'Epernon Le Marechal de Bralin Les Marechaux de camp Da pompiere, Mr Sue, Dethemines qui ordonnerent a Lendemain d'entre dans Le fossé pour y commander, Le Marechal de Brissac etoit fort malade et Les Srs Defiquy etoit Blessé en Latete tous pour laquelle Ils ne Retrouverent a cette action

Or y avoit a louverture du fossé une Guerille Suspendüe a La droitte Delaquelle on Jetta Deux grands Soliveaux ancre quelle on Cloua Deux aix pour Servir 3e passage et faitdes La Descente, Lendemain y entra a Latete 3e douze Mousquetaires autour De Dignieres 3eux Sergens en guise et 12 Travailleurs, a Leur suitte Le Roy y entra aussy accompagné 3ememe et en pareil ordre quitot Lautzere fit faire une traverse audessus De La tour Blanche

en une autre a fix toises de la vers la
Porte de Vion Le Roy en fit faire
trois a main gauche, La premiere vers
la tour Grise, La seconde a deux toises
plus avant et l'autre a fix toises au dela
devant vers la porte Bourbon et par
ces travaux dont Le fossé entre Le Bas
Coudes Leur Courtines a fussé aux ennemis
environ fix vingt pas de long —

Ce ne fut pas sans rendre des combats
furieux, Le Roy Blanc et Vaillant ses
Gentilhomme y fut tué avec quelques Soldats
Le Marquis de La Valette y fut blessé sur
Le Bord du fossé, Le Baron de Talnay
Premier Maitre d'hotel du Roy et fils
du Sieur de Fontenay Capitaine de Chasteau
et du Chateau de St. Germain En Laye
y reçu une Mousquetade en La tete
Le Sieur de Charbonnieres y fut aussy
tué, Sa vie de Mareschal de camp
et Les S.rs de Brillemont et de Fontaine
Blessé en Sorte ne Lefreins pas Longe
après Semblent achevé ceux qui restoit des
Travers Les Rais jusques a ceux
de La Porte du Sieur Le Roy ce fut

2 Livre 16[illegible].

Le vingt trois de Juin ville de Sables Jean
Dour Le Lasiegeant frein La feue de Joye
dans Les fossés et Remparts Le Lasiegé de Les
faire Le Lendemain dans Lad ville, a quoy
Il y avoit de Lappareil, tous les forts
Le rampart, Les courtines, Les tours de L
asiegés etant en Ruine et ne restoit
que grand amas de pierres dans quels veritablement
Il y eut eu Beaucoup de sang repandu
pour Lopiniatré quil y eut en ce combats
Mais dieu voulu conserver Le reste par
Lhumilité a Laquelle se Soumit Les de Les
Soubize et Le Lasiegé Ils visitèrent
fort avoubis Lopitulte a Lordinaire d
avoir temps pour avertir Les Maires de Lassemblé
de La rebelle Sortie en equipages
honorable La ville demeurant fermée
en Son entier et Mais Le Roy ne Souhaitoit
point en etat Rochelois ny voulut
qualifier Le Lasiegé autrement que Sujets
Rebelles qui viendrons a faire autrement
Son demander pardon implorer La
Misericorde de Sa majesté et Se Soumettre
a Sa Discretion a quoy La force et La
necessité Le contraignit et Seigneurs Les

grace qui leur fut presentée en cet terme
Le Roy n'entend faire aucun traitté estan
a Lad. tres humble supplication plusieurs fois
réitérée Leurs a pleu pour Sainct Jean Sa
Majesté Leur pardonne a tous generalement
quelque qualité et condition qu'ilz soient Tous et
quelz ont fait et commis durant Le Siege
et pour Le Subjet dudit accordation qu'ilz Luy
demanderont pardon et jureront de demeurer
Eternellement soubz son obeissance et qu'ilz ne
porteront jamais Les armes contre Sa Sacrée
Sa majesté entendant aussy comme elle a
Conjoinct fait qu'ilz jouissent de La liberté
de Conscience Suivant Ledit pour cet
condition Sa majesté Leur faisant cette grace
Leur accorde La Liberté de Leurs personnes
et Leurs biens dans La Jouissance de Leurs biens
comme ilz etoient auparavant et en cas qu'ilz
se voudroient retirer Dudit Lieu Sa majesté
Leur fera donner Sauf conduit pour Leurs
personnes armes chevaux et Bagages, quant
aux autres demanderont ou faitte elle
demeurera au vouloir de Sa Majesté
pour en user comme Il Leur plaira
au Dast Decette Declaration Les Deputés

1621.
2. Livre

Jn jean de Soubize en de Batme cri vi eu en
Signeren Lamptation Dicte ei en Vermeke
Nous Soupigné en vertu de pouvoi a nous
Donné par M. de Soubize commendan dans La
ville de St Jean angloue La grace contenue au
present ecrit qui plait au Roy nous faire et
Commettons Effectuer et amoyrie selon sa forme
et teneur fait au camp devant St Jean d'angely
Le 25. Juin 1621. Signé Meme de Soubriere
Calauzac, Gillet de la Bogandiere, Jaye Jmare,
Montmartin, Greneau J. Barbaumier

Ce fait ils furent conduits devant Le Roy
auquel ayant fet deux genoulx en terre il a
demandé pardon La reponse de sa Majesté
fut quils fissent si bien a l'avenir qu'ils
oublia tout mal quils avoient fait pour le passé
et Moyennant cela me Les traiteroit comme
Les autres bons Sujets

Puis ils prestarent et Jurerent a tres deux
ces gentilhommes et tous leurs chefs Compagnies
et Membres cy dessus ensuit

Nous soussignés promettons et Jurons de
devant Dieu et sur notre foy et honneur de
demeurer a jamais bons humbles et vrais
fidels Sujets et serviteurs du Roy, de ne porter
jamais Les armes contre son Service

pour quelque cause et pretexte que ce soit
et de s'adhérer en aucune sorte directement et
indirectement aux unions associations et assemblées
qui se pourroit faire en Cette faveur par la permission
de sa majesté et soubz son autorité en Service
fait au Camp devant St. Jean Daugely Le
23. Juin 1621. Signé comme dessus par Les
Députés et pour Les Reformez habitans Rochelois.

Ce Jourd'huy arrivée Les Juges Maire
et Mareschal de Camp dudit assisté du grand prevost
entrez Le 28. a quatre heures d'Vne apres
midy au nom du Roy prendre possession
de Cette ville et en faire sortir Les ennemis qui
S'estoient saisis de la meche allumée et Leurs Canons
sous Les Bras Lorsqu'ils passeront devant
Le Roy et Cavalcade dudit Camp, et St.
Pozenac y entra sur Les six heures
Lorsque j'estois Cette fut Les
Heres et Archiduc etoient en
Charette Le premier et a Coté de
Ce Charette il y avoit Deux Archers du
grand prevost pour Les Escorter et Gardes
suivoient Les trouppes d'Infanterie avec Les
Brigades de Canonne selon Lordre
qu'il Estoient en Ville ayant en tete

1621.

2. Livre

Les Mareschaux Decamp du Roy en arresté
Retour Cela Mandon Feyneron De la
Connetablie avec ses exemptz et archerons avec
Loix sur les Soldatz Du Roy ausquelz ne fus
Sait Deplaisir aucunement.

Le Duc De Soubize accompagné des
volontaires qui Lavoient assisté en Siege
Montzoim qui Apres avoir avec Luy Re
Duit De Lesdiguieres grand mareschal de
Camp et Deux cens chevaux pour Le conduire
en Lieu De Seureté

Le Roy en Voyt ordonné en Lesprit
pour Les Blessés en Malades qui ne
pouvoient Supporter La fatigue des Chemins

De Sauze Guidz Sortirent Jet trouverent
environ 2000 Lansquenetz Il en etoit Sorty pour
De Deux cens a Cheual Du camp Le Siege
et quelques Deux cens gentilzhommes, Le Roy
etant a Cheual accompagné De tous Les grandz
De Sa cour Les voulut voir passer. Le Duc
De Soubize Sarresta a genoux Devant Sa
Majesté Luy Demandant pardon et Lasseurant
quil obseruerait Tout ce qui auoit Eté accordé
et Signé par Les Deputez susdits. Le Roy
Luy tenant La Teste Nue Sur Lespaule Luy dit
Je Seray bien aise que vous me donniez Souuenance

plus Douairiere Detre Satisfait Dedouc que Je
tien ay eu pas Lepasé, Lepec vous en me
Jervés mieux a Vadenir

Sa majesté pour annantir Les medisances
que Les malveillans Sefforcoient Depublier en
Contrecette pour navoir voulu observé Le contenu
en Vaquanguille Leur avoit donné en Souffert
Du Village chés quelques habitans et Le
Ministre et quelque de prore au Temple.
voulu avoir Les Declarations Sur ce Le
Maire Capitaine cehefvier et principaux
habitans De Laville et Du ministre Dicelle
avec apuvance que Sil Sy etoit fait quelque
Desordre elle en feroit faire Justice et reparation
Le Dommages ay aux Legrand preiudice Son
Dreyt Demepretemer a ces effets mais persuadé
ne Se plaignit et Se contenteroit De Larmée
Royale pas Les Declarations quelle en
Donneroit pas Lavis de Laquelle Ledit ministre
ayant rapporté que Desgagnatre a Luy a
inhumé Luy avoient emporté pendant Le
Desordre pour environ 150th de hardes
en argent Comptant il pouvoit y avoir pour environ
Cent Livres Descriptures Tant en Cuivre Fautre
que Autres Tout cela fut a Heure meme
Restitué ajoutant Lepeu faire que ceuxcy

E 93

49

1621

2e Livre

Ce Les Soldats de Leur garnison auxy bien
que ceux du Roy qui Cuyden Commis cette
petitte insolence auxy par la Declaration baillée
par Lemarie Ce Les habitans ils avoien Jugement
que Leurs Soldats Leur Eem fait plus de
tort en fortant que ceux du Roy ne Leur
en avoien fait en Entrant

Durant ce Siège Le Sieur cardinal de
guise e Monsieur e Caumont Dune fievre qui
Luy vint de sa trop grande ardeur au premier
Combat rapporté cy dessus fut cotoi une arme
veritablement querriere, et plus propre aux
armes quaux Lettres et a leglise, aussy cotoi
il encore prestre ains seulement diacre.

Or Dautant quil cotoi par raisonable
guerre rebellion et desordonné contre La
propre personne du Roy demeura Sans marque
De punition exemplaire a Lavenir Sa majesté
par Lettres patentes Donnée au Bois de Jumes
en La ville de Bergnac verifiée et Registrée
au Parlement de Bourdeaux ordonna que
Remparts, et fortifications de Ladite
Ville Des S. Jean Dangely, portes, et tours de Seroient
abbatues rasées et Demanteleés Sans esperance
De rehabilitation Ses fossés Dicelle comblés, tous
privileges a Ladite ville Octroyés eteints
supprimés et abolis Les habitans Dicelle

1621.
2. Livre

Declaré indigne a jamais d'enjoüir declaré
Taillable et Cotisable a toutes Tailles et
impositions et forcée ainsy que les autres
Sujets dudit pays Souverain, condemné
a la maitry et esbeomage de ladite
ville revoquée et abolie Tout Demis communs
et patrimoniaux qui pourroient appartenir
et être affecté a ladite ville Seigneuriez
Nature quils soient confisquée et remis
au Domaine et Sa Majesté pour estre
la en avant reu pour les Majestés et reuny
Dudit domaine et porté a la recette
generale

Et continuant Sa majesté Considerant que
pluseurs officiers et Habitans de Laditte
ville Seroient retenus dans le devoir et obeyssance
Donné en Leur faveur et Seule consideration
que Le Siege de la Justice ordinaire ensemble
Le Bureau de Sélection et Dela recette estre
Taille demeureront audit Lieu et que Les
officiers dyelle Justice Continueront de y
faire La fonction et exercice de Leurs
charges ainsy quils ont accoutumé et

Reuny non demeuré que Lenom de
Bourg Soüis cette Belle et forte ville
Patie Laplus part Sur un Roc et haute

Colline anomodee 3e Sa riviere 3e Gaulonne
Divisee entre 3. Braulzes autrefois
Le palais royal de Lepin Lorsque par la
Defaitte entiere de Vaiffer Duc offaio ee
Daquitaine La guyenne fut par Lepin
Lepin reunie a La Couronne de Fraunce, ville
qui a soutenu 3e grands Sieges et 3e grands
Forts Durant Les Minorites 3e Normands
en Danois principalement Durant Le Regne
Des barles Le Chauve, qui elle tomba en
La 3omination 3e Anglais par le mariage
D'Alienor Duchesse d'Aquitaine fille de
St Guillaume (ex Repudiee du Roy Loüis
7. Dejeune Des Louis) avec Henry
D'angleterre Henry Deux et Nai par Les
Confiscations 3e Jean Sans terre Roy D'angleterre
Comme nous verrons cy apres Ces quelquautre
Duchie d'Aquitaine Dans Laquelle reunie
a La Couronne de Fraunce elle fut assiegee
par Loüis 9eme Des Loüis et a Luy rendue
Depuis retournee a La Domination
anglais par le Sucz de La Bataille de
Creey, mais assiegee et reprise Sur Le 6
Dito anglais Du Regne de Jean Roy
De Fraunce assiegee De recheff Sur Le
Roiaume de Fraunce et rendue au Roy

1621.

2. Livre

chartes neuf Bertuis enfin par le siège
ey devant rapportés a une entière et finale
subversion ayant reauthorisé une Delle.
abbaye fondée a Honneur de S.t Jean Baptiste
parce que son chef y fut apporté en Cire
La ville appellée a cequi Louis Angery
fut appellé S.t Jean d'angely a Bangeaux Lx.
en L

Suivant le siège de S.t Jean Lemarquis
De Lafeltenon ou chateau neuf resen du nom
De la Force a été Jetté dans La Dordogne
Coud distante de quatre Lieues de
La ville de Xaintes au Dela de la Charente
dans Ledit Dit chateau neuf accompagné
de quelque Noblesse Limosine en de 1500
Hommes de Pied

Cette ville étoit de grande importance
Tant par cequelle tient Le passage du poitou
a Bourdeaux que pour sa force et belle
assiette de Laquelle Les Rochelois pretendoient
Se rendre et que par Jalousie ils arresterent
Longtemps L'armée du Roy elle est batie
en arene de Sorte de Montagnette au pied
Dans delaquelle est Le chateau fermé de
Murailles si grasses que Le canon peut
etre tiré Sur Leur Espaisseur, la forteresse

tours aux quatres foins des fossés fort profonds
La Ville en Lestat de couvrir La ce-
Campagne de toutte part, ayans Les Rivieres
de Seigne qui passe en Croix endroits aux
pied de la Ville qui Est une des plus belles et
Mieux batie de frame et qui Tient deces
Anciens empereurs et rois des Romains
aussy dit on quelle a retenu Le nom de son
fondateur Soutius neveu du grand Pompée
Duquel on Le voit encore aujourdhuy en une
Muraille cette inscription actii Soutii. Pomp.
magn. Cumul.

Neantmoins Le exemple du traitement
fait a Mr Jean d'angely Estoit fort sur plus
considéré des habitans depuis que La forteres-
de Leur ville et Le secours qui y Estoit entré
pour a la persuasion aux Ducques
Mareschal de Lesdiguieres auquel ils avoient
de lux confiance a cause de La religion ils
envoyerent office au Roy Lors de la Reduction de Leur ville
Lorsquelle ils rendirent a La discretion de sa
Majesté qui se contenta de faire Demolir
Les fortifications ce fut Le premier Juillet Le
Roy etant a Loignac

Les habitans de Lesdiguieres
et Deshauts entrerent en La ville y vont faire

1621.
2. Livre

La garnison et Les Rochelois Sortirent et demeura jusques ce que La demolition fut parachevé

Et Reduitte Ceste Deuxe ville aux termes de La Paix de La rochelle ne pouvoit donner Lieu ou pretexte aux Rochelois de Reprendre Les armes ny faire Leurs Imaginations de faire Leur ville La Dominante D'une republique ou Seigneurie nouvelle en ce Rebut de Conjonctures qui pouroit Servir a Leur Conservation

Pour cette Cause Il Leur donna ordre de leur Gendarmerie de se Retirer dans le Carpoitou vers Lusson, Olone, Tallemon, et S^t Denis de La Riviere de Bay en intention qu'y tenant La campagne plusieurs Seigneurs et Gentilz hommes se joindroient a eux et feroient corps d'armé a la faveur de laquelle Ils Seroient en estat de Rendre faille

Ce ordre donné ils font embarquer Les gens de pied de Lanoüe et de Bessay avec 14 ou 15 Cens hommes de guerre dont une partie fit Descente a La Jarrie pres Lusson et L'autre a L'embouchure du Lay qui En proche S^t Denis ou Les troupes avoient rendez vous ou du que Les eglises de Triaize et Benet Superieur et Inferieur ce Retirent Jusques

Lavendée de

1621
2 - Juin

Rochel et que Simon Jeuvaux et Moyemmin quelque
argent et Coupler de Bouf pour Raisin Leur
Caux

Ce que qui de Jeudi sieu a 6h Dernier Charailleur
Inontinent a faire un Jour sur la route De la
Coute a Lembouchure du Bay qui en ce lieu la
Combe en Cravier

Le Marechal Dogrardin a fiste Dudit
D'Elbeuf et Du Coute de la roche fouault
envoyé en Diligence avec Cinq Cheuaux pour leur
qui Etoit encore a Caudebec pour arreter les
progrés de ces rochelois Lequel il Surprit la
nuit Entre Le Dimanche et Lundy 28 de
Juin en Sus environ 1Ho emporta Leur Jour
de Dieppe Le reste a la Coute a Lermery vers
Payssans Des marins Des Sables D'olone, et
Des Isles, Lequel peu echapperent, Laissant leur
Batiment et Bagage, Les deux chefs Susdits
Savar, Lanoie et Besay qui Sabeminerent
de la les Sables D'olone en ayant en Nouvelle
Nagaguerre Leur barque et retournerent
a La rochelle, Richardelois qui Commandoit
ce D'Denois ne fut pas si diligent a Sa
fuitte et ne Luy Sceut deuin Secretes retiré
en Leglise Dangle, Le Seigneur Frere
De Desray abandonna Tallemont ce Sorte

1621. Juillet

quen veut de temps toutte cette revolte Tout les
Rebelles et seteins empeschés demeurra au Roy
et a fin de faire sur les lieux Des temoignages
Decette desfaitte et advertissement aux nobles &
de la religion pretendue reformée Deredre au
Roy Lobeissance quils Luy devoient La maisons
Dere.nt De la Brunire en de Lagremoillere
furent rasées

Cependant Le Duc de Rohan et le Sieur
de La force remontoient et equipoient pour venir en
Guyenne et avoit surpris La ville non toutte fois
Le chateau de saumon Mais Le Duc de Mayenne
qui tenoit Nerac assiegé et bana Le dit
de Rohan et de La force De La dite
ville De saumon et les fauxbourgs du chateau et
Retourna a Son Siege de Nerac auquel
Durant Son divertissement Les protestans
firent entrer du Secours

Sa majesté ayant reduit a Son obeissance
Tout Le pays et qui pouvoit favoriser
La Rochelle et reduit au petit pied, Lassemblé
qui y estoit prit resolution De La bloquer
Sur de La charge dune Deputation, et pendant
que Sa dite majesté passeroit en Guyenne
pour y retablir Son autorité, et Nair Lorsquil
prit cette resolution etoit encore a Poignac

1621.

2e Livre

Il n'avoit encore reçu nouvelle de Laverotte
Lieutenant de Sully sur Loire entre Gyen et
Orleans au delà de la rivière non guères Loin
de Sancerre qui est au delà sans qu'il y ait
pont ny d'une part ny d'autre.

Ces deguis nous avons à Bisonville arrivant
et auparavant que Le Roy prene autre route
avoit eu un gros escadron de Suisses pour
son homme d'Armes de la Prairie de Sourdé executé ce
livre que Le Roy auparavant Departir ces
hommes d'Armes donné pour Sancerre et autres
lieux de son gouvernement de Berry, a M.
de Vendôme pour la Bretagne, Le Maudomaine,
Lemaine et autres Lieux a M. de Longueville
pour La normandie et a M. Le Comte
de St Pol gouverneur d'Orleans pour Gergeau
et enfin cequi En arrivé a la rebellion du
Chateau de Sully qui En dans ledit Gouvernement
Orleans.

Nous commencerons par Gergeau qui En
a quatre Lieues d'Orleans et a un pont sur
la rivière de Loire au delà duquelle et sur
un coteau en Le fauxbourg St Denis qui Commande
La ville.

La Rebellion etant ouverte partout
Le Royaume par la Ligue contre Le Roy

512

1621.

Livre 2

Henry Troisieme La Rebelle d'orleans se tant revolte
contre Luy Il Remyara de la dite ville de Gergeau
pour L'opposer a orleans et Lui commodee
et Donna Les Dufaux a la Religion pretendue
reformee pour y Commander

Dufaux considerant La Situation de Lad. ville
Deux faubourg Desd. Deux Le fortifia, forma
De murailles et De fossés et Deux faubourg
et De La ville Le pour entre Deux ne fit
qu'une Ville qui rendit Cet bonne ville de
Guerre, Laquelle Duke y survenue Les agres
eux de Leur religion pretendue reformée
obtinrent Du Roy Henry Le Soulagement que
La dite ville de Gergeau Demeureroit en
Sequestration en Leur conjection comme ville
De surete ajoutée et affectée aux villes et
surete a une apparadam accordées, neantmoins
a certains Temps comme Les autres
et De fait après Lauvoy Dudit Sieur
Dufaux Le Gouvernement De La dite ville
fut Donne au Duc De Sully De La mesme
Religion Lequel continua et augmenta Les
Fortifications si bien que ceux de la dite
religion ayant Gergeau, Sully et Saumur
avoient Les Dominations sur Ladite riviere

1621.
C.
L. Livre

Depuis orleans Jusqua la charité
ou ceux de ladite religion avoient eté toujours
traversés en leurs desseins par le Sieur demoiré
Bailly de Gergeau qui donna avis au Roy
Sa majesté etant en Guyenne quila avoit mis
une forte garnison dans Ledit lieu et Senie
Laquelle ladite Majesté cama avoit retour et pour
Ledit Bailly ayant remontré a sa majesté
Combien Il importoit a Son Service que les lettres
fortifications de Sedit lieu fussent demolies et
Luy permit Dy travailler ce qui fit nonobstant
Lopposition de Bourbiers Lieutenant dudit de
Sully qui Croit Lors en querelle et des capitaines
d'amour et Dumesnil Commandant en garnison
Lassemblee de Rochelle ayant levée
Lemarque et Departy Lexecution du Royaume
Comme nous avons dit ce fut au Roy a se
Les Saisir et y maintenir Son autorité pour ce
Manda audit Seigneur Comte de Sault gouverneur
Dudit pays de Guienne de Saisir de Ladite ville
de Gergeau chose Difficile Dautant quoutre ce que
Ladite ville etoit Close par les Riviere
Dourbiers, Damour, Dumesnil, et garnisons
Il y avoit encore une bonne Partie d'habitans
d'Habitans d'icelle qui faisoient profession de

504

1621.

2. Livre

de La ditte religion neuantmoins Le Dit Seigneur
Comte prend resolution Desexecuter Le commandement
Du Roy, a Dait a fin de Mettre a tout hazardes Il tente premierement Le Roy
De Donner en sur lemilieu du Dit Mois de May
Lachemine audit faubourg St Denis pour Crayer
de souvertir Bourbiers ci Ses deux capitaines
a Dait il un gage recu de sorte que le
Disposa a assiger La Ville, fait apprester
Lartillerie et Ses munitions a ordonne
enuoye Ses mandements a toutte Lamoblesse du
Pays Berrie promptement Servir Le Roy avec
ce quila pourroit amasser de Cavalerie et
infanterie et luy Dand Donner Loisir avec
Bourbiers et aux habitans de Sancerre
Retard retire a Chateau neuf Sur Loire envoye
De La nuit Meme Detrompes Le faisin du
faubourg St Denis jusques pour au Lendemain Lx rendit en personne avec Sa
Compagnie de cent Darmes et Cent archers
et Deux a autre x affluoient gens de guerre
et force Noblesse de toutte part ces

Bourbiers et Les Habitans ainx
Joyeusement menes envoyent a Sancerre,
Gien, Chastillon Sur Loire et autres

1611
2 Liure

Lisle et environs avec leurs enfermés
pour leur demander secours auquel ilz
Respondirent et Leur donnerent pour
Lachargé d'Vatteville Montbreton pour les
Jetter promptement dans Gergeau

Cependant arriverent au Camp Lemarechal de
Vitry, Le Baron Deperon son Beau frere
et Lemarquis de Rotelin qui revenoient de
La foire Lendit etans au fauxbourg St Denis
Le 18 Dmay, Lequel de Rotelin entra en
La ville et fit tant quil Les fit condescendre
a rendre La ville netans asseuré Desecours et
encontraire ayans nouvelles certaines quil etoit
party de Lartillerie Dorleans et quil Leur
venoit a toute heure Des forces Sur les bras
et La capitulation signée chacun Se reposa Sur
Icelle neantmoins La Cavalerie de Monsieur
Le comte ne Laissa detre Coutre La nuit
en garde Jusques environ une heure de Soleil
quelle fut Leué pour Se raffraichir, et Vat
Vatteville arriva Justement auquel Les
Seigneurs quon avoit demandé avoir eté Saluté
et Descendans par La riviere avec deux cens
hommes entra en Lad ville de Laquelle il Se
rend maitre a Layde de habitans et

506

1621
E. Livre

La Religion

Cette actions etoumma fou Bourbiers, ceux dun
coté Il fu aussitot joumé par M Lecomte
Berendre La Ville Suivant Les capitulations
or dautre cote Il etoit Maitrisé par Vatteville
qui Setoit rendu Lyblus fort et y eut grande
Rumeur en La Ville Lespace dun jour apres
Lequel ayant tenu Conseil et Considéré
Leur Default en Homme et Desarmé donné
ordre aux prisonniers necessaires pour tenir un
siege parmy Leurs Division Il Les Sauvederent
a tenir La capitulation

Ainsy en cinq Jours La Diligence de
Nevers au Roy fut cause fecit une tres forte
et importante Ville en la guerre M. Lecomte
de St Paul entra accompagné de dits Sieurs
Marechal de Bitry et autres Seigneurs en
Noblesse apres que Bourbiers, Vatteville en
Les Capitaines en furent Sortis avec Les
Dix huit Suisses

De La M. Lecomte Seconde de
Bauguey pour Assembler Ses Troupes pour
Courir Sus a quelque Rebelles qui Setoit
Soulevés en Vendomois et Dunois et retirés a
La Foret de Marchenoir et pour Les

1611.
E. Livre

dirigea aujourdhuy dix Septiesme Octobre en
Grande assemblée Lesd.s Sr de Montpipeau et
Conseillers Juges en Cour de Parlement et de
Conservateur Conseillers esdites Seneschaussées Sieges du
Bailliage de Vendosme dud Vandosme et Lecture
faicte des Lettres patentes du Roy nostre Sire
Sur le faict de la Convocation et Assemblée
des Trois Estats de ce Royaume Ledict Sr
Lieutenant Général Civil et Criminel au
Bailliage et Siege Presidial dudit Vandosme
Sur le Bureau Volontairement Nombre
de Gentilzhommes et Vangency qui Jurerent es
mains Lecture de M. Lecomte Sr Paul
Deleporte Jamais Le Comte contre Le Service
du Roy, Leur Deffendit et Inhibe Jamais
Sergeans et Sans Doutte il y eut en un Longer
Rude siege Si Ledit Seigneur comte ne Les eut
Si fort pressé et Si Ledit Sieur demourpipeau
De Vamaison de Mortemart et de Rochechouart
Leur exercé La Diligence et Courage de
Leurs predecesseurs Toujours remarquée en Histoire
avoir Jurez fidelement Le Roy

Retour a M. Lecomte La Ville de
Chateau regnard Sur La riviere du Loin pour
Retirer Son gouvernement Entierement paisible
en Obeissance Du Roy, non que Jeremille Assiegea
La Ditte ville de Desobeissance et Haut il y avoit
en Celle un fort appellé Lechatelet Sur
un Roc ou Il y avoit Si munie Grande
Intention pareeguee fort avoit et de Bailli

aeux de La ville religion promesse et foy
de Mariage avec Le Cantal fugi et vandelin
y Commandoient et Tenoient La ville en subjection
avec Le joug de leur quilz avoient

Et grander Rumeur esteée par tout
Le Royaume ayant mis congie et vandelx
en allarme aupres que Le Cantal se
fortifioient et pourvoient de munitions et
d'hommes se tenant fort leurs garde contre
eux et la ville et Tenant toujours Levé
La Lanterne depuis et quilz n'avoient accoutumé
pour la bonne correspondance qui avoit eté
auparavant entre eux de La ville pour
estre tous a un seul Seigneur qui etoit Le
Prince d'orange fille de Gaspard
de Coligny comte de Chatillon, sur Loin

Et habitans prenans aussy une
fausse alarme et effroy de ce dit
congie et vandelin avertirent Le Roy de leurs
Deportemens et fut ce sa majesté Leur permit de
Les parer Sur quoy ilz leur ne
et Rangerent par Semettant en armé sous la
Conduitte Du Sieur de Lisle Lieutenant au
Bailliage d'Orleans Deputé et ayant fermé
Congie et vandelin qui Refuserent de

1621.
2e Livre

rentre Lapluie forcent Les plancher pour escalader
le Donjon entrée par La rupture de la porte et
font retirer fuyir et Dandeliz Lainan par
Lapuerture decette petitte place Tout Le reste
Du Duché Dorleans paisible en Lobeissance de sa
Majesté

Demeure au duché de Berry puisque celuy
Dorleans qui Luy est limitrofe en nettoyé
Durant que Monsieur Le comte Dest Paul
Lieutenant en son gouvernement Lemandement
de Roy, et Monseigneur Leprince, Dumoi ordre
aux Sieurs de Berruyer de bourbonnois, mais
Laffaire Etoit Deplus Longue haleine Cause
De Laffaire desamerre qui a fait Tant parler
Dille en plusieurs sieges Signalés en degrand
Nombre Deprotestans qui Etoit dans Les autres
villes de berry Son excellence Lautmonté en
Resolue Lemporter soit damitié soit de force
pour Quoi il employa Toutte sort dadresse
en Dexterité en De Toutte Valeur en
Sapreveyance

Ayant Laté Leprince aux Etats de
Lamurre en Decembre par Leur Diniere ejtion
ne Le Laissoit entrer Le plus fort Il prend
La resolution de Lassieger en Lieu de la

512

1621

8 — ivre

Divisions dans Laville en laquelle il y avoit
un vieil soldat du Lieutenant Crouchard
Son serviteur Du Roy en qui avoit de la creance
en Laville Duquel Noudin Seigneur Lepruneau
estoit arrivé pour Lexecution pratiquée de la
Longue main et ce faisant pouvoit faire
Etat de la Somme demain avec ledit
Crouchard outre La faveur quil esperoit des
Catholiques de Laville

Pour a quoy pour Lempechement en jouissance et otes a lamerte Lesperance Dautruy de se revoir Il fait desarmer les protestans de la ville d'Issoudun, argentan, Chateauroux Lachatre, aubigny, Castillon et autres villes du berry Saisir du chateau de Beaugis a quatre lieues de Sancerre appartenant au Duc de Sully qui Setoit retiré en Quercy, en otes Le Capitaine et y establir garnison et Ecrire aux particuliers gentilshommes de la Religion quils ayent a Se tenir paisibles autrement Sils entreprennoient de Remuer de Leur Costé Ainsi

Ce rescript Il arme en Bourbonnois et en Berry faisant entendre a la noblesse Catholique La volonté Du Roy et Sur

1621.

9 Juin

Pretexte Envoyé Des troupes en Languedoc
Leve entoutte diligence environ 2500 homme
De Pied et 400 chevaux, Some allant du
Bourbonnois rendez vous au 27 Jenvy a Neuvre
Pela etre Leur a Sr Jatus auxpiedz de
Sancerre, et aceux Du Berry audit lieu de
Jatus Ledit Jour vingt neuf auquel Temps
Doivent etre rendues audit Lieu de Sr Jatus
Douze pieces dartillerie avec Leurs munitions de
Guerre Debouches, et Moulins et chateau de
Montrond appartenant a Son Excellence

La maison de Prigmenau etoit
armee a Sancerre et y avoit grande escaue-
saine etoit Leur Deputé et Dela noblesse
Desespoir en Lassemblée De la Rochelle
et Desirer Lunion Dicelle pour en la
ville ou Il avoit fait entrer quelques gens
Degues et Leur persuader Devenir garnison
et cependant aller Lever Des troupes en
Bourgogne a Leur Secours Demeurant en
La ville Lecomte De Navarre fils du comte
De Sancerre Catholique

Sur ces entrefaittes Montbretin vatteville
qui Etoit Sorty De gergeau Dejette Dans Sancerre
avec quatre Cent Hommes Sur Surprise

ou pour Commune des habitans, mais il adv
Lui même Depuis quils Lay avoient appellé
en Jervoyan soutenu Des protestans Jerem Leplus
fort Traitte injolamens Lecomte de Marans
agir apprehendoit Laville et Lecomte
Ben sortir, Com Lemonde en Laville retour
par Satisfait decette action, Car Dun coté
Les Catholiques apprehendoient Lejoing de
Capitaine et Les protestans meme Laplus
pour Jugeoient que Leur Liberté alloit etre
opprimée Jus pretiate de Lui conserver et se
Regleroient Bientot La Somme de La bonne
intelligence qui Les avoit Jusqua lors maintenu
en Jouissance Paix avec Leurs citoyens

Sur ces Entrefaites Le Capitaine Brouhard
De Longtemps projetté pour monter Le Dessein
Jetté Son Jus Sejour dans le chateau avec
environ cinquante de ses affidés Catholiques
et domestiques Du Comte de Maroue que
Valleville avoit chassée

Monseigneur Leprince qui avec ses
Troupes Setoit rendu ans Jatue et attendoit
Son artillerie etant averty Decequavoit fait
Le Capitaine Brouhard La Jurce de Jecours
et Luy Donne fourage De Sein Bon

1621

2 Juin

Contre La ville vendam e Mande quelques echevins
qui Le vinssent trouver avec Sauf conduit, Le
Lendemain Requirid etoit Lord de Saison Il faudroit
avoir Lesprit de Renseignem Leprince pour
Juinguier et Comprendre Les Subtilitez et Leques
Ibuse pour abattre Les courages et
Labitans en general, La cramite d'une de
Leur ville par mesolbat de fortune qui en etant
Sortis Leur fera entrer qui Leur Suy Semblerez
et Les reduira Louvent Soutez en mere
infinitez d'autres gentilles inventions qui valurent
plusque L'artillerie, ces habitans retournez
apres avoir eté haranguez a Bar par mon
Dit Seigneur Le Prince imprimem Sefort
Les Deffiamez entrez que voila Les catholiques
et Les protestans grandement Divisez entre eux
et Tout en general ou' deffiance et
Batteville et De la garnison Contre La
quelle Ils veulent Sajurer et jurement Les
armes

Dans cette Rumeur Mr Le prince
qui Setoit rendu a esmotion un jour et
Demi Declarera en Le Comte et Marins
Letoit venu Trouver par Jatue audela

514

1621

2. Livre

de la ville la Rumeur de la guerre Jointe avec le bruit de ce panage donnant de l'allarme a la ville son excellence fait monter a cent de ses meilleurs hommes a la montagne ou est le chateau auquel Ils entrerent par une porte qui regarde le dehors du coté de la riviere et entré qu'ils furent se font connoitre a la ville a force de tirés, les habitans et Watteville meme bien etonnés de se voir assiegés d'un chateau d'un coté et de l'armée de l'autre.

Sur cela M. le prince mande Watteville et pour assurance de sa personne luy envoye l'otage qu'il demande (o combien les parlements sont avantageux aux premiers assiegeants) Watteville arrivé Monseigneur le prince dit luy qui est homme de guerre et brave capitaine a perdu le sens de se mettre entre un chateau fortifié et favorisé d'une armée Royale et des habitans mutinés contre luy et divisés entre eux memes du secours des quels par consequent Il ne peut esperer aucun fruit aussi quand il en pourroit tirer du support Il ne faut pas neantmoins qu'il s'y attende car Ils ne veillent qu'a leur conservation

515

1621 (2)

2. Luze

Ce Jefait parla Confidence quil en Lezoit
chiu avec ende gl. Son el avait entré en
Traitté quil neresta qua un petit point
Jepeu Jimportante que la capitulation ne
Soit faitte entalgueste ds ne fait non plus
Mention de Luy ny de Sa garnison que
Sils ne Lavoient Jamais vû quand Sa plus
il aura bien plus d'honneur a Servir Le Roy
que Se faire empelio Dans une popularee
Mutine quil Sen rendre Lasille en
Jure fidelité a Sa majesté il le fera employer
Selon Son merite en cependant pour donner
quelque Contentement au Sieur de Surgnie
au fait de Son voyage Il Luy fera
Delliurer Comptant La Somme de Six mille
Liures attendant quelque meilleure recompense
Du Roy Surlerapport que Ledit Seigneur
prince fera Des Services que Ledit Valleville
aura rendu a Sa majesté en cette Occasion

Valleville retourne a Lasille
ayant Le fourage Coupé abattu, regardant en
Regardé detruire Son Jardin et
Le Prince fit entendre Soubsmain aux
Habitans que Valleville Les abandonnoit

516

1621
2. Livre

reparloit que pour luy en etoit prendre
faire entrer Larmée pour La Ville en par le
chateau neantmoins ne Les vouloit point
priver que Lintention Du Roy etoit de
Les conserver tous en La Liberté et
Leur fournir et en pleine paix comme
auparavant

Durant tout cela ceux Du chateau
n'avoient pas les bras croisés Libien que
Latteville et Les habitans nedemandoient
pas mieux que de tirer dellizés Les uns Les
autres et Delà Jusqu'ici La capitulation
quils ne seroient contraints en molestés
en Lexercice De Leur religion seroit
Libre en Leur vie biens et honneurs
quant aequité Demandent Restre point
De formés et n'avoit point eu Lieu fait
Suivant La Volonté Du Roy Les refugiés
en Ladite Ville auroit trois Jours pour
Leur retirer et ne seroit recherché ny en
Molesté pour Lexercice retiré soit en
Letendue Des gouvernement Dudit Seigneur
Prince et ailleurs pour qui que ce soit
ceux qui ont pris Les armes en Ladite

1621.
8. Livre

ville soit avec vatteville) ou autres se pourront
retirer en troupe ou en particuliers avec leurs
armes bagages et effets et ceux
Gentilshommes leur seront baillés pour les
conduire en lieu de seureté et pourront pendant
ce temps vivre modestement pour les champs
sans etre recherchés par Lx prevost des
Marechaux et Juges de Lx Lieux et que
la mesme liberté sera donné aux habitants
de la ville qui Lx voudront suivre, excepté
de la mesme garnison se pourront aussy retirer
en particulierement un Nommé Lenoir qui
a commandé aux Soldats de ladite ce-
Garnison sous lautorité de Lx cy dessus et pour se
retirer auront temps dun mois sans que
leur soit donné aucun empechement, et
Le prince approuvera tout ce qui a eté administré
par Les habitants de ladite ville et par
ceux qui Les ont conseillé tout ce qui a eu
passé jusqua present de quelque chose que
ce soit sauf quil en soit fait mention ce
Lavenir

Sitot que le traitté fut arreté, vatteville
en sortit avec sa garnison et Mr Le prince
y entra et y etablit garde suffisante

1621.
8. Juin

Le jeudy Les habitans lorsque le Lepée
et Les armes furent portés au chateau pour
Leur etre rendues apres que La ville auroit
été Demantelée a quoy travaillerent incessamment
quinze cens Hommes durant Lequel Travail
cinq cens Hommes etoient restés dans les
Chateau pour tenir main forte apres Le
Lieutenant De Lamé qui etoit de 6. a 7000
Hommes Depuis en environ 500 etrangers
aux par Lamortie Demoudit Seigneur Le
prime Sa diligence, Son courage, Sa Suffisance
en Bonne conduitte Sans perte aucune fut
Reduit en Lobeissance du Roy Lad ville
en refuge Les protestans De Berry, poitou,
Bourbonnois, orleans, Touraine, et Normandie
Beaune, champagne et Bourgogne refuge
qui fut autrefois avoit Conté Lad ville a tant
Se Rallier Hommes et qui a un moins eu
La allois etre une autre Rochelle pour
Leurdit Rebellion Si etoient Bonnes elles
Contre Ledits provinces et pour Sa forte
a juste Demande Sur elle Belle riviere
De Loire et Surtout Le pays Depuis Saumure
Jusqua paris Dun Coté et Jusqua Poitiers
et Limoges de Lautre ville Seigneurie

1621.
2. Livre

importance fut cette prise
Le chateau ayant été reservé de la
desolation de cette forte ville ou il y a maintenant
port et Arsenal un fort fut puis après
demoly par le commandement du Roy La
Reduction en fut faite La Ville de La re
patente sur la fin dudit Mois d'may qui
cette année La fut funeste aux dits protestans
qui furent desarmés en autres lieux de
Leur Seuret en Dauphiné a cinquante,
En champagne a Vitry et a Blois et Tours
sur Loire, ils demeurerent en pleine Liberté
et a Paris ou ils furent preservés
de Mal mais non pas de la peur qui en
fit retirer aussi en Pays etrangers, mesme
on ne les contraignit avec Submission et
ordonnée par La declaration du Roy
et quant a ceux de Lyon ou nelem
Laisa pas Seulement Les armes mais
on Les contraignit d'aller a La garde
a laquelle ils n'etoient obligés au prealable
Quelquefois ceux de Caen ayant obéi
volontairement au Mandement du Roy et
Remis Leurs armes et munitions de leurs
Capitaines Ils furent Deschargés de Taille

520

aux garder en Descapitanier en autres
charges De Bourgeoisie et fus par lemarquis
Desloms Gouverneur
Ceux De Dieppe & De Roüen furent
De fermée par Monsieur de Longueville
ceux du Havre Degrace par Les Sr Desillars
et partout Je fis mes inventaires De leurs armes
et signatés De Leurs noms Depesché aux
Chateaux et Donjons pour Leur estre
pris asseurance

Retour De Normandie, Soutorron
frontiere Dessette prosme a La Bretagne
ville forte sur le bord De La mer subz
quelle commandoit Les Sr Desmontgommery
De La religion pretendue reformée qui
Receut mon Retour En obeissance
quelques rebellations qui Luy furent
faittes par Lassemblée de la Rochelle
auss cette ville étoit de seureté Le Roy
Henry Legrand me Leur ayant Jamais
voulu accorder

Le Sr Sieur de Montgommery me
temoigna son obeissance au Service Du
Roy remettant La ditte place et mains
Dun Catholique et Secouteur de La

gratiffiations que sa majesté luy procurera
pour recompense

De Bretagne ou le Duc de Vendosme passera
dervilles de ffartitte, et de Vitre frontiere
de la Bretagne au pays de Maine,
par deserte fait perte un effusion de
long enguoy il ny pas merité veu de louange
car en son plain forteresse et importance Et
etoient Lors Villes de seurete pour mariage
chatitton Durant la Ligue endura environ
cinq Mille Escus de rancon avant que le
Rendre au Roy et Monseigneur en remontrance
La ffrigeans, Longueuan gentilhomme de
Normandie en fut demeure Gouverneur
avec douze mortepayes et M. de Vendosme
y revint envoye un preside avec le Seigneur
de Lezons Griffé grand prevot de Bretagne
qui avoient Commission pour la Visite
des fortifications a faire aux Villes de
Bretagne Leur pouvoir faisant foy procedes
verbal Dans le chateau Surpris Laplace
en laquelle M. de Vendosme Gabin gouverneur
Le S. de Malicorne

Chatillon n'en qua 3 Lieües de
Vitre et M. de Vendosme poursuivant cette

Donne fortune Lapproche de ceste ville
Commandoit en Icelle et au chasteau
de Sienne de Jaunay avec une partie de
ceux morte paye qui y estoient entretenus
Lequel estoit allé avec ledit Jaunay
et Lorette estoit auprecha Les catholiques
a Eglise de Meidevendome fait donner
une fausse allarme en Icelle ville sur
a nuict et sempare de la ville et duchateau
fort exploict qui y estoient et endurerent
un Longue siege contre la Ligue.

Ceste Entreprise a sorti effet il fut faict
de se rendre Maitre de Mont fort, Selin,
Roban, Compes, Jonelin et quelques chateaux
au dela Loire ou Il y avoit des capitaines
de ladite Religion et enuiron de la
dite Riviere La garnache fut aussy
Mise entre les mains

Ainsy La Bretagne et La
Normandie furent entierement assurées
en Lobeissance de sa majesté

Or sembloit il Lorsque dieu Par Son Conseil
rendu pareux ceux de Monsieur Les protestans
comme il En ordinaire a tous Rois approuvant
de Leur desirs Toutte prevoyance leur et

1621
8e Livre

fatalement olée Comme nous en verrons le
cy exprez Deces Hets plus memorables en La
Ruine entiere Decette Seigneurie rochelloise
en cependant Comme Jey Le Roy retire a soy
Explaer que Les Malheurs Des Siecles passez
avoit tiré De Lobeissance De Ses predecesseurs
a Lassemblée De Larochelle Sans se mettre en
Coutures et adresser Des Declarations
qui De prime Derchargée pour les mettre a
Execution et Executoires na pas mis
Comme Surpris et Sattend a voir les fortifications
Des places qui Leur Sont enlevées Sans
Coup ferir

Elle fait donc une grande Declaration
par laquelle Tout ce qui Leur en avoit
Deca Regne en reuté Jusques a Lemeur De
Roy en Son Sacre, mais a e Mal exploitez
Bien Serine ils y ont mis ce que ont voulu
Mes acte a apeé publique et Servi ennuyeuse
De La Grandeur Jey Jeme contenteray ce
Sous endire Les Conclusions en ce Deux
Dernieres periodes

Nous Disons Maintenant et Asseurer
avec Larmes De Sang et en amertume de
Sanglots que Jey Jeuis mes entraille de
que Les ennuis de votre Baronne et de

524

1621.
8. Livre

Votre personne Sire nous voyons incessa-
ment employée, vos armes contre nous mes-
Les trempez au sang de vos plus fidelles sujets
Soulent perdre et votre couronne et votre
personne tout ensemble, et sous vos voyes
Ennemis qui allument votre haine contre
Vous vomissent embrasez votre Etat et nous
ensevelir en ses ruines qui ayent entretenus
Henry Le plus grand Roy de mémoire
votre Glorieux pere pourquoi ne nous
Saurions pas et que la bonté et la justice
nous protegeoit comme ses fidelle sujets
indigne aujourdhuy votre Majesté autour
Sait et a nous detruire pour Laccabler
elle meme sous la cheute de cette Monarchie
que Si dans cette orage quila ou Déja excité
et que Vous Sentirez foudre sur nous le
nous Sommes contraints pour notre propre
Defense et conservation de Semblable
aux remedes naturels, et Vous protestons
Sire, Devant Dieu, Devant vous et Devant
tous Les hommes que votre intention est
Conserver toujours votre autorité et Le respect
de votre obeissance Semblable de nous et que
Vous ferons tout nos efforts possibles pour

1621.
9. Juin

Jauveur De Leril votre personne R votre
Royaume veuille Leton puissant qui En
Ledieu Devengeance en Vengeance en qui Selon
Le decrets Devon Conseil Tantot a fait Combes
Jon ire en divers exemple Dhorreurs Sur
Les testes de Roix et Dempires Estuiées
Contre Eux Tantot agressé et couvertz
Dez Plus avancés Contre Jon Eglise
Vous Donnez Selon nos Voeux que garentz
De Tout Dangers Vous puissiez reconnoitre La
Religion et La fidelité Dempersonne que
Vous Jaimez Maintenant Jauvez reconnoitre
Cependant en vous appellons Jey pas nos
Vres humbles Supplications Vous Les Roix
Jouverains et Etats interessés en Linnocence
Des Vôtres et fidelz Sujetz oppriméz mais
principalement Obligés envers Dieu a la
Defense De Sa cause et De Sa verité et Les
Requerons Dappuyer De Leurs Secourables
et De Leur assistance La foible Defense
que nous opposons par necessité Etant ez
forces puissantes De Nos ennemis qui
ayant choisy ce temps exprès apres qu'ils
ont allumé Le feu Sans Lequel rien de ce

Etats Dou Jla estimen que e Vous eussions
pu attendre Jecours Jeusen nous e prsmes
Naintenan avec plus De faintite, mais
notre Confiance principale en aubre q Du
Cou puissans qui renverse Les Jeneux e ex
e rations en Jouffle Suo Lentreprise Dee
Jemple e oujurée Contre Jon israël, exprsique
pour la gloire e Son nom Nous Sommes
Jrid es que pour renverser Jx verite
en exercice notre Ame nous nous
a furons qui nous fera Sentir La mene
Jelliorance que nosperes ont eprouvé ee
Jouvenons

Rien nete tien pour uy, nete fait pour
es nete reproseplus odieu; car voiy
Les ennemis Dieuyen es emoe qui le
Jaimen ont Levé Latete

Cette La Declaratio qui navoi rien obmis
Decequ La Jemblee avoi Jugé e Jervir
a Ja Justificatio ne demeura pas Sans
Reponse a tous Les points Djelle qui
ne Contenoien quune plainte Detre opprimés
en La liberte De Leurs conscience es
exercice De Leur Religion equoiquila vi peut

qu'on y trouveroit aucune chose subjecte
par les armes, mais d'une seule voix se
sont plaintes une juste raison se prendre les
armes contre le Roy leur souverain et former
un Etat populaire dans le sien Monarchique
et d'autant que la dite declaration finissoit
par des reproches des attentats et
practiques faites pour leurs ennemis contre
les Roys la reponse leur opposoit le
entreprises commises par les precedentes
contre le Roy, chasser de la Reine sa
mere et le Monseigneur le Duc d'Anjou son
frere ouy et que ces attentats avoient
été toujours taxés de vouloir mon
ter mais simples et particulieres de deux
ou trois et exemple et diversion de ceux
leurs ennemis qui s'etoient emparés des
Roys mineurs et de la reine leur mere avoient
rendu leur party de beaucoup plus fort
pour être appuyé d'autorité d'un nom de
Roy

Or pour revenir a ce que j'avois
avoient dit avec ou y devoit comme
le fondement et principal sujet retiré
de l'assemblée en la Rochelle pour y
lever ce qui pouvoit devenir de plus

1621.
9 Juin

Le roy qui Sejette Dans Le Chateau est
fully sur Loire pour la Sepmieme a requis
son aduis de Ses diuerse pensees en fully en Sabaudie
Sa Dite Son Epouse Marie Lequelle reuint en Loges
Dans Son Vaisseau qui en entre Le bassecour
et Sechastieu Jusqua Soo hommes et
quelque et Son nombre Sa noble conduite
par Les Srs Duquesnoy et Le Baron de
Cramés, Les Srs De Busion Commandoit
au Chateau qui pensoit Sen aller, mais elle
Sestaya quelle vouloit demeurer en Sobeissance
Du Roy

Le Duc de Berry, Bourbonnois
Normandie, en Bretagne, avec les
Cheuaux, Lemaine et Lepercheé ayant
été nettoyés comme vous avés vu Mr.
Le Comte de St Paul ayant assuré
Ses gens quon croyoit en avoir fait autant
au Duché dorleans dont il Etoit Gouverneur
mais il fut bien Surpris Lorsquapres
quil eut Licentié Ses troupes Il trouva
Ses deux Chateaux De Sully auquel Se
Refugierent une bonne partie Des gens
qui etoient Sortis de lautre Chasteau
deux qui restoit pour petit en Son

1621
9 Juin

Gouverneur pour Le Dauphin, que Le
Chateau d'Sully a Sur La riviere de Loire
et pour etre cette place Considerations aux
avoit elle au temps passé Soutenu un Siege
Contre Larmée Royale De Louis Le grand
Sixieme de ce Nom qui y etoit en personne
Depuis La Domination, et Ladite
Ditte place Sur ladite riviere de Loyre
fut favorisée De Leglise du village de
Sully qui En a Lautre bord Deladitte
Riviere a Lopposite du Chateau de Sully
De laquelle Eglise Le Baron de Sully
Seempara et La fortifia avec un bon nombre
Dhommes et Deputte porte Les Commandoient
Sur ladite riviere En Sun et Lautre
Bord premierm prisonnier detoute estat
Contraignoient Les paroissiens de venir travailler
a Leurs fortifications et Leur apporter
Les Vivres Les Soldats et autres Ceux
importuns et fils eussent Osé quelque
temps avoient moyen de Se faire Riche
La Duchesse de Sully Sommée par m^r
Le Comte de S^t Paul de rendre Raison de
Ces actions avoit pour Couverture La
Charité et Lapetit quelle disoit avoir

1621.
9. Liure

Serauvel Exilé qui Luy Demandoient
Logis en sa maison estoit plausible
si elle neu poui etre accompagnée
Rebellion ouverte par la entreprise susditte
Le Noyau en axie decette action
envoya Lemarquis de Rosny fils dudit De
Sully et Les. S. de Gié, de Lamaison et
Sanhaguet pour aller reduire a La raison
Dusion gouverneur dudit chateau mais ils
ny gagnerent Rien et sortes quil fut
Resolu dy pourvoir par la force
A cet effet M. Vicomte fut entre
en La ville de Sully trois compagnies
geus Depied et quelque noblesse pour
soulager la ville et La Soutenir contre
Les efforts que ceux Du parc et Du
chateau faisoient Contrelle en laquelle
Le Baron de Courtenay fut envoyé pour
y Commander
Suie Monseigneur Leprince qui pour
Le voisinage de Sully et Son gouvernement de
Berry avoit un notable interest a la
reduction dicelle place Crie de bonne
heure Camon avec Les munitions Levé
en Diligence Des troupes mande la noblesse

Leur donne rendés a aubigny au douze
juillet avec intention Desy trouver en personne
comme il fit en dela a ygrande puis a Saint
Benoist

Et le Lendemain estant faict pareille
diligence a orleans on Trouva auny de
Lartillerie dont Deux pieces furent rendues
avec Leur attirail et Coutre Les
Troupes des Les Reistres Lansquenets
Cuirassiers du Reyté de Larboulaye et Leur
Seigneur Comte Serandi au Benoist ou etoit
Monsr Seigneur Lepriné, a ou Le Sieur
Du Monté Bailly de Gergeau avoit eu
ordre de faire conduire des Batteaux et des
gabions et de Le Lendemain au Different
Davantage Sepresenterent devant Sr Pere
avec Les Troupes en deux escarmouches
Camp a Chevilly Les Sr de Guié et de Valmarin
qui furent aussitot battus La Barriere
Des Sr Pere a laquelle Commandoit Le dit
Baron detrimé cependant que pour les
favoriser une Detachement de Sully tiroient
Sous enmonder Sur le Chasteau mais ceux
nouvelle fortification retint equerre ceux
La Barriere fut Cor emporté et

532

1621.
2. Livre

force pour le capitaine Mepion et autre ordonnée pour l'avant Trouin rendu à la fitte partie pour aller dans la Loyre de partie fut ainsi pour Sauver cela fait M.r Leprince et conte de St Sauveur Secretaire de St Benoist, et les Cappes a leur quartier et le Seize les Sitte Seigneurs ayans fait passer l'artillerie au nombre de Sept pieces du cote de Sully le rendirent en la dite ville ou ils firent dresser deux batteries, l'une de deux canons contre les basteaux au travers de la riviere de la Sauge qui d'un coté bat les murs du Parc et de l'autre coté de la ville et l'autre batterie de quatre canons contre le bateau de feu le sieur devalenú qui en ordre de faire passer le canon sur les bateaux a preté par l'actif de gergeau

De la premiere batterie de deux pieces qui bat le guichetau secretiere au bateau et ville et l'empare du Parc et semi a la brese du canon du bateau qui ne peut tenir longtemps pour la multitude qui s'y est refugiée pour se Sauver de la fureur de la guerre ... ...

des Medianes, des Medecins et Chirurgiens
pour Lemarrée qui y estoit en grand nombre
et Nouvelles sans Semblée finalement pour
Linfection que Tout cela apportoit a un Lieu
si estoit pour tout le monde.

Cet dessus Estoit Linstruction Les Sr. De Buzion
et Briquemaut a Demander congoistion qui fut
accordé Lesd. Jours par Monseigr. Le prince
et Mr. Le Comte des Srs. Lol comme il Sensuit

Comme tant nul excepté Jouissant de la
Grace et abolition de tout ce que dit
fait a Sully et aux siennes depuis Leur
entrée au chateau Jusques presens et Tous ceux
qui Leur ont assisté et se sont mis en effort
de Lexecuter sera obtenue abolition du Roy
en faveur de Buzion pour Le fait dont il
Etoit cy devant empesché Jouissant Tout Duit
entiere Liberté de Conscience Comme auparavant
Suivant Lesd. Edits pretions avec leurs armes
et Bagages, Tutins et chevaux sous
Conduite en Surete par Le capitaine de Lagarde
Dudit Seigneur prince et Dans trois jours
Les prochains et retirons en Leurs maisons
pourront Laisser au chateau deux Docteurs
pour retirer Leurs bagages de Monsieur

534

1621.

9. Livre

De Courtenay aura soin de le leur faire rendre
L'étoit a Saintonge de jurer suivant ce que
M. De Soubize en leur de Sr Jean ou jure
service audit sr enverd et Contre Coux et a
La charge aussi de remettre entre Les mains
dudit Seigneur prince Ledit chateau de Chilly
Auquel Il Les sortiront presentement pour le
Faire et seront escortés par le capitaine de
Chevause Leger dudit Seigneur prince, Coux
prisonniers Seront Delivrés de part et d'autre

De la Cour Le Roy Cde
de ça Le poitou Rendra paisibles Sous Lobeyssance
du Roy retournera a La rochelle et allera
Son partie Leroy Dupuy Depoitou pour
Repasser outre En Guyenne

Troisieme Livre
Sommaires

Continuation des armes du Roy contre
Lassemblée de La Rochelle, Divisions
pour Destromper Le vulgaire de ce party
en Laquelle guion Lus a imprimée que
Les habitans de la ditte ville Lui
Criée autrefois de La Domination de
Anglais Leur pretendue Seigneur pour

1621.
9 Juin

L'Donne a la france, Le Roy commande
au Dit Deperon de Bloquer la Rochelle
par terre Le exploite et la retraitte par la prais
faite D'armee navalle, Le voyage du Roy
en La base Guyenne avec le progrez de ses
armes conjoint Cem Si Sa majeste assiegerois
Montauban avant Cette raison depart en
D'autre, Et reduction De Cette en Le protestant
interdite Dexpassages De Ses bonnes villes
en subjugue en plusieurs provinces D'avec
Le temps De trois mois Reprise a Lobeissa
quils faisoient Et perfidie en Leur etat
Leur ville De Seureté Le Siege en montauban
et Lamour Deplusieurs grands Seigneurs
du party Royal et secours De 1200 hommes
envoyé par le Duc De Rohan avec assiegé
De Hair Deaufort Leur fondateur et Le
Gouverneur De St Antonin prise et puis Jugé
prisonnier De guerre non Sans contestations
au Conseil, entreüe du Connetable De Luynes
et Duc De Rohan avec Les Philosophies
du temps Lasemis enfin Le Siege en Levé
pour Les De Haut qui Sont remarquées, ou
Sont arrivé au Rebellees Et
augmentent Leur audace Dont Sensuivent

556

1621.
9. Juin

Voller et entrautres une importante en
Daupbiné par Monbrun qui Surprend le
pouvin et attire en Daupbiné Le Connetable
De Lesdiguières Duc de Montaubain Lettre
Le Connetable a M. De Montbazon Son beau
pere pour la levée Du Siege et La reprise qué
Son fils Pouvoit faire Celle avec Sa partie
acelle Deportement Duc D. De Loe force en
albrei Le Duc De mayenne oppose aluy Reduit
avec diligence toutte La Duché Dalbrei, Le
Saye Dazincourt Comte Darmagnac ensuitte
et Son equipage Contre Le Duc de Rohan
et Les S. Dechastillon Lequel peu après
fut Defé par Lassemblée Des Siens pour
certaines raisons entrautres pour avoir
exporté De La connivence a Loe Surprise Dun
Vaisseau Hollandois chargé Dartillerie
et Darmes pour Le Fort de Bar Languedoc
ordonné aud. De Chastillon, Surprise Bien importante
a Semblee a Nismes, entreprenant Sur celle
De Rochelle en Divisant ce Parle etat en
Laquelle Les S. De Chatillon en estat mené
Les exploits De rebeller en vivarets en

une autre assemblée qui la Cuisse appelait
Le exploits d'un Duc d'Angoulesme pour empescher
au Duc de Rohan Le secours qui preparoit pour
Le siege de montauban, naissance de Monseigneur Le
prince d'anguyen mandie arrivée au Pont marchand
a Paris et aux pourtaux Huguenots, entreprise
sur grenoble entrée du Roy a Toulouze, La
disgrace du P. armoux Jesuite Confesseur et predicateur
du Roy philosophie Sutenue La dessus
Lettre Espagne au Roy sur les cesarmes
Les armes Le Baron de Leran revolté en
foix defait et pris, Le siege de Monsieur
Duran Lequel eut Deff.te foice couleurs Les
Compagnie de Mons. du Cometable de Luynes
Le Sieur de Lesdiguieres fait Comtable
et Les S.rs de sa garde des Sceaux apres eut de
Mons. La surprise de Rohy au pays Le Sieur
de Soubize Contre La foy de Souverain a
S.t Jean dangely Lexecution du Roy a Paris
et finalement au contraire Contre Investiture
que Vengerent fait du Duché de Milan au preiu
du Roy d'espagne qui mit en guerre et
Mons. du procez du Duroc, Execution
de La Coute' de Chalne en Duché
et Payrac

538

1621.

3. Livre

Ce fut en Desormais Cempre de ceremie
Croient de Roy que nous avons
faire a Poitiers pour vous faire
voir comment S.M. Le premier
Jour, dud. Desmidorme, Delongueville
en Defonsay, Conte de Sault de
Medunjoin Le premier de Dec. Loire en
Lobeissance de Sa majesté, Laquelle apres estre
fait reconnoitre par tout Le poitou, Estoit
Retiree en La ditte ville de Poitiers Les
Derniers De Juin et y avoit Sjournee Jusques
Cinquiesme Juillet Durant Lequel Sejour elle
arreta de Bloquer La ville de Larochelle
par terre et par mer a fin de retrancher
Le vivres et Commodites a cette grande
Compagnie de Deputes qui y Estoient De toutes
Les parties du Royaume et pendant que
Sa majesté Demeuroit dans Le cercle dudit
de Sa force

Mais auparavant que de voir partir
Le Roy et de bloquer La Rochelle
Je suis d'avis de vous dire une Chose qui Estoit
Lors en vogue parmy Le vulgaire et qui
Sestendoit Jusques aux Provinces
entre eux de La religion pretendue reformee
que Le Roy Estoit bien mecontoissant

Des bien faits de leurs predecesseurs qui etoient
Sujets naturels du Roy d'Angleterre avoient
Bien merité de la ville de Rochelle et Le pays de
Daunis de l'Angleterre pour l'encourager au
Domaine de France Lorque Pierre Regnault
Leur maire enchaina le gouverneur anglais
et fut mis au Roy de France

Il me souvient quau commencement
de Mil Six cens vingt Trois de
Novembre tournant de ma Deuxieme voyage
de revers Rochelle et La Basse guyenne
et rencontrai a apres la paix qui donna
aux protestans a Montpellier Dont Jeta
parlerey apres Je fis imprimer au commencement
de La ville de Paris en Samajesté, Je le devins
en M. Le pres.t de Baillieul Les Prevost
des Marchands de Ladite ville en etoit
Leur commencement intitulé Le Retour du
Soleil a Paris dans le Dessous Duquel
Jinserois Les raisons qui Les avoient Ladite
Beaux populaire, et Montrois Comment
La ville de Rochelle et le Pays d'Aunis
appartenoient au Roy de France Lorsque
Les anglais qui ne La tenoient que par
usurpation en furent chassés, mais Soudain
qui fut tiré peu dexemplaires de repetés

54 D

1621
9. Livre

Exemplaires et que ces raisons meritent bien
destre embrassees dans le corps de cette Histoire
entiere ou qui peut avoir lieu de plus loin
que ce Livre Lequel nen entrera que dans le
Centre ou quarente Chapitre, Jay estimé qui
seroit autant utile que necessaire, de Rte
Rapporter Jay a fui que nous le subjugions de Rte
Rochelois parceque ainsy bien que par
avant ces que nous leur Levions le doute
quils peussent avoir dauoir Le Roy de
Lingratitude

Sous ce Eclaircis La Verité il nen
va besoin que Je Escrive dans Lenfuiguité
La Domination et le Souveraineté que Le
Roy De france de la premiere en Seconde
Race tant ou en Sur Aquitaine et Le
Poitou auparavant quil eut ou parler
de Roy de Angleterre, et Mais il faut
principalement Sauoir que Le Royaume
dAngleterre etant Comté entre Le manuel
de premier a raison De la couronne de
france et que Les Roys dAngleterre etant
par alliance Successifs ou autrement
de Sesdits Seigneurs de quelque principauté
Monarchie De La couronne De france
Ledit Roy Son parlement et Le tout

1621

3. Livre

Vasaux de la Roye de france

Il n'en point revoqué en doutte même par
Les anglois que Le duché de normandie n'ayen
été et toutte ancienneté vasaux de la Roye de
france aussy Les registres du Parlement font
pleine decouverte et foy. Hommages rendus de
chaque Mutation par Les Ducs aux Rois
Roys, Les Subjections Les Ducs aux Etats
ou Parlemens de france Les anciennes Les
Etats et Reparlemens et Loix, jurs,
Les resignations qui Leurs ont été donnée
Les obeissances qu'ils y ont rendües et deues
assistances et Comparutions Comme vassaux
aux Sacre et Couronnement des Roys de
france

Or environ Lan 1066. Guillaume Le batard
Duc Dennormandie devint Roy dangleterre
par La mort de harrault qui fut en
Bataille pour La querelle du dit Royaume
a faisant Le Roy dangleterre fut fait
vasal du Roy de france a cause de
La duché de normandie auquy heury premier
du nom Dernier fils dudit Guillaume
ayant succedé a son pere aux Royaume
Dangleterre et duché de normandie

1621.
3. Livre

Le hommage Dicelle Duché au Roy de France
Louis Le Jeune Six Dicelle
Le Roy Henry Son Dit Seigneur en fait fils
et fille, Le fils nommé Guillaume Seigneur
en Son Vivant Duc Le Père et Nahaud
La fille fut Mariée en premieres noces et
Semblablement Henry Roy d'Angl et Simon Duguel Cte
et Vcte en fait et en Seconde noces a Geoffroy
Comte d'Anjou, Touraine et Le Maine duquel
elle Eut Henry Deuxieme dicelle Nom qui
Succeda a Son ayeul Henry 1er au
Royaume d'Angleterre et Duché et
Normandie a Cause de Ladite et Nahaud
Sa mere et aussi Le Comté d'Anjou
Touraine et Le Maine Mouvant de
La Couronne de France a cause dudit
Geoffroy Son pere et parcemoyen de
Sd Roy d'Angleterre et Ledit Comté
Pairal Du Roy de France

Le Roy Henry Deux Epousa Leonore
Repudiée Du Roy de France Louis 7. du
Nom, Roy Le Jeune en Dautant que Ledit
Ditte Leonore Se prend ma pretention principale
Contre Mr de La Rochelle, il en
Sera Cy Dessous que Je parle un peu Delle et puis

1621.

3e Livre

Je reviendray au Roy Henry second son mary
Guillaume Comte de Poitou quatrieme
Duc et Duc d'Aquitaine cinquieme d'Auvergne
Pair aussi en fait de Mariage seulement Duc
fille et Comtesse sur ladite Comté
appellée ailleurs sur la Chronique de nouvellement
de Poitiers qui fut faite durant le
Regne de Louis Le Jeune et de Philippe
auguste son fils en laquelle est mise
premiere Comte de Poitou et Duc d'Aquitaine
fait for de ce present discours

La fille puisnée dudit Guillaume
fut prenommée

Guillaume Comte puisnée Nat vivant
grandement regretté et dolu en vie
Le bon S. Bernard Bourguignon amateur
des Comtes de Poitou parce qu'ils estoient
descendus des anciens ducs de Bourgogne
prince du sang Royal de France et aussi
Ils avoient tous leurs grands en appanage
et puis du salut de l'ame dudit Guillaume
Levin a demonstré en sorte qu'il retira
de sa mauvaise vie et en fut tout ledit
Guillaume disposé a l'imitation de sonne
Les deux filles en garde aux habitants

de Laville de Bordeaux avec le gouvernement
et Administration de Leur bien après avoir
épousé en mariage Leonore aisnée Lre
Duchesse d'aquitaine et comtesse de Poitou et a
Seconde épousée Lre terre qui lui avoit eu
Bourgogne et Rodomé par son testament
Le mariage de Lre dite Leonore avec le dit
Louis Legeune fils dudit Louis Legros
Roi de la dite Repaye d'Annie, La ville
de La Rochelle et tout ce qui en dependoit
en La Seigneurie de Lre dite Leonore,
Lre dits pays mentionnés Cy dessus mouvants
de la Couronne de France aussy en avoient
Ils fait partie de la premiere Brandebe
Bourgogne, en Lorraye Dacquitaine ayant
Declinée en Lre de Duc et titre entre de
Duc fut Tellement ravalé par Charlemagne
en La dixmeme Brandebe qui Les
fit qualifier Duc officiers, comme qui diroit
Comme Liges ou Vassaux Les Roys de France
Le fait ou a autre fois eu en un vieux
Chapitre de Labbaye de Clugny Entre
Du dit Philippes auguste que Guillaume
premier du nom Comte de Poitou et Duc
d'Aquitaine Inhumé en La dite abbaye

yen qualiffié Duc dAquitaine e
Jemeseny Si Ledit chapitre Ly voit encore
mais quant audit Guillaume ou Ly voit
avec Deux bannieres Lune dazure a trois
bandes Dor a La bordure de Gueulles qui
estoit Les armes des comtes Depoitou et Lautre
de Sinople et Dor en degueulle qui estoit
La bannière des Ducs Daquitaine et qui estoit
aussy celle des comtes Dangoulmois appellé
Taillefer

Dit Guillaume pere de Ladite Leonore
ayant quitté Lemonde et Joüy Laboliture
en Toscane et commencé cette Compagnie de religieux de
Ste Dominique et ce que nous
avons rapporté apres Mauclerc Duc de
Le Roy de France Louis Leyzeme voulut de
accomplir Letestament Dudit Guillaume et
afin de remettre a La Couronne de France
les Terres payes Depoitou et Daquitaine
fit epouser Ladite Leonore audit Louis
Leysme Son fils apres laquelle fut Sacrée et
Couronnée Roy de France Selon vivant de
La main du pape Innocent Deuxieme
au conicle de Reims

Apres Le Deces Dudit Roy Louis

546

1621.

9 Livre

Segnor Louis Lejeune Jon fils fit un voyage
en Asaterre Jainte ou il nomma Laxenie le
Leonore Ja femme et y Convia Delle mere e
Mamaije epinio Jur lequel Le Soudan Salado
chef Dexcommunié de ebatemis avoi Jur quelque
article Donné Temoignage qui Luy voulo
Du Dieu auJy etoi elle accomplie de toutes
Le grace qui Jeuvent Donner De Damour
Jusques la que les notres Jeperance Jeront que
Si Ladite Dame en voulu elle en bri
et Le Saladin entre Leur main Jous
Latrait De Jon amour mais elle qui avoi
Le Jaint guerre. ne fusa Detre instrumen Dune
Jurprise quitte Etimoin perfidie

Quoiquil en Joi Le Roy retourné
en frame La repudia non toutes Jois Dune
Repudiation Diffamante mais par une Dissolutio
Demariage fondée Jur parenté par le petato
De Son Royaume, requis Et avoler en un
Conicle national Tenu a Dauphiny par lequel
Ladite Leonore fu mise en Saliberté de
Le personne en Des Biens et en combien
que Leroy Jadis Son Epouse eu Delle Deux
filles aussi Desquelles Jl Sattendoi que

1542.

1621
3. Livre

que Ladministration dedits pays daquitaine
et de Poitou Luy Demeurerois Jamais considerez
que Ladite Dame Remise en Ladisposition
Libre de Se Bien Et de Sapersonne pourroit Se
Remarier et Transporter en main Etrangere
Ces belles Seigneuries Comme elle fis pour
Cette Cause Ladite Chronique Manuscrite
Demontre que Le Poitou fut ainsi appellé
Le jeune a Cause de Son Mariage contract Mais
Durant de Son pere il fut aussy appellé
pour Le distinguer de Son pere qui Les
faisoit regner avec Luy en Leur Dautant quils
portoient Tous les Deux Le Nom de Loüis

Cette Dame donc Cette Femme Courageuse
et indignée dun tel Traittement se remaria
audit Roy dangleterre henry Deuxe en
Donna un Vengeur Cruel a Sa fraude
Car Il etoit depuis Sauvé Roy dangleterre
et Duc de Normandie, Depar Son pere
Comte Danjou, Touraine et Lemaine ou
Par ladite Leonore Son Epouse Comte
de Poitou et Duc daquitaine Se faisant
Seigneur par mer et par terre depuis Rome
Jusques Espagne

Avec Mariage Sortirent quatre fils

548

18.

1621.

8 Livre

Le premier fut Henry qui fut Roy
en Galle quelque tems son pere, Le second fut
Richard surnommé comte de Cyron qui fut
Regent après son pere et n'eut aucuns
enfans Le troisieme fut Geoffroy qui fut
de Constance Comtesse de Bretagne, dont
fut Eleonore et Le quatrieme fut Jean qui
Le Roy son pere en faisant avoir
surnommé Sans terre fut proclamé Le
Dernier Seigneur fils de Henri auquel
par son partage devoit Bien petit re-
venu et Restreint et Sobligea en Cyer comme
vassal et Subject aud Cyer quelque Henri Jean
fut Devenu grand Seigneur et Roy par
un detestable et Noyen

Richard Deuxieme fils d'Henry mort
sans enfans Geoffroy troisieme decedé
durant Le Regne dudit Richard son frere
dont fils fut Arthus Henri fut mis
a L'couronné d'angleterre et aux etats
et Seigneuries Susdits par representation
de son pere a L'exclusion de son oncle
Jean Sans terre neantmoins Led. Jean
Sans terre setant saisi Delapersonne du
d. Arthus son neveu qui etoit son roy

1621.

Juin

Prune Legitime et Naturel Seigneur
Leprecipita en Leau en La ville d'echinon fr
Mourir en prison Sa mere Eleonore Jeanne
Ledit artud et Se fit Roy par force et
violence Tirannique

Il y en a (de Plus) cette abomination
regnem entre emma (royaume) qui ont Emprisonné
De Semblable a ceux parricides La Veuille leonore
qui Vouloit ce Disent il Estre mere de Roy La
en Soustenue de Bretagne Leur etat Si artud
en Regné

Cette Soustenue Contesse de Bretagne
et Sere Dessdits artud et Eleonore ainsy en
Meurtrir Reclame La Justice Du Roy en
Philippes auguste qui requis Lors et etoit
Seigneur de toutte Lespartier contendante de
Delle comme Soutenue de Bretagne en elle
Jean Sans terre a Cause des dits Duchés de
Normandie Aquitaine Comtes de poitou,
anjou, Touraine et Lemanie Monsieur de
La Couronne de France dont il Setoit emparé
Jean Sans terre Convenu par devant Le
Roy Sa majesté a Semblea Secretaire en
Parlement en La Ville Destampes pour
Deliberer Sur ledits Variedes et felonie

55 D

1621

3. Livre

En tout fut procedé quepar arrest dedit Roy dudit Jean Sans terre fut confisqué et quant et quant Ledit Etat assigneré au Roy dudit et Noyens pour executer Leur deliberation

Et arrest fut mis en main du fils du Roy qui puis après fut Loys Unziesme du Roy St. Loüis avec une armée avec laquelle il entra dans le Poitou et Xainctonge qui lui subjugua et vint Laville de Larochelle qui appellé en angleterre par les grands du Royaume Il y fut couronné Roy dangleterre et Proclamé Duc de Normandie Sibien que ledit Jean demura Sanctterre et suivant Lapredition de Jouvere

Dela dite Laville de Larochelle Retourna a la Couronne de france par droit de confiscation et reversion de fief

Et y demeura par un autre droit pluspluisible, Ledit Henry Duc et Leonore entre Leguatre fils et sorit et avoient eu trois filles Lasecondedelle quelle appellée Leonore Fut mariée a alphonse fils du Roy de Castille

qui Delle entrautres en fame en Blanche
Mere du Roy S.r Louis
La bonne vieille Regnor veuve du Roy
Henry deux ennuyé devoir soufflagion
Jamberre ainsy spolié pratiqua Lemariage
de Ladite Blanche Sapetite fille avec Leur
Ingenieu Louis fils dudit Philippes en pour
Letraitté dicelluy furent apiquiés entre la dite
Blanche et autres venant dudit mariage
La dite duché daquitaine Comtes de poitou,
anjou, Touraine et Lemaine et autres
pays conquis sur Ledit Jean anguel ou
Luiza Seulement Le royaume dangleterre de
Duquel il en Sujet de Secouruter

De sorte que sur la decheé la ville
de la rochelle remise a la couronne de
france par Letraitté dun mariage de
Ce pendant duquel Jusques a Requeu
encore aujourdhuy Grace a Dieu en la personne
du Roy tres chrestien Louis notre Seigneur
De jeune decembre quatrieme fils du Roy S.r
Louis et de la dite Blanche de Castille

Si cela ne chassi a voir un troisieme
droit par Lequel Ladite ville de la
Rochelle est demeurée absolument de
La couronne de france de Sçavoir pareil

551

Traitté Entre Leroy e.r Louis en Le Roy
Dangleterre Henry Trois Lan esleu Entre
Eeux Cinquante neuf Traitté neantmoins que
Jemprit Allegues Jan participes au Regres
Commun De tous les fidelz e.r ouailles Deces
etat par lequel Le Roy e.r Louis meu
De synderese par bigote, di Le S.t Intitter
Jans estre aec contrain ny obligé, Delaisa
a Langlois La terre guyenne Comte
De Poitiers frere du Di Roy S.t Louis tenoit
en Xaintonge outre La riviere De charente
avec autres terres e.r Mentionnées audi Traitté
qui En au trepo Des chartres au Parlement
Les autres terres de Deca Ler riviere
De charente avecques Comté Depoitou, anjou
Touraine et Lemaine et Le Duché Des
e.r Normandie Demeurent audi Roy S.t
Louis Jans que Jamais Langlois ny les
Jumpeurs y puisse rien pretende

Parmoingnem La ville de la rochelle
qui En Lors avant audeca De la riviere
De charente Demeura aux francois delaquelle
neantmoins en Detour Le pays au delà de
La Ditte Riviere de charente Les Roys
Philippes auguste Son ayeul et Louis

1621
2e Livre

Guitreme son pere Lavoient Laisé Legitime
ponsesseur Laur par Laditte confiscatiõs qued
par Le dit Traitte demariage dentre Son dit
Pere et Laditte Reyne de fastitte Samere.

Ce traitté est Lan 1259 et toi Bien dond
au Roy Dangleterre et ne fan pas detourner
si Luy ny Ses Successeurs nayent apporté aucun
Troubles Jusqu au tres Longtemps et
Jusquau Regne dEdouard Troisieme Lequel
ayant gaigné une bataille auprez Surleroy
Philippes de Valois Roy Dancien entra dans
Lepoitou Reyaulx et prit Laville de La
Rochelle par le Moyen dicelle bataille, mais
Le Roy Jean fils dicelluy Philippes Lapres
avec lepoitou en ayant Rendu Le Guienne
a luy offrir Des conditions fort avantageuses
pour reparation des Dommages quils avoient
fait en France et a luy demander pardon
pour Son retour en angleterre Lequel
qui Leur en fut fait amitié Tellement que
Cuyde Desesperés et quasi affamés en Son
Camp quils pretendoit un Combat furieux
auquel Lissuë a partie en faveur Seroient
aux mains Ce vandredit Le Roy y demeurant
prisonnier mené en angleterre et Le Guienne

554

1621
3 Livre

Secundum decretes et Statuts de Larochelle
neantmoins ne Laprisent sibien garder que de
Jamais rendre qui fus prise apres le Roy
Charles 3ie Le Sage enquieme dumon ne la
reprit a laide du formetable Dugueslin durant
Laprision du Roy Son pere

Toutes ces prises et reprises nempechent
pas que depuis Le Roy Philippes auguste
La Ville de larochelle nait toujours
appartenu aux Roys de france ayant pour
fondement de leur Legitime possession
La Confiscation de Jean Sans terre Le traitté
De Mariage du Roy Louis huitieme avec
Blanche de Castille, Le traitté Entre Le Roy
Louis et Leroy Dangleterre Henry troi
en Daboudain Le dit Edouard troisieme
en Jexecutant Roy Dangleterre navoit
Droit Roy de france ou Confisqué pour felonie
Toutes Les terres qui avoient été
Delaissées par Jean Louis audit Henry
Troisieme

Par ce dernier Traitté Le Roy Charles voyant
que Si avoit toutes ces prises et reprises
Hautes Sans Limitation a leur Delivré par
La vertu de La dernire usurpation a eu

anglais et retiré Sune domination etrangere
a laquelle ses devanciers estoient venus et
trop Lacheman s'estre soumettre, il a seulement
Separé Leur faute et a fait un Traité auquel
Sui et Sa nature Letant obligé et
Remettre en son propre heritage Le Roy et
sans Leur Souverain Seigneur qui Estoit en
antiquité a été Le Seigneur Dominant en
De Laquitaine et du Poitou auparavant que
Le droit Suzerain Luy en eut acquis la
propriété et Reunion de Son Domaine

Ce Traité etre bien Plaisant et
tout cela Glt Reunion des Normandie Anjou
Du Roy et fon Dessignement Lumiere et
Sa probité Glle fon assurée que La vengeance
Divine Suivra Depriez Leur felonie puisqu'il
Jour a La veille de Leur Ruine

Pour les Estats Le Roy commune par le
plus beau fleuron de Leur Brigitte qui
En Letat De judicature Transferan en la
ville de Niorre Leur Siege presidial et
Les interdisme De toutes fonctions et
Justice Sur Ses Sujets et Soi accusé duri
presidial quoique De la Rochelle et

Gouvernement ensemble de la prevoste par
Lettres patentes données au camp devant
St Jean d'angely Le premier Jour de Juin et
verifiée a Paris en Parlement Le 7 dudit
Fut a fin de les faire obeir par la
force Sa majesté donna charge de general
d'armée pour Monsieur La ville de la rochelle
par terre au Sr de Pérenon Lequel le
Lundi a Surgeres au environ de
laquelle il avoit envoyé sa cavalerie
pour y attendre les gens de pied, Lesquels
le Mardi furent prés de quinze
jours en Conseil et deliberé de reconnoitre
la Rochelle et pour cet effet vint
de Surgeres avec sa cavalerie et cinq cens
hommes de chaque regiment jusques au
pont de perigny ou il y a une Eglise
en laquelle Lennemy s'etoit fortifié a
Sa port du chemin par ou il avoit a
passer et un marais proche dudit
chemin ou les gens avoient Leau jusques
au Col Geneüil inconnu dit qu'il en avoit battu
aussy bien que Lennemy qui estoient de
Leglise sur Les Lequels il regouna

1621.

2 Livre

Jusqua Leur fort et para outre au Pont
D'Ete. ou Il en trouve a remparer une de
garnison qui etoit fortifiée Dans leglise
Du Dit Lieu Duquel etant fort, il prit a Son
aise Contemplet La Rochelle Mais Sitot
qui fut Reconnu quelques volée de canon
Les Habitans Sans dommage et regrendans
Sortirent fit a Son Sommet avec Lrequet
Remarquit et Verbalin de La Datette
Remarquit de Rouillac et autres Seigneurs
et Noblesse Setant montez en Setant jettés
parmy Les troupes de Ses Coureurs

Laplace Reconnue Ledit Depemont
Secretin audit Surgeres ou Il Se Retraicha Son
armée quelque temps Apres party Le vingt neuf
Juillet pour Se rendre Le Logement de
La Jarrie Lieu. de Dion et Marquis
De Rouillac envoyé devant avec Effet
et Ledit y etant arrivé Sur Le midy
Divisa Son armée en Cinq Logements, a
Sçavoir a Lajarrie, a croix Chapeau et
a Lucette, a Lajarrie Sur Sait Le
quartier du Roy, a croix Chapeau celuy
Du Marquis D'Aunis et Marechal de

558

1621.
3. Livre

Camp, ala Clavette celui du Sieur de Biron
au fy marechal de camp

Le dimanche 5 Juillet Le Sieur de la noüe
Sortit de la rochelle avec cinquante Chevaux
et Deux Soubregarde de Cinq de pertuis
ela rencontra toute la Journée et Sur cette allarme
elle attaqua un fort appellé la Jarnoudriette
ou Le Camiegée etoit environ environ 200 Hommes
en garnison et Sur ces pas de la rochelle
Les rochelois firent parroitre douze cens Hommes
qui Se tirent en Bataille dans la plaine
De Leur Camp Sans Cavalerie davantage
De sorte qué Leur Vue Le fort attaqué et
Leur entrée fut enlevé de force et
La garnison Maltraittée

Autant En fut fait quelque temps
après en Leglise de Nieuil, et dans le
Camp furent rendu ces dissections qui Leur
fit perdre Lhumanité

Le Vingt neuf Daoust il y eut
La nuit une aspre Melée en laquelle
Le Sieur Depernon Etoit en personne et y
Firent des attentats favorables. ce fut Lors
quaon emprisonné De Deux Mille Hommes

1621

9. Liure

Le prieur de quatre cens cheuaux Il Brula
Le moulins qui etoeint proche de la porte
de Laville et ruina quelques maisons le
prochaines Le remigé sortie au nombre de
19. a 1500 Hommes rempechemens par le
Lundrie de ce moulins et dans les chaleurs
Du lombar du lombar demeurerent environ 80
de Leurs Gens morts que prisonniers, Les S.
de Monpouillan fils Duheros de Dafores y
Heut un Coup Dépée au visage, il ne fallois
que cela pour Lauoir de peindre, car la
Nature luy avoit assez mal departi de
grace au visage mais la beauté en plus
Seurte aux femmes quaux Hommes Dont sous
faite ala perfection, et aux Seigneurs en
Dieu formé comme celuy Duheros de
Monpouillan aussy en cette qualité Jelay
en desplus avant dans les bonnes graces du Roy
Desquelles il en est Diverty par Lemalheur
Des guerres civiles Il en aujourdhuy tenu
Laplace Dun Beaucoup Dautres Seigneurs
Dieu au lieu dune mort precipitée que La
Mauvaise conduitte en plutot Jou faitte de
Destin lui a fait ce Bonheur en une autre occasion

1621
9 Juin

que celle cy Dans Lemesme party
a remarqué des Soldats du fort et de
a pied sans armes un coup Depé Sur la
Cote, Sur cheval un Corp de pistolet en Epaule
quelques gentilhommes de la Compagnie du Duc
D'Elbeuf et des S.r Lecomte demeurez avec
environ quinze ou vingt Soldats y demeurans
Ledit Jurié de Lamoie a vu remarqué
un Endroit par lequel Les assiegeans
pouvoient approcher aux Remontées,
Il Delibera quelque temps Apres de tenter
Surdite De Lamothe en embuscade avec
quelques Cuirasses dans un petit Bois pour
Les prendre au passage, mais Le Duc D'Epernon
en ayant eu avis apres Luy avoir coupé
Le retraitte il fut Luy meme Surpris
et mené Sans blesure au Duc D'Epernon qui
Luy fit peu apres Cet honneste de le
Reconnoistre et remettre en obeissance du Roy,
Cinq ou Six Jours Suivans furent Cuis et Luy Le
Rendit au Baron de Neuil

Le Douzieme de Septembre Le Duc
D'Epernon pour reconnoistre Entrée Dugore
de La Rochelle et Le Cinquiesme du Jour

1611.
à Luce

qui y Coudrai Les vaisseaux pris ainsy
Augustin Desgrandpré et ainsy eux Espagnols
qui Sirent dextroit quartier Susdits et allez
Campez en une plaine a trois quarts de Lieüe
de son Logement entre Les Jarrie et
La rochelle et fesant ayant avec
Luy Sept a huit Cents a pied et cinq
a six Cents d'une Compagnie d'Ecossois Legere
S'approcha et Sesit a Louis Deux la coste de
La mer, et Mais il fut bientot Secouru
par les vaisseaux qui etoient a Lavade
Lesquels en Dessent avec a Lavalle par
Leur artillerie, Deux heures après Sortirent
De Lavalle par la porte St Nicolas Seize Cents
et Marchèrent en Bataille environ 150
Pas en Conduite par Le Sieur d'Esparon
et plus de Mille fantassins Sortis pique
Mortié et Mousquetaire Commandé par

1621
3 Livre

Gauvin Lieutenant de Laville
en Lempereur de Campagne Delaguette
infanterie fut fait un Bataillon serré
qui prit un poste entre Pommegreuse et
La Rochelle, celui etoit Couvert de
La Cavalerie et favorisé De Lartillerie
de Laville qui Tomba aprement aussy bien
que celle de Vaisseaux mais avec moins
Deffet en cette ordre Marcherent
a petit pas Bien Briegés Jusqua une portée
De Mousquet de Larmée Royale ou ils
firent Halte

Le Duc de Vernon fut averti
Jusqua La pointe de feuille qui En
Lembouchure de Leau Canal avec la
Chaisne qui ferme Leau pour Lors quil
vit Lennemy en cet ordre il se hata de
faire avancer Larmée. Dans un Regiment
Le hasta de Le saisir du post de
Pommegrenié qui En une Maison a 1000
pas De La Rochelle et prit Son champ de
Bataille entre La Rochelle et La pointe
de feuille ayant Sauve La Gauche et
Leur Regiment a La Droitte

Les troupes ainsy proches les unes

1621
9. Juin

Decantres gauvin Jetta une Partie de
son infanterie dans Ledvigues pour ses
incommodes La Cavalerie Royale et que
Le Duc ayant Reconnu il fait mettre pied
a terre a Ses Regiments pour aller
Se Rendre Maistre d'un Defilé dans
Le Quel Ils Rencontrerent une forte Barrye
et des fantassins Retranchés en la quelle fut
tüé Le Capitaine Lauerdure Lieutenant
De Gauvin et quantité De Bourgeois de
La rochelle

Cependant Remarqua d'arriue Son mon
sur La Cavalerie de Leitenay avec la compagnie
Des Gendarmes Vegny de La Reine Conduitte
par le Sieur De Frenoy et celle du Sieur de
La Suze Conduitte par Le Sieur De
Coulanges qui Mena Datant Jusques a
portes de Laville Le Dit Sieur De Cavar
et La Cavalerie de Mais La Royale
Estant en Lechalene Du combat renfermée
en un chemin Fauxyé etroit et Deffendu
Le canon de laville en endomagea plusieurs
Tant que Les Capitaines auoient Coupé
ce chemin etroit de Mousquetaires cachés
Dans les fossés Dudit chemin qui firent
encore Beaucoup de tort a la Cavalerie

Mais La Ville Cavalerie en prit bientot
La revanche Sur ces Bordeurs Dechemins de
qui S'etoient retiré dans les vignes avec
ce qui restoit de leurs gens qui estoient embuchés
en Jullet y furent partie Tuée et les
Reste reduits a La fuitte en petit nombre

Durant ces Combats Le bataillon
De Lemeny Setoit retiré en un Port plus
fort et plus avantageux que Le premier
et Sy Defendoit avec La Lance
Bec Canon qui Tiroient furieusement et
Bien Setoient Les Dragons qui La mirent
Ayant Joint La retraitte Le Jet et
Le Deux Mareschaux de camp Secrettement
en Leurs quartiers Seraient sans la Ville
toutte La ville fut Sortie et quil se fut
Joint Le Devant une bataille qui en
fait moitié plus de besogne qui Deja
etoient apprestée des artillerie pour Sortir
de La Ville au Temps de Lemarquis
De Rouillac y Eut une Legere Blessure
a Lemain Son Cheval atteint dun coup
D'espingue en flanc Le Lendemain Le Roi
a Siegé Semblement Tout ce qui restoit du
fort Retiradoogie

565

1621
9. Juin

Cependant Les gouverneurs de Provence Le
Lieutenant de Roy et La noblesse avec
grand nombre de fruits Se rassemblés faisant Serment
tous Les Vns et autres de Se Secourir
afin qu'il n'entrat aucune Heresie
non plus qu'Vn Turc ou Vne Secte fut aux
Leurs Vendanges et Demeura cette ville
entièrement Bloquée par terre

Mais ils eurent Leurs Vendanges plus
hautes par mer ayant une armée de
quatre a Soo Comettes et quantité de
Vaisseaux Dont Les moindres étoient de
quatre vingts Comettes et Leur galere Dauphine
quatre vingts quatorze Dames pour Dame
et Vne Jeune pour Dame ayant mis
Leurs Defaites de Seize pieces de Long
qui Se appellent Bonne bize Tous les
Dits Vaisseaux tres bien equipés de
Canons et attirail en quantité contre
Lequel equipage naval il ne Se trouva
Lorsque Le Capitaine Vne galere
Cote de Lamiranté de Provence et
de Leur Dordonnance en etat de
Resister avec un Seul navire qui avoit
Seruion Cent Comettes avec Lequel

1641
9 Juin

Il fut deliberé sur Les remarques rochelloises
quoique d'ailleurs Lepreu deliberé Les vaisseaux
qui Luy estoient venus de Bronage en dolone
Lempescheroient autant que Lennemy
pouvoit estre esloigné dans Les Sables et
Luy donnoit Loisir de preparer a Les Deffendre
Et Senepvil ennuyé enfin que Lon admist
en quoy et quoy Le plaignit non voye
Lestat si mal Seruir et chargé Dune
Despense en Deffenses de Marine sans
en pouvoir Tirer Secours au besoin
un admiral qui Tire ensuitte dans Les Deffenses
en general Les galeres Demeurent en Des
Vaisseaux, Cum de Capitaines Cum
d'officiers Soldats et Matelots et pas
un Vaisseau en Etat Devoguer en quelque
Urgente occasion Comme elle en enjoignit
Lordre donné aux coste de Normandie
et de Bretagne pour Les grands Vaisseaux
et au Marseille pour Les galeres ne fut
fait et executé que Lexecution Delapaix
arreteé pour nauoir parfourny a Donner
Larchant aux Rochelois promis en
Leur temps que par terre et pour ne Seruir
De Rien Diminuer Les La Rochelle

puisquelle avoit La porte De Lamer ouverte
et ecrpromenoit Libre par cette grande
Campagne qui Luy fournissoit Contre porter
De Munitions neparoit avec Desseure Ly
Dit Libre parcequelle pratiqua Lordre
telle Correspondance avec Lexpirated quelcun
ne Luy manquoit et Jon conseil degueze
Declaroit de bonne prise tous les vaisseaux
francais ou qui favoriseroient Les francais
et retenu De La rade de rochelois
qui pour ce coup encore quelque repit
apres vinrent que Depuis comme nous Lexcu te
en suite

Nous maintenant a Soignee
pour avoir partir Le Roy apres avoir donne
ordre aux affaires Susdittes tant Dela
que Dela La Loire par Dela la ville
De La rochelle

Apres une Sejour De cinq Jours comme
nous avons Dit en Devant Sa majeste
partit De La Ditte ville De Soignee Le 9.
Juillet alla Couchez a Barbezieux
ou elle Sejourna un Jour pour attendre
Son artillerie Dela quelle Il reserroient Soignes
en De Laquelle il avoit mis Soin Quinze
Deniers et Jointe Son Luy Bonnoit Dubois

pour Leur fortune et Leur garnison quelle
de La fore y avoit mise et aussy pour
Lepiniatre de L'habitude de Bergerac
et autres villes sur lobeir ville du Lot et
La garonne Lesquelles Ont assemblee
generale a la Suscitation Desdictes avoient
Creé vice Les eglises qui etoit mé
Atejupublic de Lobeirsance quilz devoient
au Roy et un adieu a Lautorité Royalle
et alelat Monarchique, toutes fois dieu
permis quil en arriva autrement et que
La Splendeur Deette majeste Royalle
Defiliat Les yeux Deette assemblée de
populace Comme nous Dexcouvre

Aussy Le Roy ayant Arreté de
Darbesieux a Monguion Le Septieme Juillet
et Dudit Monguion a Fontrad Le huit
dl y vint plusieurs Gouverneurs Lun en
personne Dautres de Boiste accompagné
De nombre de Noblesse de la Dite religion
qui vint offrir a sa majeste Son epee
Service et Son Gouvernement de Monsieur
et de Mr Foix Sur la garnison et Lere
Ordonne et Les Consuls Deputtés en
fre for Les chefs de Leur ville de Le

1621
9. Juin

Dixieme Jour de Sa majesté etant allee coucher
a St Emilion, ou il y a une fort belle Eglise
Cathedrale elle y veut assister dimanche
de Pentecoste, Descendue en un meme temps
que La ville de Bergerac Luy rendroit
obeissance Les N. de la Force en Etoient party
en Les 600 Hommes de guerison qui L'y
avoit mis de bande'e Lequel ne fut point
sans etonnement de Regarder de quelle
Cette place etoit grandement forte Jouxte
Comme riviere et Humide Et tout Lequel
Croit Neccessaire pour un Long Siege mais
Tout cela fut referé aux oeuvres admirables
de Dieu et a La bonne fortune du Roy
que La boute' Confusion par Lamain en tant
d'Perilleuses rencontres

La majeste' en rendit graces a Dieu
et pour inciter ceux de cela a faire Le semblable
Donna avis de ses Succes aux Gouverneurs, Premier
Presid. Prevot Des Marchands et de Ville
par Lettres de cachet Escrittes audit Lieu
de St Emilion Son Retour arrivale a Bourg
a Castillon vint par Le Sieur de la Force en
Gouverneur de Ville dudit Lieu

570

Dobeissance

Nous avé vu cy dessus comment Le
Mareschal Duc de Bouillon avoit refusé
Les charges emplois qui luy avoient eté
offertes en Despesche par Lassemblée de
La Rochelle, Il reserva pas seulement son
epée au service du Roy mais il avoit si bien
mesnagé son obeissance qu'outre Les gouverne-
mens de places qui luy appartenoient y prenoit
part quoique ce fussent villes de seureté
dans le party de ceux de Lareligion
en voicy un exemple en la ville de Sarlatto
ville de seureté appartenante aud. Duc
de Bouillon Gouverné par le Sr de la foren
et Toute pleine Habitans de la dite religion
et non moins remplie dobeissance Combien
que eu ce grandement arreté Les
progrès de Larmée royalle pour cette
La principale desplaces que Les protestans
tenoient sur la Dordogne et renommée
pour avoir soutenue deux ans quatre
mois une siege contre Larmée royalle
Conduitte par le Duc de Mayenne sous le
Roy henry 3 en Lannée 1587 et deffendu

1624
9 Juin

plus dix mois durant me barrissant
qui les separoit du camp Royal

Pour cette cause Sa Majesté Le Roy print
son chemin a St Foy gouvernée par le Sieur
de Thurbon, gendre dudit Sieur de Roisse
cette ville en aun, sur la Dordonne en
trois lieues de Bergerac, remparée et
d'agencée non moins considerable que
Bergerac toutte protestante mais toutte et
obeissante, Larmes, Sorgue et quant au roy
il coucha au chateau de Mezieres qui en
sur le bord de Lariviere en fort agreable
pour la plaine propre a chasser

Ce fut Dieu Le Sieur Damian de la
dite religion qui avoit fort contribué a
Reduire Bergerac au bon chemin qui rendre
a sa majesté Le temoignage de son obeissance
en l'asseurer quelle etoit attendue de
Bergerac avec affection, ou elle entrea
Le treizieme sans ceremonie, Entrée et
y Sejourna quatre jours, Le belle et
forte assiette de cette ville La longue
Lais plusieurs sortes de chasse et bonne
traffique Les commodités de la Dordonne

574

1621

à Lucé

sur laquelle elle aura pour Lieutenant
Civil et criminel qui fait partie de Lor et
Seneschaussée de Perigord Le fort estimé
une Demie lieue de Bayse et de plus belle
Riche, agreable pour etre en une belle
plaine et entre Commandée au environ
de pour les belles fontaines et ruisseau
Ruisseau qui fait Moudre plusieurs
Moulins on Sattendoit que les Reformez
qui estoit fortifié Les Dedans y Deus
Faire parler de luy mais il fut mieux
avisé de Laisser une entrée Libre
au Roy qui en Est Seigneur Temporel
Depuis ici que je remets sous
De la Rapidité de Lassemblée de la volonté
de Subsister opiniatrement dans les progrès
Du Roy sans resistance Deux qui
Commencerent initialement Leur force de
en croissant Leur fumée sans effet
Ceux Doit bien Servir de Leçon aux
peuples de ne pas Semutiner contre Leurs
Souverains a Cause qui qui
entretiennent Leur grandeur aux depens
de Leur Subsistance

573

1621
9 Juin

Jusqu'au Vendredy Jour que Sa Majesté
Jeroisma a Bergerac Le Roy de Navarre
Roy en son Equipage Laville et Le Prince
de Piemont Jon Laville d'Agen pour
Roy estre que deux Lieues de Jurisdiction
puis ensuite Jeremieu au Devoir Le Veiller
qui Suivent Tous de Suretés Equitre
Lemier pour les protestans entre Le riviere
de Lisle, Ladordonne; garonne et Le Lot
a Jravois Tonnins, Sur montflanquin, Monsegur
Laparade, St Jore, castelnau, cardaillac,
Cadenac, Castet et Muidan, qui apporteront
Les clefs de leurs villes a Sa Majesté qui
en fit oter Les fortifications parcequelles
ne Luy Servoient que de depenses Jermine
en Dimmodité a cause de la Campagne
Le Duc de Sully etant a Jigeac envoya assurer
Le Roy de sa fidelité, Comme fisent Turenne,
Limeuil et autres places appartenante
audue et Mareschal de Bouillon

Au Sortir de Bergerac Le Roy
Luppa Le Sieur de Beaulieux avec Son
Regiment pour faire travailler a la demolition
Des fortifications, Lapluspart Desquelles le

avoient été faitte par le commandement
Du feu Roy son pere Durant les guerres
contre La Ligue et alla coucher Ledit
septiéme a dimé petitte visitte appartenante
au comte De furson Delà Il arriva a
St. Barthelemy ou Il Sejourna tout Le
19 attendant son canon Lequel il nevoulut
abandonner que derrière pres aux approchoit
il De flerac ou Il Sattendoit Retrouver
de La résistance parreeque tous les opiniatres
qui on appellent Zelés Deces villes qui
Setoient rangés au Devoir Setoient Jettés
et refugiés audit Clerac ou Setoient rendus
quatre mille hommes et n'étoit Laditte
ville quatroiz Lieues De Bragonne
Des St. Barthelemy Dont Le Roy n'étoit
attendu Dalles coucher a Tonnins ou Les
officiers De Bonne Setoient rendus des
premiers mais il Survint a deux heures
une Si furieuse pluye Desept heures
Durant que La campagne Semblois une
Mere Dont Les troupes principalement
Suisantes etoient une grande incommodité
et Hazard pour Le Debvoir dune de

1621.
9. Livre

Auiseaux dentre haute vigne et comin
qui sembloient avoir soupire cette incommodité
avec deuil jamajiste pour donner courage
au reste en soupatisant avec eux de
ne voulu passer outre demeura a coupper
a haute vigne sur le bord de cette inondation
et soupa et voit la a table dhote chez
provisoire des cabaretiers de sous qui ne
setoient avancé des premiers, Le Roy ainsy
traitta sous pouvoir penser Comment allois
la table des ordinaires des grand s seigneurs
qui accompagnoient ces officiers et equipage
desquels etoient payé de sault mais quant
Lebef souffre allegement de son incommodité
ne sont que rose aux autres, on donna
ordre a faire apporter pain et vin a force
dhommes sur leur dos et la difficulté
fut accourcer de prendre car il ne fallois
pas faire de logement sans bonne garde
Comme etant si proche et toutes les
poudres des soldats avoient ete gatée
par la pluye qui les avoit traversé de
tous coté il fut aussy donné ordre
a cequ'on les fissent allumé au de

576

1621. Juin 8.

aux flotteurs en Suisse Eminence procheindre
chemin pour le servir Je cy dessus exacter de
qui etoient demeurés derriere et ceux que
Les eaux avoient Portés

Le lendemain vingt Juillet Le Roy
avec hazard partit pour se rendre a Nomine
pour me joindre Plaine Beau ou les chevaux
en avoient Jusques Selles Le Dauphin etoit
pour ceux qui se trouvoient au fil de ce
Courant Lequel etoit demeurés, Le
Carosse Setoit Desbordé et Renversé
grand prevot voulant faire remonter
Le Pont fut renversé dans leau et il
neu ete promptement Retiré par des
Les Gardes du Roy par son manteau
qui etoit agraphe il neu fut pas reconnu

Diligence pour Gagner tournus
etoit pourtant necessaire parce que il nous etoit
entré Lejour precedent que Les Deux compagnies
qui devoient entrer en garde devant Le logis
du Roy Lesquelles avoient gagné Le
devant auparavant Chaloncé et Le
Comte de Tombergue et Legarde des
Jeeaux Davec plusieurs Du Conseil detat

1577

1621

9. Liure

Lyetans aussy rendus Les premiers y vint
Bauger que ceste Entreprise ne tentast a feu Les
habitans detenus a Seruolter en Caille
en vieux vn Homme ces deux compagnies
de Leur ville estans fauorisés du secours
prochain de Sleran Joint Limportance de
Cette place qui sert bien pour Seule
Garonne et donne une facile communicatio
de Suie a Lautre Guyenne, aussy —
Leslon Sa estant emparé Contre Les
villes audela de La garonne Luy obeissent
comme vont entendre

Le Mareschal des Srs Geran, Les Srs
de Thermes et Lauer auoient este enuoyés
par Le Roy auec Cour ecroyable pour
Conderer et reconnoitre Clairac

Sa Majesté ayant ouy Leur resolutio
a tenu vn Conseil auquel Les Srs
opinions furent Differentes Les vns estoient
davis de Laisser Clairac pour donner
Bron a Montauban, Les autres dautres
quil fallois premierement prendre Clairac

Ceux cy fondoient Leurs advis sur
plusieurs Considerations Sous Les deux

premieres etoient Decquatitté Decheffs
qui etoient Dans chivae et Des hommes qui
y pouvoient supporter la guerre, pour la
premiere guérre que le S.r des Cars Chorsé qui
y Commandoit fut de bonne et naissance
courageuse et Estimé pour les bonnes qualités
qui Luy pouvoient donner titre de bon
Soldat mais non pas Decheff pour dessiné
une ville battue d'Artillerie Canons en divers
endroits et moins pour soutenir des
assauts generaux quand il Seroit Le
plus grand Capitaine du monde pour le
dessaut qui Luy Seroit donné dans une Grande
Ville Capitale Ayant Le Dedans nombre
d'hommes Capables etant que que la
Crainte Delaquelle Les habitans et Delavie
y avoit Jette. Ils Setrouveront Incapables
aux armes ou quoique ce soit Mal Jaconné
a Supporter et Mal instruits a leb
conduire Lequel par consequent apporteront

579

1621
3. Livre

plus de puissance que de supporter aux bons et
soldats qui les pourront remonter.

Que les superbes et chers et serviteurs aussy
prest et mal apprins de celuy ne serviront
pour perdre ny les soldats aussy pour une ville
qui en un dessaut de gens de guerre en surlequel
elle veille et d'autre coté elle Considération
Domaine de Lajolaine aux habitans
Remonstrer par attendre. Le roy est
vuide ny les preuves aux remonstrés
extraordinaire

De plus que estoit une haute
au Roy après avoir nettoyé leur requis et
etoit besoin Sa majesté fut Louis eleue
en Agenois pour passer au Montauban accompa
gné de Noailles estoit encouragé
en Commerce pour a eux dentrés en
Montauban de cette Reprenadant que
Le Roy qui avoit reduit tous de ville pour
forces auroit en Guinte d'attaquer
Nairac a la batterie duquel Une fauxbourg
par montmorin emploie plus de temps
que Subjugues La moindre place d'autre
Clerac en Montauban La on clerac forcé

1621.

3. Livre

Comme il Seroit fort Difficile De Donner de
La Teneur aux autres places et en Particulier
Celle de Montauban comme il est Et
Honnest Homme et Bon fortifications parfaites
Sera plus induit a chercher Seurté Lorsqu'il
verra Son Espargne Jusques Luy rendre ou
Sobeissance et Hors De pouvoir De Le Secourir
au Surplus quelle Claire Etoit Et Fort
et Si aise a garder Quoy Et Bien figuré Le
Sieur De La Force ne Sen Pourquitté et
y en Etably Le Siege Et Sa fortune portant
Etoient Dabrip que Lieber principalement pour
La Reputation Devoit Assieger et Force Claire
pour faire apprehender Les armes et Montauban
et Terreur Depuis faire Prise

Cette Entreprise Etoit D'avis
De Laisser Claire derriere et Donner droit
a Montauban Voyant que Lesmouvelles fortifications
De Montauban Netoient encore parachevées
ny Le Parapet en Deffense Quil, ny avoit
La Dedans aucun Regiment Capable De
Soutenir aucun Siege ny De Regiment De guerre
Sinon quelques Soldats ramassés que Luy
Labattant Faisoit un Coucher De Bor le

1624

9 Liee

pour le conserver dans la main et sujet
qui si on pouvoit auec siege de Clerac qui
pouvoit tenir plus de deux mois ou trois
lieu a Montauban dabord sa fortification
le commoithe faire provision de bled et de
soldats pratiquer pour secours dans les troupes
du seigneur de Rohan et remettre en Etat ce
bien pendant un siege outre larmee royalle
Reuue et fatiguee du siege de clerac.

Que Montauban pris clairac et les
autres villes voisines deux moyens plus ou
moins les uns que les autres qui
pouvoit tenir plus de temps a prendre Montauban si on le
surprenoit en letat ou il etoit que
on seroit employé a subjuguer clairac, lequel
on tiendroit en halaine et le fatigueroit
durant le siege de Montauban, tenant ceux
de Ville dans garnison en deux ou trois
lieux en garnison a cet effet dans
les villes d'aiguillon, Laparad et Tonnins

Que surplus si par Malheur
ne prenoit clerac auquel point seroit reduitte
la reputation de ses armes. Si elle demeuroit
a Laprade dune ville que les ennemis ne

582

Comme Jem aussitost a Lemotier fors peu
de Les deputez noüs vint vn enfant
Carter a fi aygrement effort quelamoyen
auroit fait contre Les rebelles eepuys fon
eprés reboutzoit en Letrouvoit vn dans apres
vn autre conseil y vintant etoient dans
Dattaques Hautoubant Le premier en Expose
Sujet il y auroit sans doutte plus daffaire
a vaincre, Car il donneroit Le branle en
Tout Le Languedoc, et estoit dautre
fi on y mangeoit etoit Lapins forte y Laie
Detoutte cette eschoelle republique apres
La rochelle

Toutes ces raisons repetées par Le Roy
La majorte Jugea quelle ne devoit rien Laisse
derriere qui Luy put donner allarme en
de La presomption aussi Rebellet, Jour
quelques Dffaut Jugement avoit remarqué à
Laplace dejecte quelle arreta Le Siege en
Cheef en Le Seigneurs de Lesdiguieres en
de Doise fureur envoyé, a pour toutes Jes pas
Deux remontrances Ils pouvoient etre attirez
a La raison mais il ne leur fut repondu
que par Le canon Delaville qui avertit

1621
3 Livre

Le Roy de Bonne ordre au Siege
Le vingt deux dudit estoit Coulte
Lartillerie et Retraicte de Linfanterie estoit
rendu a Nomme Leroy fit encore ammener
Sept Canons du Chasteau Trompette de Bordeaux
Cedit Chasteau en une Isle de Difficil accez
principalement pour La cavalerie dautant
quelle est environnée de plusieurs coteaux de
vignes difficiles et chemins Croits en plusieurs endroits
Le Siege avoit fait de bonne Barricade
pour interdire Le rapprocher ce qui fut cause
de donner a Larmée plusieurs rendés vous
et Divises Linfanterie de cette Sorte
Le regiment de Nogaret conduit par le
Sr Thermes Mareschal de camp fut ordonné
pour donner a La droitte
Et regiments de Guardie, champagne
et Beaumont Commandé par Les Srs Comte
de Mareschal De camp entre Lune et Lautre
de Main et Les regiments de picardie, navarre
et Normandie Et chappes Commandé par
Le Sieur Decontenan aussy Mareschal de
Camp entre Lune et Lautre de Reine
Et Leur fut ordonné a tous de tirer

584

1621.
3 Juin

De Leur Cronyer quelques prisonnes ont eté
Interrogatoire quils ont remonstrés en petit
pelotons pour servir une occasion lenprisonn
Dans leur chemin et Lesmarquetaires dans les
vignes et tout cela etoit soutenu de leur
Compagnie de chevaux Legers Ainsy conduitte
par le Sieur De Luxembourg avec les carabins
De Ladite compagnie

Toutes Lestroupes Susdittes apprestées
et arrivées au rendé vous Le 20. a 7 heures
Du Matin Le Sieur De Lesdiguieres grand
Marechal De camp a compagnie Dyvrine et
Joinville et des Marechaux de prochin de S.
Geran et deux mes remarquans le endroits
Des attaques qui falloit faire Deux
Gentilhommes furent Dlevé auprés de luy Les
ennemis etant sortis de leurs Tranchées et
Dernieres Lenfans a la bonne retraitte
quils avoient en Jettés a la Situation apres
et Difficile des lieux et a la quantité des
eaux Depuis precedens qui Lavoient rendu
quasi vinaupticable

Mais ces difficultés Jointes a Laudace
De Lennemis, Le grand marechal et Lesbefs

1621
3. Livre

en fuyant Dautant plus animés en rendirent
un Rude combat auquel Le regiment des
gardes donnant Le premier fut etre Trop tot
Lassés Et ternes qui Secondoit rens mes
Mousquetaires autrauers du corps Et laquelle
Il mourut et fut porté atombeau, Lardeau
de Son courage Lavoit porté' ave combat
auquel il Stoit Trop avancé et engagé'
auparavant que Toutes Les troupes fussent
bien ordonnés, Le regiment ne Laissa
Depouiller Le Terrain Jusquaux Dernier
Lignes Delennis contrescarpes

Le combat entamé fort fut avec autres
Bedomes enfin furent avec Hellens Suisses
Jedix meilleurs avaux D'esperte notable de
Leur Determes contre Les trois furent si bien
Le regiment Desgardes a La droitte Les
Jambes a la gauche et Les Soldats Tenoient au
Milieu gisoient Sanglantés Et deleurs
retranchements et apres avoir renversé Toutes
Leurs Barricades Leur furent prendre
Toutes Les avantages quils Setoient attendus
De Disputer plusieurs Jours, Le Sieur de Luxembourg
avoit soutenu ces regimens Tres bien avec Les

Jeanne Legier Du Roy avec mepartie
de laquelle Lesieur de vie Donna Jusques la
porte de Laville Lesieur Lamer pour
riviere Louille Droite gauche Lelong de
Lariviere Du Lor y Soutint un Long combat
qui fauorisa fort Les logemens que prenoient
Les regimens plus pres de Laville Les ennemis
ayans este chasses jusques un autre retranchement
quils auoient auangé par Deu Costé

Le Seigneur de terrides mourut Le
Lendemain Nonime il auoit donné Jusques
porte de Laville Sandetre conseil, monsieur
aux en ecouban Mrs. Delariuiere Lieutenant
De Bordes et Riazolle Lieutenant Des Mrs
et Le Baron Des Rallots auec plusieurs
Soldats Dun regimen de Lorraine Son
Lieutenant Leur fut donné entreprise qui fut Detruire un ennemy que
auoit poursuiuy Jusques Sur le bord du
fossé de laville Durant Lescharmouche du
Combat lequel ayant este rapporté au Roy
par Lemarechal Des Sts Geran Sa majesté luy
fit donner cent Escus Sur le champ auec promesse
Dauancer Dauantage Ses Seruices

1621.

9. Liste

ste Crouse qui l'etoit gentilhomme, Jeregette
Jene Lieut. qui Signales Jusques sous nous
Armée Royale ayant eschauffé sous
Comande Dauk Lecomte Lieut. de Lebel
Regiment pour Lapprocher pres apres Croisaltere e
mis pour a Leur Tranchées et aude
Chemin couvert Le bastion du pied apres, Lautre
coté Le frein deux attaques et gronde
Batterie Limé Du Comtable, Lautre
Duc Vand Mareschal Desap, avec ey commandoit
Le Marechal Des Ures Prem accompagné du
Sieur Desouville et Dubois Decoutenay Marechal
De Camp ayant les regimens Depicardie, navarre,
Dauphine et Lapres et avec Les
Commandoit Lamoyenne Depraslin et
Lautre ayant le regiment Desuisses avec
ceux Deptemon Le Normandie, Com elles
faisoit Descendre Lorts en mesme temps
Comme faisoit aussy De Lautre coté auvela
Riviere Du Les Lieutenant Leger
Commandé pour M Le Duc Dangoulesme avec
Sainctemon arrivé de son ambassade en
Allemagne Auquel Jay cy Devant parlé et

1621.
9. Juin

Le Regiment de Beaumont
pour deffendre l'isle du Pont de
en renversa ces arbres en sorte qu'un
sautre seruant comme de digues a gronis en
arreta le cours et environ de les rompre
qui fon une Jettée au travers de la dite
Riviere et en a fait deroute et Elargir cette
eau ainy arretée en se faisant Jour par
la Diffiulté a remouture des moulins
de Laville

Le Regiet ainy et hautement attaqué
prent une grande sortie le vingt ainy
dudit Mois, ensuite prent puis apres
montra que estoit pour Joüir de leur reste

Mais il falloit les mener Cater pour
les faire penser a leur Salut et sortir quapres
Le Dejeun quils avoient rendu cette derniere e
sortie en laquelle ils avoient eté vivement
Repoussés Le Roy les fit battre Le tambour
et trois enbrotta de cinq Canons et hasard la
premiere batterie au bas de la riviere renversa
Les barriques remplies sur les rampartz, les Jetta
un peu plus loin fit son effort Dunot et le
Capitaine Detonnins et Le Brigadier

Sur un Jour qui regarde la Ville d'Aigen
ne cessa de battre cependant la Ville animé
et ne cesserent ces batteries Tout Lejour et
Le Lendemain, auquel il fut tiré plus
de 1500 coups Le comte de Roumberg faisant
Voir la charge de grand Maistre de l'artillerie
au Sieur Dumarquis et leurs qui etoient
La religion pretendue reformée

Le Lendemain visita puis apres le
Canon Retranchée et Les Jesuites de
Batteries et Le Lendemain qui Roi Le
Troisieme avec Le Roy Les Cayan considerés
fit attaquer une Demye Lune a laquelle un
Jergent Soutenu retranchée avec dix mousquetaires
Lesquels Soutint une si rude charge que
ceux qui Larguardoient La Abandonnerent Le
Jettant dans le fossé aux Espresses dans Leur
Guerres Joint a la conviction de Abjurer
animé Les Generaux courages ceux fut Sans
a diviation Du Roy et Detoud Les Sergiens
qui Les Accompagnoient Lequels furent autant
etonnés De voir Le Roy et Espagnes et Sergens
Que Jon nom, voyés ceux Les Majestés
Comme Les Autres Sergens De Paris Selon R

y va de bonne sorte aussy je prie dire sans
flatterie qu'en toutes les autres que jay
veu qui ne sont pas en petit nombre
je n'y ay jamais veu aucun de Monarque
qui fussent si libres que nous ses capitaines
et soldats, sa Majesté nous ayt fait Luy
promis de bonnes recompenses et pour ses
encouragez presentement Luy fit compter
cent Escus

Toutes ces alegresses Jurnés de
Ville sans interruption et espace de jours, jusques
a Vendredy que commencé a jouer sur
Jeu dans la Ville entre les habitans et
les Soldats ou advint que lesdits soldats
que le Gouverneur y avoit faites avant le
siege, le premier consul demanda congé de
parler a Monsieur le Duc d'Angoulesme qui
le fut octroyé il fit entendre audit
Seigneur Duc les raisons qu'ils avoient d'avoir
arreté le Soupçon a la rebellion et leur
Devoir de se soumettre entierement a l'obeissance
du Roy pour ces effets Jeannin dit quelques le
Deputé de Sa Majesté pour expliquer, Mais

1621.

3. Juin

Il Luy fut promptement repondu par mr le Duc d'Angoulesme et par mr le Connestable qui l'apprestoient pour aider a sujets de ces Chapitres mes semprises Il n'y auroit que deux Moyens Sans Relicu en cette Occasio ou Deprouver Le Sort de armes ou de Sejetter aux pieds Du Roy, implorer sa misericorde et Luy Demander pardon qui le Sauveroient tant De La bonté de Sa Majesté que lorsque Les habitans De Saisse Se seroient remis a Sa Discretio Ils receuroient delle un bon et favorable traittement

Cetoit Le meilleur Conseil qui pouvoit Leur etre donné aussy etant venus Le demander aux pieds du Roy Demandant pardon de Sa majesté Leur donna non seulement La Vie Mais Les remit en possession de leurs Biens et Liberté accoutumée De leurs coustumes Lepillage et Les insolences furent si exactement defendus aux Soldats et Leur temps Si bien Observé qu'ils eurent Occasion De benir Le Regne du Roy et Louer et Se Louer

516

1621.

3. Livre

Laix autant quil nétoit possible à une
Ville dun tel peuple en semblable
satisfaction et obstination. Deux flambeaux de
cette rebellion furent etteints Le nommé Jean
Jean Jappeau de Tours. La langue Lepere procureur
du Roy en Lachambre de Lédit de Nerac
et Lo Jargue Le fils ministre furent pendus
un quatrieme avoit été ajouté a ceux cy qui
etoit Lemodein Lepoix mais etoit deja
au Lieu dupplice et ayant La corde au col
Le majesté Luy donna La vie a linteression
Dequelques grands Le pardon fut general a
Tous les autres et ainsin prirent Fin et
Leur Corps et Leur memoire a demolis
Les fortifications

Quant aux Soldats qui Etoient Sortis
de Laville Lamajesté avoit entendu Leur
faire pareille grace mais ils furent maltraittés
Sur La riviere au pas Jaye, ou a cette
Occasion diverses Lettres Sont
exagéré comme une perfidie et une cruauté
Les autres Sont Colorées Les autres
pallées, et Notamment La verité en Dit

a Lhistoire il ne se fait point flatter, Lorsqu'
en fut Lontemps en Noire aupres du cardinal de
Le Lomtable en fit prendre Les principaux
auteurs par le Commandement de sa majesté qui
en detesta La cruauté Lorsque ne Doit etre
Referé a dautres e Nous nous Joignons aux pretentions
des Soldats Royaux D'elamon Deux Guerres
e Marquis d'Ebeuse en Lan Dautres Compagnies
Seigneurs, e Noble en Soldats de Cyprès
qui avoient ete Tués aux approches en ce
premier et furieux combat que nous avés dit
Durant Le Siege d'eclaire et N.
Durant ycelle de Deux Jours e Jeanne mourut
e Nommé Le Trois avril au Huitieme Jour
Dune fievre Continue fut Inhumé en Leglise de
Bernardine e Paris Le Trente Dudit mois
Lui gardien Joint pour Son Testament pour Sa
Sepulture Comme il Lavoit choisy pour
Retraite et auquel il Demanda Depuis que
Les Reliques Lui fussent ostés Jusques ce qu'il
Lui fussent rendues Il avoit Lui meme ordonné
pour Son Testament Son Epitaphe Cy mise e
Cy mise e

1621
3. Livre

Guillemin Duvair evesque Lexovien
Iranie procancellarius, hic expecto resurrectionem
et Misericordiam natus Sept Martii 1556.

Jour avoit vû en La Deuxieme precedente
quelques uns Des Iurisdictions, Les Iuges ordinaires
et Les Iuges pris qui a Dernié au Public
Les Sceaux Des Iuffisans Iuges Ils Donneray ensemble
que Je voudroit entreprendre avec Nous Des
Iuffisans

Durgie Sarbarge ne fut Daillé
Sapré Longtemps apres Jamors Toutefois
elle ne Demeura pas vacante auffy tost qu'elle
Commission Jut Sa Secretable Des
Iuges Jaisi Des Sceaux et Jouscella
Des Iugemens Jmoit Durant Jeroit
qui voulut introduire en Jrance une charge
de grand Juge Comme en Empire d'Alemagne
Jaut Celuy qui a Les Iurintendance Sur la
gendarmerie Et pareillement Garde Du Sceel de
Empire Mais la charge de garde Des
Sceaux Defrance en attachée a Des fonctions
aux quelles Ledit Sieur Secretable ne connoit
qui ne pouvoit pas Suffire Jeroit ny avoit été
né ny instruit Lors que elle fut commise

1621.

3. Livre

au Nom de Lamartin Lepluz ancien Conseiller
Detat qui fut Lors encore Comme non Dirons
en Son Lieu

de toutted Lesdites cy Dessus rapportées
et quenous avons adire entre Desprogrès des
Duc de Mayenne et de Montmorency Lon voit
qui Croit mot a Sçavoir Le mezime Deuxy que
Le Roy entra en La Ville de Saumur Jusques
Louze Dadit qui Sorti Dadit pour aller apresges
a Montaubas apres avoir rédui Clerac alur
Demandes pardon Sa majesté a retably Son autorité
par toutte Les villes de Surté qui Etoit dans le
province Dorleans, anjou, Bretagne, Berry, poitou,
Saintonge, perigord, guyenne, agenois, Bourdelois,
armagnac et albret nonobstant Les entreprises
et le trouble deceux de La Rochelles et leur ar
rivée Lepanage Dudit Seigneur Donné sur
les grosses rivieres De Loire, Charante, Lisle,
Dordogne, Le Lot et Lagaronne

Mais peu etre dautant principalement Les
Manderes qui ne Sceurent pas les affaires et
La france pouroient Setourner voir Mariages
Decequyeux etes accordé aux prieres dudit
Sieur Deputé pour mettre a leurs Seins
..... .

596

et vies et apuro La liberté de leurs
Cultes et exercice de leur religion et
Edits Loix Lettres ajoutées ou villeregiales
ou Le Tout temps poursuivi sous la foy des
dits depacifications

Pour y repondre en Vre Detroupes Il
faut quilz sachent quel La naissance de
ceux quon Condamne ou appelle les
Lutheriens et excepte Calvin ou appelle
Zuinglio ou Sobrigues Lors que Lopinion
de Calvin ou Zuinglio et Luther plus
approchant de Lantre Romain et plus
Eloignee De Lantichriste Ecrits Lutheriens
et puiles Zuinglio furent jugez
a feu et a Sang et par Justice et par les
armes neantmoins Plusieurs depuitez
Cette Cuionslame ont ordinairement Suivi
Lesprit de ces hommes Sibien que Sous bien ferré
aux heresies qui Leur Sont interdites et
principalement aux Nouveautez et Dangereu
avoisinemens Ambitieux ayans fait prendre
Lintelligence par quelques grands de Lallemagne
Ce grands Joints avec eux et eux
fortifiez de lappuy de ces grands Ont a

1621

Liure

au pistot dor armée dans Le Royaume
auquel er plusieurs estrangers pour Leurs dits
Les grandes Les sont venus joindre et De sorte que
Le party Deuint fort ou en en Deux plusieurs fois &
aux Armes et Jusques Des grandes Sanglantes
Batailles et surprises De villes, chasteaux, ports
et passages pris et La Solongne continuant
Les mises Les autres a Deniers Les prix pour
y pourueoir, Les Huguenots eux dits quils
ne Se vouloient point Soir ne Leur Donner
Les villes Leurs estoit aimans mieux ce dissoient
Ils mourir Les armes dans main que Leur
en garder pour Les maintenir et Les Tenir en
Estat Neantmoins me chose bien difficile
a digerer a un Royaume De partager Son
Etat entre Luy et Ses Sujets eux ennemis
auoient Tant Soy prudent Sens Jugeoient a pro
que estoit enuenir La. Il falloit pourtant
Donner La paix au Royaume Lequel
Estoit deja inquieté De ces trangers Par Diuision
Leur Diuisions ou Sa Maiesté Deputoit une
Deputation au Roy et Le faire goutter
aux Huguenots auec quelques grandes

1621
3. Liste. 96

seroient particulierement contentés qui etoit
de leur donner quelque ville de retraite pour
un certain temps comme de dix ans plus
ou moins durant lequel temps les
catholiques les Religieux ne cessoient
de contribuer aux frais de la guerre et que
Reformés en leurs places et que l'autorité
Royale et Edit publiés les confirmant
dans une vie douce leurs avec les autres
et leur etant pour la fomentation cette
Barbarie sanglante qui les avoit auparavant
acharnés les uns sur les autres a cause de
leur religion si discordante Il n'estoit
plus besoin de villes ny d'autre assurance
que cette amoureuse fraternité et jouete
pour les Romains de la en avant en Paix
Leurs retirans je villes et forsans Chacun
de leur être

Paisiblement on ajoute mal volontiers
ce que son sien durant et temps specifié
les Religionnaires convenus de la Somme
dans une si absolue liberté projettoient

1621.
3. Lizel.

Les Deputez Deloncelle une Compagnie de Lengle
en Cour Deputez pour presenter Leur requeste
au Roy sur Leur mauvais traitemens
Leissent Ecrire par une Ordonnance soit Deffendre
Civile, soit Deffendeurs De Requeste, pour
Interpose Le contentant au pourmeuvoir
faire un plus prolongez Letemps Dans lequel
Il Devoient rendre Les villes, puis Le Roy auroit
fort agreé Letemps plusieurs fois expiré
Ils ne Sont pas contentez De Demander
encore quelque innovation, Et Dans Le
grand trouble De Letat Ils ont aussy
encore Demandé D'autres villes en Languedoc
sur les rivieres pour joindre Leurs autres
premieres Conquis, depuis ils ont forcé
Le Roy Et Son Conseil De Les Laisser
faire guerre De Leur Chef hors Le Royaume
et ce voyller ainsy ajouté Lappellation Demariage
Roy qui verifie entierement Leurs entreprises
finalement Lorsqu'ils ont vu que Letemps
accordé et pour Les villes Demariage et pour
celle De Mon Mariage etoient Des
Longtemps expirés et que Le Roy ne voudroit

1621.
D. Laisse

plus avoir Deloupagnons en son Royaume
Ayons plus fait La petitte Coubes en Deuorans
Leurs de faire de faire une Seigneurie en tab
Dans Letat de Sa Majesté ils ont rendu Les
Villes de La Rochelle Les Dommante en
Maitre de Leur Etat et y ont conuoqué
tous les ordres de leur party en assemblé generalle
qui Latribue tout Le pouuoir que peut auoir
un prince Souuerain Dans Son etat, soit
pour La religion, Lapolice, La justice Les
finances et Le reste

Nous etonné Donc par Si Leroy
en Parlement requis et fil employe Son
Courage Les forces et Les moyens pour rendre
Parlement Legitime Juges Sinod Et Empeschement
Et tous aujourdhuy principalement que Les
Commerces Les manufactures Les alliances, Les
a fourny tout Le negoce et Les Contentement
de Les voir Tous Les mesle partout nous Leur
Donne Cette Liberté en conjoncture, avec
nous Guide nous auons Lugé de Le deffendre
Seuuir et monstre De La fon du Roy
La Iustice La majesté Leur Temoigne

par Defaux Les obligations quelle en a eu
eillir mener qui se trouvent a sa Discretion
et quelle vient Bafouer aux quelles elle
Conserve Lentiere Liberté de conscience et de
Liberté de Leur religion a fin que Les sujets
vivent Lurement en paix

Or quand ainy Seroit que Lee delai a
une Journée pour poser Les dittes villes de
Surete et Demariage ne Seroit expiré ils ne
laissent Detre coupables encequils ont
Contrevenu aux Conditions Sous Lesquelle ce le
Leur ont été accordé et Ainsi Sous
privée du benefice de Laditte convention et rendus
Criminels De Leze Majesté en Contravention
aux Edits de pacification et de entreprise
Sur Lautorité Royale en tout ce dont ce
quils se Sont attribuées Lequelle nappartient
qua Son Souverain

Ce dit pretexte quils ne Seront
assemblez Sinon par la permission du Roy
et au Lieu ou Il Leur Sera donné ce les
voit dans une Celebre et generale assemblée
en Ville de La Rochelle contre les
de Leurs Expresse du Roy et contre Les

602

1621

J. Livre

septiesme et dernier Declaration
et Signalé prisonnier de deux partz auquel
Jl leur refusé de se joindre et unir pour
D'aujourdhuy ainsi que pour cette entreprise
ou avés et l'année 1615 et 1616. Les assemblés
illicites et Convocations d'icelles qu'ils ont faites
Sur Lieu a un autre contre Le Deffunct
Du Roy dont Ils sont Accusés et Convaincus le
qui Roi Voyant leur Ambition Leur blasmable
Severité et pour leur faire prendre
Le Chemin qu'ils doivent maintenant, Je
ne parle point de leurs equipées a Saumur
maintenant apres la mort du Roy dans le
trouble de la guerre ils se firent accorder
Establissement de Villes ou Demeurer, cest
a dire une Seigneurie approuvée a Letat royal
ny Deraisonnables requeste qu'ils firent a
Dieu ou apres avoir ordonné plusieurs choses
Contraire Letat et Seure interdittes par
Lesquelles au lieu d'approuver a La Direction
De choses qui concernent purement leurs Eglises
Eglises qui En Leur Sont Sujet pour lesquel Les
Assemblées Leur Sont permises Ils Semmixtionnent
a Declarer La Romaine et Declarer Le Papé

1621

3 Livre

Estre l'autheur a predit en l'escriture Sainte
Le progrez de la Religion Catholique
offensee et troublee

Les edits portent que leurs presches
Ils ne traitteront de choses quelconques
des affaires politiques de l'Etat mais seulement
de la conduitte de leurs eglises et vont qu'
les assemblees de la Rochelle ils ordonnent des
provinces du Royaume en districts de
gouvernements ordonnent des finances et de
la guerre la bridge de la Rochelle
quoique ce soit de son domaine
des garnisons ordonnent de la decharge de
Militaires donnent des commissions pour lever
gens de guerre autorisent la levee et
l'entretien. Comme nous verrons cy apres
en plusieurs de ces articles, et
arretent le Roy sous ce
imposition sur eux et autres sujets de
la majesté ordonnent de travaux a rompre
Puissance souveraine de la vie et de
biens de ses sujets et sous tous actes de
souveraineté

Les edits portent que lorsqu'ils auront

1621
3. Suite

quelques plaintes ou requestes a faire au Roy ils y viendront pour leurs Remonstrances et de fait ensuitte des Edits ils ont sur le bon plaisir de Sa Majesté de Sa Mere en sont pour la bonté duquel ils leur font Remonstrances leurs unfinté et lorsqu'ils ne sont Etablis a autre et nonobstant ces Reprises et Reglemens auquel ils se sont soumis pour la Semblée de Loudun Cependant ont des Demandes Exhorbitantes ayant Lechin abattu ala Hauteur sur le Serpentin

Les edits portent qu'ils ne pourront ouvrir ny tenir aucune Assemblée autrement que le Roy Sera informé de la personne et choisies Deputés par Sa majesté pour y avoir leur Assemblée Sureté a fin qu'il ne s'y fasse aucune entreprise Contre l'autorité Royale et ou est la Remonstrance qu'ils ont faitte a Sa majesté pour Deputer sur Son plaisir a Sa Semblée de la Rochelle, et Nantes ou Sinual Observé ces articles toutefois Leurs Assemblées qu'ils n'ont Jamais traité

1621.
9. Juin.

que de bagatelles en Lapresence des Deputés du Roy Lors delaquelle il auoit fait voir les Conventions en tenu de Conseil Secret sur les affaires Seruans a Leur etat en qui pleut en de Letat Royal

Lesdits portent que Letemps detenue de Leurs assemblés fut limité par Leroy qui fut qui decroit en Ceux mois pleut en Nismes apres lequel il deuoit Leur Estre separé et Jl Leur fut perpetuel Leur assemblé a la Rochelle et apres Letre Reglé sur Letat forme par Les precedens unis Des pays bas Jl Leur fut en fran Comme Les Estats fut de Labaye en Zollande.

Lesdits portent que lorsqu'ils se seront assemblés Jls declareront au Roy Leur Juste et Legitime sur la quelle ils demandent permission de Leur assemblee Sur laquelle apres que Leur assemblée Leur aura été permise Jls ne pourront y traitter dautre affaire en cette assemblée De la Rochelle Que celle Seulement touchee et reglement Croitte De tout affaires appartenant a une republique formée et de longtemps etablie

606

1621.

9. Livre

Bref la dite assemblée a rompu lors
dite en sans dépiter a Lumpation du
Roy mon sire et autorité dudit
son souverain seigneur qui est seul
digne du benefice de dite qui mieux
le temps qui les vueilleur ne seroit expiré
comme il est dit sans defaire

Il me doit rompre Etranger si ledit
sevange de felonie de son party et le
poursuit comme criminel de lese majesté
au premier chef contumace dont les cornes de
la majesté ter voyent si elle seront mis
aux bouttes au siege de montauban quelles
ont mis. Jean d'angely et abbaye

Chacun en a disposé a sa fantaisie
mais que l'événement a fait voir le public
sauvé victoire David du siege mais que
Dieu approuvant le roy devoit avoir
reprouvé de ses victoires abbaye
pour cette année 1621. considere la grande
affluence de zele et regret de guerre qui
le roiaume rendu de toute part a montauban
avec tel concours qui pouvoit sortir de
semble plusieurs fois en armes des troupes

1621
9. Livre.

Suffisantes pour livrer bataille auec asseurance
Lesquelles on sçauoit ce dessoi auoient le pouuoir
montes a vingt cinq mille hommes effectifs quoique
Leurs en payas trente mille et ce
Divertissement quoi dessoi des derniers destinez
a Perpignan y ouurir employer auprestti de
Ceux cy quatre particuliers faisoi appreheder
Les bons Serviteurs du Roy que Sa Majesté Ceu
Mal Servie ne ceut quelque disgrace
et descontentement signalés en ce siege
auquel dorenauant Le Soldat a faillant auroit
Les munitions aux combats et a faudre
par la nature d'Automne qui y est en
automne suruenant des pluyes Limoneuse et
Glissante, Ils considerent aussy Les cheuaux
Malpropres pour La Cauallerie en Langue
Courbon Les principales forces de Larmée
Royale et au contraire propre auxdeuers
que Les ennemis pouuoient obtenir dans Leur ville
a toute Leur Armée Royale retant
a Siege grosse pour inuestir toute La ville et
Laquelle ayant une entrée et sortie
Libre Le Cas pieger rafraichir souuent

Sommoient Leur Deffendeurs aux Anciennes
Giut Faudroit venir enfin de Leur Retraitte
Coutume et Langage Diuersifioit Dedans
Lavarie Des Entrees engrangeoit Occupation
Si Noyent les Estrangers aux quels Apprime
Leurs Deette ville Leur Comm. Il Auoyent
Aussy que Cette ville Puoique autrefois
Se Maintenue mise Des plus Forte places
De Lurope pour avoir Este ajouste au
Ancienne ville une Vielle nouvelle et mesme
Les Bourbon qui enferme Lariviere
Du Tarne Dans Le corps Des Trois Villes
Cepion pluse Etendu ont Plusieurs Hommes Scauans
Dans Leurs Loix Faison Etat pour
Diuertir par Faittement Auquel nombre et
Egaloit Il y avoit bien de la Bais pour Laquelle
Considerations et autres plus pertinentes
Je me Abstiendray De rapporter Icy ces
Craignant que Cela qui peut Etre Je
Repputeroit a Peu Voulusent formaliser
Lesquelles Coutte fois Repondant Chacun
Dans Leur Limite Sy prouve Les Exemptions
Du Siege Qui Les Etoient Dacio non que Les

a preiza e Montauban mais quoi le bloquis
seulemun a fin que e ramigia Lareule
e le forte que le du Depernon Lareloin
Lors le rebelois de long De Abiveo
empuble dailleurs en leur semailles en
Dedangel prochaines et soubraitz des
Coustumes Leur vivre qui ne pouvoient
guerre Durer Ligrand nombre de refugiez
Le Roy a peu Deux ans Lorsque le
Roy Sus le printemps Le viendroit revoir
avec une armée gaillarde Et en faute
qui sans Doutte auroit bon marché des
a siegez ains Travaillez en vein

Ce Considerations Neurent pourtant
aucune prise Sur les Cours Lesmes batailles
De Vauzillon dajoutes quelque tête a
Leur grandeur et Les autres delas e
Convoitise Depeutes en eaux Troubles e
a Volontez Du courage et Desir de
preuffté Dacquerir De Honneur e Sans
Conduitte et aux Depends De Leurs vies e
et Sous ces Honneurs ajoutez par Le
Seul respect De La bonne fortune du

Burkoy qui Jusques la avoit pourté Les
victoires en avant et Conjoint en proposant
La resolution Du Siege fut prise sans de
Considerer Les Difficultés que nous y verrés
et fait Donner ordre a cequi Croit Le plus
neccessaire

Dou le Roy partit de Ladite Ville Dagin
Le Dixieme dAoust pour venir Camper
devant de Montauban Son quartier fut a
prignac a Distant Dune Lieue de Montauban
de Montauban Sur la riviere de Larion
celuy Du Connetable fut par Loigné
et Les marechaux de prasli et de Chaulne
et dom pour y Commander en ceste
quartier etoient Les Regiments de Navarre
Lamajesté, de Suisse, de Champagne, de
Normandie et de Chappelle

Le quartier Du Duc de mayenne etoit
de la Riviere Du tarn devant La
ville Pourbon qui autrefois n'avoit de
quatre fauxbourg et maintenant une fort
forte afiette pour avoir Le tarn dou
et au Jour une Demy Lieue acompagnée

611

1621
9. Siege.

De Lazemattes pour attaquer Lacquelle
Ledit Sieur fut contraint de faire Degrauer
Eramcher en gabionages proche du fossé
En ce quartier commandé par Le Mareschal
De Themines etoient Les regiments de Sr Jean
Baraud, Suze, Arpajon, Cramail, Toulouze
Sainte croix d'Oumano et Lezure

Le Quartier de Les Digueres grand
Mareschal de Camp en Du Du de Thermeuse a
appellé pour Son prime de Jonville etoit
audevant de La ville neuve vers la porte
Simontieu et autres prochaines, Diuise de
La ville Bourbon par La riviere Du Tarn
ayant en quartier Les regiments de picardie
de Navarre, De Champagne, De pompadour,
Leporter, de Beaumont, de Villeroy, Des Suisses
de la Coupette, De Nayemoe de Mozolmo
et De fabrique

Sous ce siege par faitement une telle
ville il y fallut un Cinquieme quartier
qui occupa vers la porte de St. antoine
L'espace qui Estoit demeuré a investir entre
Le quartier Du Roy et celuy Dudit
grand mareschal Lequel espace retant

1621.
3 Livre

Jnvesty, Le la frieze ét avoient toujours Leur Re
allié et Vennes Libre et Lesperance du
Secours par la mer etoit ce un endroit qui
Devoit etre plutot investy que nul autre
parceqvil Etoit faicte aux gens Depied qui
pouvoient se coulez Dans Laville et Les
Rafraichir Dhommes, Les Les regiments
Destifac et De Vaillac posés a La gauche
Duquartier Du Roy Laplaine Deschareob
et La riviere De Lavarion entre deux
retoient Catanpons Soutenus Dun Cotté Les
Sorties des afiegés et empechoit Delautre
que Le Secours neutral Dans La ville
auroitraire Jls etoient exposés Lazard
De Lun et Delautre Sauf grande esperance
De Secours au Roine qui fut prompt
parmy du cotté Du Roy ily avoit Ladite
plaine de eaubeuf et Ladite riviere Lez
Lavarion a Sanes et Delautre cotté
ils etoient Beaucoup plus Eloignés du
quartier Dugrand Marechal Duquel
Dailleurs Jls etoient Diviséz en Auiveau de

Ganique

On dit ordinairement que Le portes d
dans une ville n'empeche par que La ville
ne soit prise quand on en Leve une ouverte
ou on en prend une contraire Le lieu d
une riviere ne siege d'une ville n'empeche
pas quelle ne soit souvent prise quand on manque
de riviere pas quelquefois ce mot pas
a Montauban que ce dessant a commencé en
exploicter civiles Jay remarqué comme premiere
Desade une pareille faute que fit Lamiral
Coligny au siege quil mit devant poitiers
Lorsquelle il investit de toutes parts fors
du coté du fauxbourg de Rochereüil Duquel
il mepriza de semparer ce fut neantmoins
peu soté La quetoutte La disgrace luy
avint par le caimgé d'ommoin par la Coutte
nouvelle De Letat Deleurs affaires et en
Renvoin au reproque avec secours d'homme
et De seigneurs qui sejettoein en La ville
et pour double de Malheur La riviere
Sulit divertie peu soté La parlamplure
de quelques Digues et renvoyé remplir ecau

Lepré Labesse, Les Soldats ne purent aller
aux assauts Des Brèches qui avoient été
faites ayans a tous Les flancs Les Artillerie
de la ville et Leau Jusques aux de la
Ceinture

Or auparavant que Nous parlions des
Batteries qui Sont De quatre Cens
pieces D'Artillerie, De L'attaque Des assiegeans
et De Leurs Sorties Des assiegés Il faut Scavoir
a qui Les assiegeans ont affaire.

La ville de Montauban a toujours été
Gouvernée par Ses Consuls Sans y avoir
aucun Des Juges De guerre Ses Suivans en Leurs
urgentes Reuniteé Car ils etoient toujours
favorisés des Vicomtes De Bourniquel et
grands Seigneurs entre pays Car Si qui
aucune autre trouble Survient De Leurs
Seigneurs Ils Nomment appellé Le
petit Roy De Montauban

En cette ouverture Dernière Les Consuls
appellerent Le Capitaine Lazeres du
autrement Le comte De Bourdeaux qui etoit
un Des Soldats Ecossois aux Armes Le

1615

1621
3 Livre

lequel Estant fait signalé aux guerres
de Limosin au service du Roy de Navarre, et
attiré luy avoit donné grand recompense
Vicomte d'Aubusson nommément en
valeur faisant donc ledit Comte estime et
Vaillant, adroit et Hazardeux sur toutes
Autorité et Commandement sur le fait
des armes fut Vénimeux et hardi
chef de leur Conseil auquel il rapportoient
Tout ce qui leur estoit de plus
prudent que lorsque la Duchesse de
Tuilly remuoit et esmeuvoit aux conseils
des Ducs de Berry et d'Orleans, les
Duc son mary estoit et se tenoit paisible
en ses terres de Quercy il estoit fort
Content de rompre et briser les Projets
Le Roy avoit fait parler Leo et Feuste
et voyant que le Duc de Tuilly qui s'avoit
encore pu et Not arrivé au camp devant
de Montauban demanda Esperance au Roy
que si Sa Majesté luy vouloit permettre d'aller
en Caville Il la disposeroit fidèlement et

a Lobeirance quelle Luy demanderoit pardon
avec Larpaix et Nait ayant este permis
Dy aller Il trouva que Leurs et la force
et Cour Les Seigneurs qui Setoient retirés
a Montauban ny exercoit autorité quelconque
ains Seulement Le conseil Susdit qui Tous
Les ecclesiastiques Dudit Montauban gouvernoit
Toutes affaires auxquelz Luy fut il exposer
par Icelluy ministre apres avoir receuilly Les
voix quils avoient deliberé De faire et nommé
en Lunion De Leglise Suivant Les
Serments quils en avoient fait pour cette
Cause nevoulurent rien negotier auparavant
ains avec Le general De La cause en pour
Toutes Les Eglises ecclesiastiques Leurs
avec Son Roy Separé apparoit et comme
Sun Etat avec un autre, mais Le Roy
ne pouvoit ny devoit gouter cela Lefort
que Levoyage Dudit De Sully fut inutile
pour Le Roy, Mais ains quaucune philosophe
Potempore ou Estimé profitable audit siege
qui ont pu estre instruits Les Deputés
et Noyau quavoit Sa Majesté de prendre
La Ditte Ville Dans ny ne Se pouvoit il

faire que Sa Majesté eut en son camp
un grand nombre de Seigneurs et noblesse
de la religion pretendue reformée il
y en y particuliers qui en leur faitte y plusieurs
y perdirent a Montauban au Service de Sa Majesté
qui étoient autant d'ennemis contre Le Roy
et de la Seurieté de Sa Majesté qui
Auroient Volontiers Leur Faict de Sa Majesté
La Siege etant averti a proui Nommé
Le toutte Les deliberations et desseins qui
se faisoient pour Les attaques a quoy il Le
pouvoit promptement et Sioit aussy un
grand avantage) ceste ville pour faire
Leur Demeure en Seureté

Aujourd'huy Lundy Sixieme de Juillet
au Camp du Roy Les tranchées susdittes
Etoient deja faittes Les quartiers donnés et
Les troupes Logées de Les 18 Jours en
Ledit Camp deja fait quelques Escarmouches de
une entrautres en une Sortie Sur Le regiment
de Guiche a qui Leur vint deux etoit
et Lu d'autres en garde auquel combat
a Monsieur Duc regiment un Lieutenant

1621.
9. Juin

Deux Lieutenans un enseigne et 25 soldats
soupçonnés aumis des a juger

Cependant on travailloit incessamment aux
Tranchées et aux approches de la
Courtine dudit de Sully entendüe ou d'icelle
les batteries, trois contre La vieille ville
d'une contre La ville neuve, et deux contre
La ville bourbon au travail dudit de
Moyenne ou y avoit treize grosses
Canons et deux Couleurines et tout celuy
le plus rude attaque que celle de
ceux de dite ville eut fallu plusieurs
fois assaillie et fut le premier de Septembre
auquel toutes les batteries dessus dites avec
peu d'effet amoutraire et voicy un des fruits
d'avoir laisse libre aux assiegés les
quartiers de la porte St Antoine et de la
Traverse qui se firent a la faveur dun fort
de Sault le Vendredy deux dudit mois
Le feu fut mis en deux endroits dudit
quartier du Roy sur les Dix heures du
Matin dautre quartier dudit de may
sur les quatre heures de relevée celuy
du quartier du Roy fut en la principale

Batterie proche de la garde de sa majesté ou
Brigadoire qui commoient le canon furent tous
Rompus plusieurs canonniers en officiers de ce
Costé la batterie Brulé et entre autres Lavalée
qui croit en Estime et celuy Dugnarties de
Du Demoyenne, Brulé Le officier et
Canonnier avec le Marquis de villars mareschal
de camp fut interdit Dudit Seigneur Duc de
Maynne qui Mourut peu de jours après
comme aussy fut Brulé Le fils aisné
de toute deliberee et deux freres capitaine

Les autres Batteries ne laissoient pas de
Continuer et Semaine Jour sur Le soir Le duc
de Maynne entre Dans Leyden accompagné
au Duc de villars son frere et a tant de
Gens de bien donna un furieux assaut
a La Ville de Bourbon ou se fut merveille de voir l'assemblée
volontaire se jetter dans le fossé qui Lapique
qui La hallebarde en la main, et fait bien
assaillir Dieu defende, Les assaillans
repoussé avec perte de trente gentilhommes
de consideration et plus de quarante soldats
cette disgrace anima d'autant Les

Sur Dernayme et Le fit rendre aun
Jeune afraux qui Jorma Lelandemain
Pour eet effet Semarquit Dethemines Javaux
Jur Delatranchée alatete Detreute mousquetaires
et Douze Soldats portant douze Echelles
Soutenus Dequarante gui Darmes Delace
Compagnie Dui Dit Sr Jue conduits parler
Suis et Sajane, et Houban et Dauzy otroyé
par Lesgentilhommes volontaires Soutenus par
Les Regimens Delamor et celuy parlet
Regiment et Suze

Adeux heure quoi allois attaquer avoit
deux Cazeaux a fercotés et un autre vis
avis et tout cela entourné Defossés creuse
de troispieds ou Environ des fascinates
garnie Desoldats a fuzils

Comme et Roupes commancoient a
Marcher dans Leurs Jurdi Semarquit et
Thomas reen un Coup Desmousquet en Leur
dont il Mourut Sur Le champ digne
Coupable Détoutes Ces cupi Les Suisses
auxy Les mousquetaires qui Les Suissens Jarretterent
Tous Jours mantenus Les Dits Sr et Sazané
et Dauzy premiers pointe avec Les Dits

1621
3 Livre

Gendarmes et gentilzhommes volontaires
se jetterent courageusement dans le fossé alarmé
mes des balles qui venoient des casmates
lesquelles ils soutindrent Les assiegés
d'abandonner et qui ne se fit sans perte et
noblesse et avec une disgrace qui en fit mourir
encore plusieurs ex que lesdits estoient
se mirent pour monter au bastion vis a vis
le demye Lune se trouverent contre et plus
de quatre pieds et ne servirent de rien
Lamunition ne laissa de supplier a ce defaut
car cette noblesse eschauffée trouvant Les lieux
et Rolle sous ses pieds tombés se croyant et
Leurs qui avoient été donnés contre
Ladite demy Lune ils servirent aussi en
cette furie non obstant Les Mousquetades
qui Leur venoient de tous costés des bastions
guiches se trouverent sur la dite demy Lune
et quoiqu'ils fussent Leurs compagnons tombés
a Leurs pieds ne Laisserent de continuer
Le combat sans quitter leur abandonner la
demye Lune aux ennemis et demeurerent
Lx maistres et Mais avec une Angoisse
et disgrace qui Leur coutta cette noblesse

Et ce regiment ainsy acheminé au secours
susdit qué l'infanterie la suivoit en
soutiendroit comme l'ordre en avoit été
donné Mais elle avoit tellement peu ce
épouvanté par l'amour d'une manche de
chemise, par les fuittes et larges que
donnoient les ennemis en parlature qui
leur faitte Cam par les Cazemattes
que pour etre Lecheller trop courtes d'une
quelle demeura comme immobile en quelques
Desirt en prieres que finir Les mettre
de camp et Les capitaines ils ne la purent
faire avancer a cette demye Lune jusque
a la portte de laquelle Ils estimoient que
cette noblesse deceu d'armes fussent morte
Cependant Les Espagnols continuant Leur
Coupeterie des bastions voyes un renfort de
Mille hommes frais qui vint pour dessus
Leur tomber a la dite demye Lune et
Laquelle La dite noblesse faute de secours
et d'assistance et La dite infanterie
fut contrainte d'abandonner avec une tres
grande perte de vaillans hommes qui
y demeurerent Cam morts que grievement

Blessés entre Lesmorts furent Les Srs
de Sarbon, Lafenté, Bertiol en Lexpresse
Les trois furent Devalenés Blessés après que
avoit donné Les premiers d'un signalé courage
Le Baron de Poullé fut blessé de cinq coups
de Mousquets Sans mourir plus de quarante
gentilshommes morts en grand nombre de
blessés et de soldats quantité de morts
et blessés dont plusieurs moururent puis
après

Du soir Dessusdits Sr Roussin Le
Comte de Boulfraud chef de leurs gens
de guerre plusieurs de ses gens quelques
gentilshommes de la suitte Du Sieur de
La Force de Sombas peu etre Du Sien
de plus furent Dy qui se soit fait en
toutes ces guerres

Le Duc du Maine en un regret
sensible de Laperte et retard de ses gens
Sommes arrivé par son precipité de sa
de combattre et de Saillir aux a la bataille
auquel Dessus y proceder par approche
pied apied Comme on Luy avoit été

1621.
3. Livre

Consistés Alme voyans Latiedeur de
Linfanterie arrivée des Accommencemens
pour La mort Dumarquis de Belleisme
Il Devoit faire Jouer La retraite pour
Attendre que Linfanterie reprit courage par
un nouvel ordre et une Nouvelle disposition
Mais Contrainct par la Multitude Du Secours
Deca mons abattus Lequel Silz eussent
Tant Joyeux et courageux plus que deuant
Leur fuy apoint De doute que Soit Seulement
Ladeuxe Lune de Mars au Soir toute
Laville Bourbon ne Leur fut demeurée
Et a Piegés remuyés par dela le pont
Dans les Deux autres villes Vieille et
Nouvelle desquelles Assaillyes
en Jeu en Diligence Bon Marché

Pour Et Noyens pour reparer la
faute fut avance Les tranchées Jusques Sur
Le Bord du fossé puis ala faveur dela
Nuit fut rouler Desgabions Jusques Sur
La contrescarpe, et Mais Les Assiégés qui
Se Voient ne fortifiés Dans le fossé et Sur
Le demy Lune et Bastions Jetterent quantité

1621
Livre

De feux d'artifices qui remplirent ces
Druleries partie d'escargabions et quelques Soldats
qui y furent mis cela n'étonna point les
Duc ains continua Ses escargaimages Si bien
que l'attendoit à donner un troisième assaut
mais Le 7 Septembre Le Duc de guise et
arrivé de Nouvel au camp et Lecomte de
Fonberg Letant venus visiter en Sa tante
et Luy les mirent Le Long de Sa tranchée
et Leur montrant par où il pensoit pouvoir
Troisième attaque comme il regardoit dans le
fossé dont il fut frappé par la Flus dun harquebusade
Il fut atteint Dune harquebusade en bois
qui ne Luy donna loisir que de lever
Les mains vers Le ciel en Soupirant

Ainsy mourut ce prince Lorrain trop
ardent en courage et mépriseur par trop
Les hazards Lamour duquel donna Souvent
a plusieurs pour n'avoir été malfaisant envers
vie mais ayant toujours montré de bo
affections au bien Les repentirent de cette
perte allerent Jusques a Paris en Les nouvelles
Qu'elle etoit arrivée a un Jeudi dimanche

1621. (9)

S. Lucie

quelques mots de Latin dupropos auquel
leur etoit remonstré pour quoy ilz
avoient deffendu aux Habitans soumis sur
Le chemin de charenton pour tous ceux de
la religion pretendüe reformée qui reuenoient
du presche mais le magistrat y donneroit
ordre par la force qui neantmoins ne peut
faire oster Lamour de deux Ou trois de
part et d'autre avec Lincendie du temple
et village de Charenton du Comierge mais
Le lendemain La printé, de deux decret
Nectis rendus en Laplace deuxiesme appaisa
toutte cette emotion et Le temple fut rebaty
aux Depends dudict Comierge semeurant auec
Les plaignans Lapuse et plaine liberté de
Laccomplissement de leur religion pour le soit dud.
de Montbazon Lors gouverneur et de leur
Magistrats de Paris Singulierement et de
Lacomte de Parlement

Les Bourgeois furent rendre grandes
Bordeaux principalement, au corps dudict
de Nayenne en qualité de gouverneur et
Lieutenant et generalement partout ou il

1621

9 Juin

prisonn agrée avoit été embauné a mouberou
il fut porté a aiguillon ou il gist quand et
puis il fut porté a leglise de boisoule
auprez de celuy de son pere pour luy temoigner
qu'il avoit executé son testament par ses mors
au service du Roy

Le Deuxe a jouin susdit furent donné
a la Demye Lune Lers en 9 de septembre
et Lendemain de la mort Dudit Demoyenne de
arriva Le Lundy 17

Entre ces deux temps Les autres batteries
ne cesserent de Nuit et jour avec peu de bruit en soi
travaillois incessamment aux tranchées

Le prince de joinville fit Une Decente sur
lonneur un a jouin au grand bastion de lex
vieille ville auquel il fut repoussé avec perte

Cependant Le Duc de Nobeau qui reportoit
chef Dupuy protestant faisoit les efforts
pour lever le siege et Les assiegés le pressoient
de secours il avoit deleurs nouvelles quand il
vouloit et eux de Nuy pour de dessus
que Jay remarqué cy Dessus en Linvestiture
Joint Lenombre de traitres qui etoient au
Camp du Roy mais voyant que par les

Force il nepouvoit avenir aboutir
de ses troupes Douze cens hommes detite
Leur la conduitte Dumein de beaufort pour
Lexpedition enluveille cette Troupe arrive a
Stantonin y vint de la Semaine auec bagage
et entrea de Nuit a Montauban ils eurent
davis que les plus determinez chemins qui etoient
aux pas ou la avoient deliberé de passer pour aller
La Cavalerie du Roy y pouvoit passer etoient
Les mieux gardés et que le chemin de plaine
Leur leur plus facile auquel on pouvoit
pas tant aisé et moins de Lennemy ne voudroit pas se hazarder
de faire sur ce premier solution de suivre
ce chemin Lors ce Douze cens hommes en
Croid que comme Si ceut été une armée
Regulierement de Stantonin Leur conducteur
ce la dans une composée de quatre cens
hommes une Demie de Cauallerie dans laquelle il
Leur avoit quelque Noblesse qui Laccompagnoit
et Beaufort Commandoit Larriere garde
et ce chemin qui etoit droit avoit été pris
et Montauban coupé de tranchée et fossé
et ce fossé fut couvert d'une forte
Barriade entre Stantonin et le fossé

1621.

3 Lundi

non Loutte fois que ce locqué Dudi fosé
en laquelle il y avoit 200 Soldats d'emmandie
Commandé par le Sr. Severque en Delavalade
en audela Tirant vers St antonio quelque chesause
Legers dudit en sentinelle Lesquels ramontés
par le Monsieur de Beaufort il y eut quelque
Escarmouche qui ne fut empechapas Lad. Sause
en dautre pays Jusque Les barriade où
Les voyant Les venir en y eut un Combat
a bien rude et perte egale pour Lagnie ces
troupes ne Laissa pas d'epaise mais ayant
remonté Le fosé ou Estoit Les Gregeois de
Normandie Commandé par Les Destinau et des
Juifs Commandé par le Sr de Bazompiere La
charge fut si furieuse que douze cent Hommes
furent defaits Beaufort et Seigneurie et
antonio demeurant prisonniers et plus apres
non sans contestation, au Conseil Jugé prisonnier
de guerre entre quelques Soutiens qui
Sallois Leur faire Reprocher Comme a des
criminels de Leze majesté mais La represaille
en estoit accoundre nombre grand Laderoute on
tint que de toutte cette troupe il nelaissa en
echapper 2 ou 400 qui entrerent a Hautanbas
Ce qui arriva Surlentrois heures de nuit Le 2. Jour
Doctobre.

1621.
3. Livre ?

Troisieme Le Duc de Montmorency amiral
de France en dommenie du Languedoc arriva
a Narbonne avec 5 a 6000 hommes et les
Marquis de Villeroy avec bon regiment, l'amiral
dessoit de bon expedition de la quelle il fera di
tout Mot cy apres. Mais regardant que dans
que bon ou Chois des Diseurs en Narbonne
que La Valette qui est son parent dudit l'ami
amiral et Lieu que Son pouvoit
a Valette faisoit que ceux qui voulaient
Son donnerent Secours Car quils pouvoient
a Seyracques ne voulant permettre quon Luy
fournit Les hommes et Les Deniers qui
etoient Necessaires a Lexpedition que Leroy
Luy avoit Commandé et voulait rendre
Car quils pouvoient Le Courage guerrier
Inutile Jusques La Geoffrain Les leurs
Les troupes a Son Diligemen et Des Les
Deniers ou ne Luy voulu permettre

aux y etant arrivé et ayant pris
quartier en Narbonne Il Devint Tost apres
la grivement Malade ce quon y attendoit
plus Dexie et Dela Semmivi La debendade
de Se Tromper quoique Lon pu faire pour
Le retenir Comme le regimen de Montmorency

1621.
9 Livre

qui jetaun conservé quasi tout entier ce
abandonna le siege

Ces choses avec le desgrace passée, faire
Marcher avec Philosophie de ces temps là
fesoin que le connetable delugnes qui connoi
gendre duduc de Montbason eton devenu ce
parent du duc de Rohan et de la maison
de Bretagne Jenia une entreprise delus ce
Duri du de Rohan qui fut a Reginer
pres villenne Le huitieme d'octobre mais
il ne fy fit rien pour les grands, felés
songerent a leurs affaires particulieres
comme d'ipoin leurs e Malveillans et un jour
Lettres closes Dieu en il n'y eut que la plus part
des Domestiques Duri connetable portés
peu etre Dune affection inconsiderée a la
grandeur de leur e Maitre Rappelloient déjà
e Monsieur Le duc de Montauban et quelque
chose depuis Combien La Bretagne et delà
La Philosophes Croient une Conclusion que
Le dit Connetable ne Vouloit La Ruine de
Montauban ny Duri duc de Rohan
Car y a que Le connetable ayant
La negociation par Ceri Dune part e
.....

632

Le Duc de Rohan La seiesme de laute
Les propositions se trouveront fort discordantes
Car Le Roy voulois que Le Duc de Rohan
Traittat particulierement pour Luy et Les
villes du bas Languedoc et que Montauban
Seroit à La merey de Sa majesté
et Les Rochelois voulois que Le Duc de
Rohan ne traittat Jmais pour Le general
de Leur party Le retablissement des edits
d'amnistiés et quoi donna audit Duc de
Rohan seul et Sel seul pour payer Les
Troupes

L'inegalité de ces conditions firent
penser aux assiegeans a Loisir de leur reste
Car deja La maladie contagieuse de Les
dissenteries provenant de la necessité que
Les Soldats avoient Souffers pour etre Leur
Solde retenue et Les deniers du Roy et
de Loyalement divertis Les tenoit plus de
grievement a Siege Car a Siege Sert de
qui par deffaut La Jonction de Secours de
M. de Rohan ou aux Consuls de Montauban
De sorte que Le dixieme Jour de Mois
Le Mareschal De Themines qui avoit La

1621.
3 Livre

Mort dudit de Mayenne avoit toujours fait travailler a Lamure de la dernière
La fi Jouen, Logan Seigneur audemis et jusqu'a
Latranchée de Soldats et Mais Lamis Suivante
Les assiegés firent une rude Sortie Surent
Tous reguls Trouverent Sur la Deuxe Lune et
Dans les tranchées et remplirent partie des
Dites Tranchées et Heurent Le feu au poudre et
entrainerent un grand nombre et furent
et Maitre des dites Tranchées Sept ou huit
Jeunes Duran, Mais Les Sr. De Baran,
Ste croix et de Jamon et Nestres de Camp les
en firent eloges aux Depend de la Vie
Sur Jeus de Jamon qui y eurent un bras coupé et Heurs qui a prés de
Cette Sortie fut grandement heureuse
aux assiegés comme toutes les precedentes
car ils ny perdirent que quatre hommes
et Deux prisonniers et des assiegeans les
Trouverent plus de trente hommes demeurés
Sur la Place et plus de deux cens
Soldats
Le Duc de Guise le Donna un assaut
general auquel les assiegeans furent

1621
9 Juin

Reprenés neantmoins où dit soit que la
porte y avoit été ouverte.

Le Duc neuvieme dudit estoit
Le approcher s'étant fait au quartier du
prince d'Joinville Jusques sur le fossé du
grand bastion, Les assiegés firent une sortie
en La quelle ils defirent Le regiment de
Simon qui étoit en garde en Latranchée
encloüerent un canon et emporterent les
Boulets et sur le regiment qui étoit
amené Le Duc des Montmorency qui etoient
Logés en cequartier La se Debanderent
de sorte que Ledit quartier fut tout a fait
ruiné et Le grand bastion abandonné

Le quartier du Marechal de Themines
fut pas meilleur Jusques Les ayant quasi
porté Jusqu tout Le travail d'un siege
et Lui restant fort peu de force avalé
Regiment de Toulouze qui etoit quasi
complet Ledit Regiment se tiendra
Dans mesme

Le quartier du Roy grandement
affligé de Malades Soustenoit tout les
Jours et Dit on que si les assiegés

cupeau Donné Lor de Lette pour la majesté en
Courru fortune
Restoit Leguartier Dacommetable qui Setoit
Lamieux conserué et leur frais comme le
mieux pouveu Seregut avoit Besoin il Servi
a faire Lorestraitte Suivant Lequin avoit
priuagié Ledit Sieu connetable qui Seroit
Ledernier au Siege de Montauban Comme il
a Luy meme Temoigné par la Lettre qui
Escrit audit de Montbason en excuse de
Lalevée du dit Siege qui fut Ledernier du
Dit 2 Mois doctobre enquoy il ne doit Seroit
Besoing Deplus mes vn Lesergie deloyal
qui fut rendu aux Roy La reputation duquel
se engagea Lautrement non Sans hazarder
Lapersonne de Lamuyesté a la preuue de Sete
Juyets rebelles auquel estoit de Serbouc
Seruiteurs et a Letonnement de Lestrangere
de Seroit Leuer le Siege devant une place
qui Auquante ans auparauant Navoit été
Connue et qui Seroit fait Seulement Signale
Depuis Lannée 1562. que Le Huguenots Sen
empareren par deux Siege Lequelle avoit
Soutenus Contre Les Mareschal de Monluc
et Le Sieur de Terrier

1621

Prieure que Jay Devois Triompher
cette ville glorieusement Sans comparaisoi
pour La Croisiere foia Rempreche dee
passer outre Jans faire plainte contre les
procedures quisé fon Maintenant aux
Rechercher Sere Malversation quisecommettent
au Maniemen des finances Du Royaume
ou pieure avoir beaucoup fait quand on a
Condamné en Lamende quelque Receveur
Extraordinaire ou quelques Receveurs
de Lepargne ou Leure Commis Jour
autres remplacer Sibien Leurs Cottes aux
Liege quils ont fait Decreter les poursuites
Maison et Noir ne sont pour recevoir
La quitance Dumal ny Les
Commissaires de requestes La Source vient
De chefs Le Commissaire fait Son role
aux Routes Le Treforier en meme
Depayes Sur Sordonnance qui accompagne
ce Role ils ne font ny Sur ny Sautre comptable
Des Susnommez que Les chefs ou Dans
Les compagnies et ceux de la que proude
Ton Lesdit Commissaire a proudé aux
Liege auquel Lesdits Droyois avoit

Entre Mille femmes et Le Soudoier et cependant
et jamais Jean qui ne fut en eut Jamais quinze
Mille Hectifs, et Son Douzeil chef qui est
Commettent Le Larcin et qui par consequent Sont
plus coupables que Les tresoriers neantmoins ces
cependant quon fait Reprocher aux tresoriers,
Lechef qui en a plus grande partie du
Butin qui en volé et Crabe Sellon et
Letat Sen moquent et Hait Si Le Roy veut etre
bien Servy et que La discipline militaire Soit
bien gardée a fin de retenir Le Sourde Desordre
a bue Il nest Soin daumaux faire et Soutre
qui ny ait aucun en elle Sefera Deportement
et Des echafaux dressé pour punir et Voler
et pille et Les paisanes et ceux qui en
profitent

Or Les protestans et toutes parts
excité par le courage de ceux de Montauban ces
Remuoient toutes pierres pour en Divertir Le
Siege La Duree et Dombes dequel Leur Domaine
de Saudans plusieurs Se revoltoient Les
de Montbrun Empara Dupont in et de bail
en Dauphiné Dont La majesté avertie en fut
pratiquer quelque Ledit Sieur de Montbrun en

Laville Degrenoble elle fut contrainte elle
Renvoyer Les Lettres de Lediguieres grandes
Mareschal Decamp et Lieutenant de Roy en
Daulphiné pour y Donner ordre et aud pays en
effectuer les jugements au Siege Denantuban
Daillleurs Les villes de Montaubon et
Jon fut qui Donnirent Jus la garonne et la
Perdonne et arrestent parcous equem Le commune
de Bordeaux Se revoltenne pour Lemarquis de
Niambeau et Les S.rs de thevbon celuy Les
filles celuy ey grade dubois de Boisses
pardillon qui etoit auncamp du Roy et lequel
etant envoyé par sa majesté pour y Donner ordre
Il fut miserablement Massacré on adit que
ce fut par la connivence de Ledite enfant
et Redoutable par Lettres aud Jurs
de Montbazon La Comme Desparrindes

Toutes ces choses Jointes aux tratisons
faittes au Roy, aux Malades, aux mauvais
Conseils Donnés a Sa majesté, a Lhiver Survenue
et incommodes Comme nous avons dit et
aux favorables Sorties des assiegés mieux
pourvus que Le Roy De toutes choses
Necessaires pour Soutenir un Siege principalement

de leur Artifice Sa majesté fut en fuit contrainte
de remettre La partie en Dimanche Suivant a cette
de Montauban de se remonstrer

Mais a fin que vous soyez Instruict quelle chose
que ce soit et toutes Nouvelles Receues vous
Remarquerez que lors il courut et a couru un
Livre depuis qui se donne pour Memoires
Français de Levanteurs duquel Compilateur et entateur
tout est quitte Chacun dans Lexamen de tels
Colporteurs et vendeurs D'almanachs De paris
et dans ces Gazettes ridicules que on publie Contre
Les Semaines pour amuser et abuser le peuple Jay
veu dans le Septieme volume de ces euvres
une Lettre que Lauteur dit avoir este escritte
par M Le Commetable au Sr. Le Dudemontbazon
son Beaupere Laquelle il ma semblé bon
D'inserer icy a fin que vous voyez sur quoy Ledit
Sieur Connetable rejette La faute de la Levée
du Siege de Montauban et enquels termes il
parle de ses enfans Du sein de Boine Isole
Sujet de tant de Larmes a laquelle Lettre Jajousteray Les
Reponse que ce Memoire Faussit y fait
et Les blasmes quil donne audit Sieur Connetable
Contre Lequel vous voyez Lors toute Lorleans

640

1625.

Juin

Libelles Diffamatoires Dont Jay eu Denuce
raporté quelques choses voir la Lettre d
Monsieur Jeroue avoit amuse que Je Seroit
Le Dernier au Siege de Montauban Jenay pas
failly par negligence Jay fait semation Sur et Saine
et Sauvee par mesme moyen Notre miserable
troupes Lesquelles La maladies et les longueurs
Du Siege avoient rendue telles, nous avons Dou
Leve Le Siege mais nous n'avons pas veue la
volonte que nous avons d'etre au Dessus des
Limites Cegnee Sans Doute nous feront Les
cy aux mis en etat De reponsoin Jortio Jaine etre
Suis entre par nos troupes qui Se Sont trouvee
ry montant a Six mille Jommes auec de Bon
et Bateaux et Jorte qui Sont a leurs portes
pour les Commodites Sans relache Jour et nuit
Sous Bonne que Son Laine aussy en Retour
Jous la conduitte de Sr. Dr Gerau
Lequel n'en Bougera en Retour compose de
Cinquante Chevaux qui nous Sont arrive il y a
deux Jours et Degne Ligne Cheuse regimente
nous Laissons pour Les rafraichir et refaire
vers Monsieur Notre Illustre Laquelle
Benigne et la Coutze toute et Notre armee

cela mapoint attendry nos courages pour
pour l'apprendre Sil plait adieu bientot
Vous saurez reprins depuis en Languedoc mais
un adieu qui En Survenu a Roupru et
Depuis en Lamour Dupauore Sein De boisine
Lequel acte a prouvé par Les propres en faute
et soudeure Car celuy qui Lestué a cet traitte
parmy eux et se Sont revoltez et Deux places
que Le Roy luy avoit confiez par accord avec
Luy Devant Lesdits et St Jean Dont Luné
En sainte foy Laquelle etoit autour de Sont
autre et Lautre et Nouveau Dans le fils qui
etoient Dedans Deux Bon bourg et gardent deux
grandes rivieres Lagarone et Ladordonné
Sur ce pays Dudit adieu Le Roy a envoyé pour
Les divertir et Leur a apres Son entrée et
Toulouze Devant et Nouveau pour l'attaquer
et pour chatier Le fils aisné qui En Dedans
Lequel Sen declaré contre Le Roy aussitot
Je vous addonneray avis, voila et Nouveau
notre et Misere laquelle nous affligeoit
Beaucoup Si Le feu roy Leplus grand capitaine
et Sieur Depuis navoit attaqué ces places

Leur comparaison de celle ey Jaux les avoir
priser et Davoir ete contrains de leur le
Liege par impuissance et pour nous il exer
certain que Jamais il naeté ouy ni veu accident
Se dresse pour la quantité Desmalades avoir
eté contrain de Leur Le Liege dune ville
Laquelle ne pouvoit tenir Douze jours davantage
Si nous eussions eu de regret, Mais Les
Soldats du Liege avoir tellement ennuyé
et Rebeffa quantien Domaiges nos Soldats
Si leur eussions Leur dé bien faire, quatre
Cens nous eussions Mise Lapremiere quelle
leur des Mayens grace Son courage
incroyable Si des attaques Si hors dapprocher
qui prédi grande quantité de Noblesse
Capitaine et Soldats Tellement que la plus grande
Amitié qui Leur dise Seurent dans
Le Sein de celle qui Luy restoient enfin
quils Seu allerent presque tous quelques
qui y pu apporter Leprouvante de tous
quartier Donna Telle affurance aux ennemis
quils eurent quils ne pouvoient Etre battus
et Les empecha de traitter ce que Sauriez

643

1621
3. Livre

Ne eusse fait faut aucun doute, La Seconde
La faute que firent Les Noyers de Nouseux
Sangaleme de Lusse parce Les Seuls Sauvegues
quatre jours apres ils etoient pris, La troisieme
Fut la Maladie de M. Le Duc de Montmorency laquelle
fut Cause que trois mille Hommes qui Lui
auoient fait Leur Entree avec Lui et par ce
Moyen rendirent Le quartier ennemy
et Le dirigierent par ou il fallut que Le reste
De l'armee Tout Les jours empire et cela fut
Cause qu'ils furent malades et quelques uns
Sen allerent Sans que Lon y peut remedier
La derniere et La plus grande ce fut Les
grande et incomparable maladie qui Les
mit universellement dans Leurs que nul
n'en a été exempt Le Roy excepté Sans comparaison
Le Roy Lequel Se bouldin a trouvé pour
avoir vu une Copie de la Lettre que Escrivoit a
M. Le ..... qui vous mena apprit nos miseres
ou Le Detail Seroit Trop Long, Je me Songe plus
au Siege Je me Songe que ce que Lon doit faire
a Lavenir pour Sauver que Le Roy obtint
une telle Paix a ces Malheureux qui la
ne peuvent echapper, ils n'auront plus de

644

1621
3. Juin

3e Liberté, plus de commerce, plus de trafic, plus de labeur pour les terres, plus de moyens de nourriture, leur ville puisque tout autour comme vous sçavés on a mis de fortes garnisons pour les asservir et vous diray que le lendemain du partement du Roy il arriva un nuage de gens pour venir à la guerre ils furent attaqués par nos troupes et battus et en demeura sept de morts et huit de blessés, voila les visites que nos autres font souvent et tous les jours vous dire du reste à bientôt vous toujours je me recommande de mon ame à votre bon humble fils et obeissant serviteur Je Suyne

Ayant lu et Mercure a rapporté la susdite lettre vous requis dire pour l'imprimer ou dire contre cette lettre qui fut imprimée par le commandement des infortunés arrivés devant Montauban sur autruy et qui ne tend seul sujet ouvert plusieurs livres du Empereur ou le faisoit autant sur de ce siège fait contre la saison et

Lavis detout Lemonde ou dijoit quil navoit
Jamé Lorda requis accueil yeux Devant e
Hautemban Jumonde capable detenir cette
ville afriegée Detout otéi requil pouvoit
et devoit faire, quil avoit tiré Les deniers
Depluseurs edits dursaux, empruntz et
impositions et avoit fait partir deparis
force convoyz Dargent sous pretexte de
payer Larmée mais que Laplupart avoit
été emié a Blois au lieu den faire
payer Les Soldats Lorsquels La faim en
avoit ysbrutié que Lennemis et Lamaladie
quil faisoit Tous les jours Travailler Confusément
a Lesigny, autant a gilleboeuf, Luis ceux et
amiens, Crispeux et Calais, Sens ceux et
Lhotel de Nemers quelon Estimoit de Paris
Tous a vingt Solz par jour et 1500 Hommes
de Garnison Dans amiens pour la garde
Reparties de jour Le jour Letout ordonné
pour Le Roy et payé Comme dessus, cependant
que Les Soldats de devant e Hautamban
e Monroeil de faim et avoient eté contraints
Dabandonner Larmée faute Dargent

Oudijon, (cedit ce Mesme) Jean de

646

1624. 3. Livre

Ayres prime Delaprurance qui Setoit
donné Laministre pour Letat (enuoye Lle?
armées en Vellecau ?. Deresta nouveaux
qui voulsit faire praire, I de Le departemens
aux actions militaires, A De Le Rochelle
et I de Le gouvernement quenouvellement le
peuple De Toulouze faisoit desimpretations
contre Luy Mais aux Derparrouvoir de
qualité en forme de plaintes Degnoyit fu
averty par Lettres dunsien parens qui etoit
a Toulouze pour faire avancer Lespreparatifs
De Leurs que Leroy Devoit faire

Cependant pour en connoissance De tout
cela et mesme en Veuxje faire Jugement exte
Jay avisé bien pour avoir vu plusieurs fois
Leurie et Lajalousie de Nobles avec la haine
attachée a la faveur aussy trouveje de
bonne grace Lacrpour ce que fu Le Grand
Connetable a Lard de ce bien parens, Setoit
Si jou il nouveau courtisan Jemen formaliseroit
Mais Jeluis bien aysé pour De faloumie
Jou exposée cuse Legit Le Roy Domnen
de Lautorité aussy Les grandes courages
de Semesmes pour, Dece Rapports et grand

Les fluteurs qui se veulent faire de fete
auprez deux leur viennent Semer de tete avec
ils en font etat comme d'un veu qui leur
ote le bapteme de dessus la tete et au lieu
de sauvage font en les baptisant
repondent avec ceux ouvrez cette fenetre et vous
en entendrez bien dire davantage la bas.

Or j'ai mes souvenu d'avoir dit cy
devant que le Duc de Mayenne allant contre
le Roy au siege de Montauban revenoit de
son expedition de Guyenne exprez je
revenois sorty de ce pays la que je leur vous
la fesois cette expedition laquelle fut
suivie de ce que j'ai dit au sujet du Duc de Rohan et des Montmorency
celuy cy pour le Roy et celuy la pour le de
[illegible]
protestant.

Durant cet an cy depuis le departement
fait par l'assemblée de la rochelle
du gouvernement du Royaume et distribution
des villes et commun de Nismes de la force
avoit été ordonné chef du Conseil de la
Cour Guyenne dans lequel en comprise la
Duché d'albret [illegible] maintenant le

1621.
3. Liure

Reprochement Dudit Sieur et de la force
et Reprochés que Le dit Demazemi
y fait pour le Roy

Mr. de Rohan et de la force ayant
pris Leur ordre de L'assemblée de la rochelle
entrent en La ville de Nerac y sont
Reçus a bras ouverts et Le Lendemain
de la force reconnu gouverneur de la province
Souueraineté de la dite assemblée, (qui
ne dit plus du Roy) Signalée reconnoissance
envers le fils des bienfaits reçus Depuis
par la dite ville en laquelle Le Roy Dessus
avoit fait Long Dejour Lorsqu'il retoit
que Roy de Navarre Laquelle il avoit cheri
sur toutes et pour marque de sa bienveillance
y avoit etably une chambre de Edit et la Roine
a Maintenant revoltée toute Le Roy son
fils qui pour etat mieux Luy tole La Rue
Chambre et La transfere a aguen

Le Duc de Rohan part outre pour
son departement de La haute guyenne et
Jans Languedoc et Les chefs de la force
Establis a Nerac en Les ministres de
sont cela meme qu'ils avoient reprochés

autrefois a la Ligue, Jayvu a Sarli ce
Lorsqueme Jervolta Soutre Le Roy Leury Trois
Les predicateurs pratiquez par Laditte Ligue
ne prebyo que Limoz contre ce Jurau Retorem
Leur termes et un Nommé quintre prechant
a St Barthelemy qui en Laparoisse du
Palais fut fi effronté apres avoir enragé
La pretendue Tirranie du Roy de faire leve
Lemain au Sein de Jardins premier Presid.
du Parlemens qui etoit assis en Lamore
pour luy faire Jurer cette union, apres il
fut forcé par les Murmures des Ligueurs qui
Etoient au Sermon et epour eviter Le danger
de Jorir et voyy a nerue Les ministres qui
a la reception du Sein de la foree ce
Montent en chaire Jon francois Le Jeune
a La rebellion et Jurer au peuple Limoyne
De Jobeissance

Le Sein Lihon prend de la ville Lyon
Sur le chateau remontre au Sein de la porte
gouverneur Dieu Limportance de cette
Rebellion luy fait promettre de conserver le
Dit chateau en Jobeissance du Roy, voyla
Remarquer que La Ville de Lyon en

650

1621.
9 Livre

Composé de trois parties Le grand veras,
Le petit Verac et Le chateau

La revolte a duré et Durè dans le perigord
quelque Ans Les catholiques de La ville Selon
Le prèsidiné Le preid. Lubon en contrainct des
forts et Laporte gouverneur du chateau de
Jour a Lacebellier auquel jay dè la promesse
qui Lui avoit faitte Du contraire auquel preid.
qui Lui donne aussitot avis de ce procedé du duc
de Mayenne qui etoit Lors a Bordeaux
a peu mal disposé de Sa Santé

Mais cette indisposition nempecha pas
quaussitot et Dès Lannuit meme il remontat
a cheval Sans autre Suite et Compagnie que de
Sa maison et quelque Noblesse qui etoit Lors
pres de Luy et ainst equipage tire droit a
Verac ou La noblesse catholique qui Se mit
aussitot au tour Sur Saye De Lhuissier
par La ville de Labarde Lepoun de
Barbaste et autres villettes et arrivé
pres de Verac il trouve que Lentrée Luy
en est interdite par Les habitans
du Vicomté de castets et de Lun des chefs
de La force qui avoit pris Sa compagnie
aussy en tiers ces troubles ou Nevis pour

Ledit sieur de Laforce enfermé suivi de
Montauban et Naisdevant que d'y entrer
vieil et experimenté Capitaine qui etoit fil
Savoir bien Soumeu fil en pouvoit sortir
La Noblesse Catholique et Serviteur
du Roy amoureu de toutte sorte de vertu
de Maysme Gouverneur de la Province de
Suis de Roquelaure Lieutenant de Roy d'un
Coté y vint d'agen avec esté ou douze
cens Soumets de pied et environ deux cens
chevaux Le S.r de Marechal d'Aubeterre
de l'autre avec cequi put ramasser de Saintonge
de Montauban enchemin Le S.r de Vieuzac
y amena avec 1500 Soumets de pied et cequi
fut amasser de noblesse de sorte qu'en
fort peu de temps Le S.r de Maysme se trouva
a visté depuis de quatre esleu Soumets
de pied et environ 6 ou 700 chevaux et quatre
Canons Com elle neantmoins peu capable
pour le dessein de Laguerre Suivisti assiger
et forcer une ville Composé de trois membres
plus que suffisans pour resister a l'effort de force
Et consideration neantmoins qui entoutte
occasion Militaire est trouvé par deplacé

652

en La ferveille De Lestesame quexiure qui iauoit
que La fortune en Sa reuolutio⁹ pouu eouuert en
Septembre pur quil ne Sampre Devan Nerac
et aussitot uuille en Devan Dumoxgue et
La force quon Luy diſoit etre en campagne
pour venir Leuer le Siege de Nerac avec Roue
Sommer quil avoit Mais Lintentio⁹ Dumargue
etoit faisan courir Le bruit quil alloit a
Nerac Se Surprendre La ville de Sammon
Cer forte Comme il Sy ala Sauue Selutteligue
quil avoit avec un des Consuls quelques partiuliers
et de Sentmiten Leur que le general Decua et
La religion pretendue reformée en connoissance
de telle entreprise

De sorte quil fallut que Ledit de
Mirepoix Sangrãde batterie et que Son
Le Sieu de Nerac fut retiré pour Sammon
Cer importante place de la guerre le protestan
faisoient grand etat Le Sachemin vont vers
Sammon avec La Cavalerie Laissan Devan
Nerac Le S. D'Aiguiles Mareschal decamp
avec Linfanterie et arriué quil en Sadmiran
on Luy donne avis que le Bateau de Sammon
Sien encore pour Le Roy mais il ny avoit

1624
3 Juin

que douze cens soldats fonts la charge du sieur d'Estourville
et quelques habitans catholiques qui s'y estoient
retirés au premier alarme et qui plus est il
ny avoit point de retranchement
Lequel tant que letat paisible auquel
Nauoient Eté Longtemps avoit fait que ces
soldats prenoient Leur provisions a Bourbes
en Laville alaquelle Le Sieur envoye Le Sieur
Dechevery avec quelques Mousquetaires pour
Reconnoitre Coutes et Byes et ayant apprins
Le Sieur d'Estourville avoit besoin dhommes fait
entrer aubateau 50 mousquetaires cela arriva
Laveille de Vr Jour 23. Juin

Le Lendemain Le Sieur arriva aumatin
fit de 1 Lamit Suivante entrer encore cinquante
Mousquetaires avec quelques vivres et bateaux
Conduits par Les Sr. Dondiac

Voila un grand acheminement a la
Victoire et pour epouvanter La ville et
Isola quelle aussy Le Lieutenant Civil
Juen amena

Ces fait Le Lendemain deMarmande
deux Canons de fonte et deux autres ces
Les qui Seprendent par la garonne dans un

654

1621.
9. Juin

Sans un bateau garnie de bons Soldats et
Canonier et Lecon bien placé pour forcer
les retranchemens Des assiegés, Le Sieur Rouze
Sert pour Le S. De Barau avec son regiment
et celuy de Lafaux etoit d'vn mesme Tertre
Lafaux auquel il fut combattu quatre ou
cinq heures Durant avec une genereuse opiniatreté
Depart et dautre, Mais enfin Les assiegés
gaignent et Contrees et Barricades mettant
une Telle epouvante en La ville et Joinct les
Batteries continuelles Jusques au quay
Suivante Lemarque de la force a Baudonne les
Vilz et se retira a Castel Jaloux auquy
avoit il plus dapparence De tenir Davantage
Dautant que Rouze et Barau grave
grand Combat etoient entré dans le fauxbourg
Sous les murs Dudict Vaxille Comme il
Leur en eut ete force parequoy ilz retournerent
aussy viste en Laplace

Le Duc De La force etoit au dela
De la garonne avec apres bon nombre de cavalerie
et Mais il neput avec quelque tentatives moyens
Joint de battre pour venir au secours de

1621.

3. Livre

Serapiegé ayant plus mal pourvû a son affaire
que n'avoit fait le Duc de Nevers qui de la
Son entreprise avoit arreté toutes Catastrophe
Rien ny fut rendüe une place a l'obeissance
Du Roy et au lieu que les protestans avoient
fait etat par le moyen d'icelle Une diversion
Du Siege de Nerac elle servit grandement a la
Reduction de Nerac Laquelle epouvanté du
feüe de Lamnon Jeudi de l'heure Juillet se
que Le Duc de Mayenne y fut retourné

Ceux qui sortirent de Lamnon Lamin
Nerac Le feu a leurs magasins de poudre
Dont Leglise ou il etoit fut entierement
Ruinée et endommagé plusieurs de ces boutefeu
Dans la violence de la flamme qui servit
encore a epouvanter ceux de Nerac

Apres Lamnon et Nerac il reste plus
raisonnable que Castel Jaloux fit resistance
etoit une ville de seureté et dependance aux
principalle pour servire a la communication
De La ville de Bordeaux avec l'armagnac
Condemois, ax, Bayonne et l'Espagne Le
route de tout cela etoit Gouverneur
Mr. Le Baron de Salubre d'albret

656

1621.

3. Livre

Monsieur fut aussy reduitte a lobeissance
par Les S.rs de Boisse et lautre se resolut
durant Le Siege de Montauban, comme nous
avons dit, et lon aussy une place de
Seureté sur le bord de Lagaronne a
Lemon de Marmande et Cartas ville
de Seureté sur la riviere de Gadon et dunne
Domaine dalbret et quelquautres petites
places furent demeurés fidelles quun peu et
Lempre le Duc de Mayenne reduisit a lobeissance
toutte La Duché dalbret quelques uns
furent chassés et quelquautres obeissants
par Le Secours dElbret

Ces choses Se passerent en Labasse et
Guyenne audela de la Garonne entre Les
de Mayenne dunne part et toutte Laquitaine
Depuis Les Loyre, Les S.rs de la force dunne part
et Les Capes Guyenne de Lautre part et
Rebelles et Celle fin Le Dixiesme Octobre
Lannée se trouva Sa Majesté Demeurée
1000 hommes Mais Sa Majesté Les renvoya
nettoyer tout ce qui restoit audela de la Dordogne
et Dauphinat et Angoulesme afin de
faciliter Leprise de Montauban dont luy

1621

9 Livre

avoi donné en esperance e
Leza petite ville de seureté Nais assés
forte pour soutenir un siege elongiée dagen e
Demyon une lieüe et Demye en montier
Neiste Nais retaut par Secondé de Leitoure
aux ville de seureté qui voulu demeurer en
Obeyssance force Lux fut de seredruire en souffrir
la Demolition de ses fortifications
Comun dependante de la conté eeee
Darmagnac etant neantmoins en Lobeyssance
dagenois ne Jevoulu parperdre quoyqu'en
par Longtemps Soutenu un siege pour la
forteresse de Sa Situation Sur un Roc eslevé
et ville et chateau Jeune colline et Difficile
aux de toute part
Le fan Ledue de Nayenne entra avec
Larmagnac en il reun au Nom du Roy
Lobeyssance decets villes de seureté a Lavoir
Nauvezin Lisle et Jourdain Sur la quelle
Nauvezin et Lemas de Verdun qui etoi eloigné
de toulouze Demyon de lieües francaise de
Nauvezin Sur tout qui en Sur mer petite
Riviere appellée Le Nan qui ne porte pour
Vaisseaux pour Sagrande forteresse et eee

658

1627.
3. Livre

& munitions d'artillerie et habitans en grand nombre riches et opulens pour la fertilité
de ses terres pouvoit armer une armée royale au moins
trois mois mais reposant sur les bonnes
relations aux autres et toutes choses
par les diligences et justes armes du Roy
faisoient jour a l'union de tant de villes
bien disposées toutes et choses sur le dessein
de cet avel etat pour en faciliter la ruine
laquelle il pourroit exiter en suy restant
que estant ban et la retenir depourvue
ces secours de toute part voyant humaine
comme nous verrons ensuitte

Armagnac, Vigenois et ceux
pouvoit repartir au delà de la garonne etant
Rebute sa majesté fournie aux deliberations du
Parlement de Toulouse la demolition des
fortifications de cent quatre places jusques ayant
été omis quelques consulter ils ne manquerent
pas de faire leur devoir pour la ruine
de ladite ville en avoir pourchassé les
villes villes en etant proches les garnisons
de celles et tous tours jours a se porter et
a battre et prendre de prisonniers sous

1621.
3. Livre

aux Samajestés et Lande au Duc de Mayenne
qui vint Le joindre et Lesemmie et de
environs et Montauban pour nettoyer tout ce qui
pouvoit apporter de Lempechement au siege
quelle avoit resolu dy mettre

Ceux de Montauban averti de ce dessein
Jettant dans Latour de Carina Jusques
Sommer pour arreter Ledit Mais le Capitaine
portet de Loubeze pour les attaquer fut cause
quils Lexecutèrent et Ledit rendit Latour au
Jubos ayant elle apparlementé puis passant outre
pour prendre Logis a albias il y trouva
Resistance Laquelle donna Lieu dans ceux
de Montauban dexpugner Ladite Tour
de Carina et maltraitez ceux qui y trouverent
Cependant ceux dalbias firent Telle resistance
que fallut que Les assiegeans Lentretinssent
et firent Barricade au dessous Lun de
Lautre entre Les quelles et Lesglise
St Croix Soutenu ceux qui feroit cette barricade
dedans Laquelle quelque Les ennemis
Jusques plus de soixante Hommes Dedans
Ledit Mais enfin ils furent forcez Le
Capitaine Lapierre Lieutenant et Laville

662

1621
3. Juin

Rendue a la Riviere de Dubue qui prigué
Une grosse Pleyre de Les Bevignoles
e Marechal De camp y ceux fit pendre Lapierre
Le conseil et vingt Deprimipaux Habitans
Le surplus a rançon et Le remainder attaché
a La chaine pour Servir Deprommier esclave
e Montauban

Cela donna De la frayeur au ville de
Reale, ville Cauzade, negrepelisse, bourniquet,
et Dude qui Se rendirent audue mais
St. antonin demeura dans le parti contraire
et ne fut assiegé Lors obstant Les
Commandemens que Ledue leur Jusques ces
Jastemmies a Montauban pour mon avoir
Dit ny donné Double fatalité Lune pour la
fuidude de Nayenne Lautre pour la Salvation
De Montauban qui devoit Estre pour suppost
Des fote' De St. antonin

Voila Les exploits dudue demouyenne
en Guyenne voyons ceux Dudue demontmorency
en Languedoc Contre Ledit De Rohan
et Lenvoi Declaration ayant avoit été
Commis Lesdits Dauat Languedoc et autres
provinces y annexées Son comparlement

1621

2 Livre

Premierement en quoi nous avons au Sieur Languedoc et a Labaume Guyenne Son Lieutenant avoit ete donné aydes d'Aubais -

Le Sr Languedoc ne fut pas plus heureux que La Dame Guyenne Sur un Mr de Juillet en Davon La premiere de Lesperte et Disgrace fut signalé d'un vaisseau Hollandois chargé darmes qui Leur devoient Legué ayant ete Remis dans Leur Pays par Ce Roy Davon fut surpris par M. de Montmorency par Subtilité d'une personne Nommé Guillaume Greff catholique, Lequel a bien Merité que Lon en fit icy Memoire, Comme il prestoit de Nuit Les Capitaine Du Vaisseau Laborde avec Son Equipage et quelques Soldats pour prendre Langue, Greff Leur alloit que Le capitaine Luy demande Sil etoit de La Religion reformée Le Capitaine Luy ayant fait entendre quil en Etoit et Tous Les Siens aussy Suisse repondit Lepechem vous y trouverez pour gouverneur Monsr Lousmé de Mr de Labastitou qui vous Leuera bien, le nom de Labastitou rejouit

662

1621

9 Livre

Le Capitaine Dantaus que Lesieur Deshatillon
Jetois après fait connoitre aux etats reele
Voyage Bas Jouin La renommée Dimon ses
Chatillon Chevy et estimé en Corprovince ils
fit donc a Dieppe en Sera rendre au chateau de
Caen ou Lesieur Deprimuls Gouverneur
Les remit avec grandes Caresses car il Connu
Bientot La fourbe de Dieppe qui n'ayant appris
Lenvoy du Capitaine envoye au Vaisseau nombre
de Soldats pour en retirer ceux dudit Capitaine
Sur pretexte de Lesieur Crafraintzin Se Saisi du
Vaisseau auquel il fait tirer une volée de
Canon Comme aux Autres Deux mt
Signe de reconnoissance Comme Font les Capitaines
de Marine font Lorsqu'ils Sont arrivés
a bon port les Canonades Sont quelque
de Montmorency Gouverneur de Languedoc
en est aussitot averti car Il etoit a present
qui n'y par bon Ordre

Le Lendemain Le dit Sieur Intendant audit
Lieu print sa visite Le Vaisseau ou Inventaire
fut fait declaration qui Se trouvera
Lequelle Nous Lui Envoyons pour Le Roi Civile du bon
Languedoc Comme vous Verrés Cantot que

1621.

3 Juin

La Jemblée des Vingt Deputez pour la Declaration contre les Jieurs Debatille &c

Le Jantorisant pour plusieurs raisons en icelle contenues, pour avoir apporté de Larmemens a la prise de Jaint Jean en perte de leurs armes

Or est il trouvé dans ledit Jaint Jean huit pieces d'artillerie de Larmement dicelluy et hors Larmement six doubles, Canons et huit moyennes quatre Jilles et Mousquets quatre mille Jarabines, Jeize mille cinq cens pistolets, Jeize Jilles cinq cens piques cinq cens Cuiraces, cinq cens Cazaques deux cens grenades Jepondre quantité de boulets et Balles pour les canons et les Moyennes quantité Jeplomb a faire des Balles pour les Mousquets Carabines et Pistolets et quantité daix de la Jorte Jeparsens et Jeize pieds de longueur de 11 a douze pouces chacun pour faire ponts volans Tranchées et Hauteretz

Sera mis en Jon armement Cinq a 600000 que les reformés des pays Bas ont joint au Roy pour ayder a la guerre contre Leurs Confreres de France pour recompenser les vaisseaux

164

fut donné au Sieur Depimont, Beau Cousin pistolet valant Lorsqu'il y eut Livré à Graff Liuste du butin acte de Levée apres mort et a aydé Lequel de Lettres qui y furent trouvés furent portés au Roy toutes Cachetées et fermées

Cependant Le Duc de Montmorency qui avoit Le commandement de faire Le degats a environs de Nismes et de Montpellier Jusqu'au Lairon et Les vendanges s'il comportoit avec toutte sorte d'hostilité et Lesion et de Jour au contraire Comme gouverneur du Lerde de Bas Languedoc pour Le roy Lui opposoit Leur qu'il pouvoit et faisoient Les Deux Seigneurs toutes Les entreprises et Surprises Mes Sur Lautre qu'elles Lois et la guerre permettent

Le premier de Juillet a Lieu un attaque Mon Cimetiere Darriadet et retranché a un gros bourg appellé a Marguerite pres de Nismes ou il y avoit une eglise forte et une tour Destruite a leur Service de donjon et retraitte pour un Besoin Elle etoient obligés De Capituler et Les encouragions

Roi Les Seuls a prochains quils esperoient
et qui Leur avoit été promis de les visiter
auroy avoüés Ja un Signal qui etoit dallumer
Dessus exteux Lesplus eleué pour Sintraverti
et desia a Sapremiere allumé ceux de
et Marguerite fon voü Dessus au Jaun des
Leglise et de Latour Leux Deuxmes Leur repondent
par Lememe Signal avec telle quantité que
Lesplaces semblerent toutte en feu et esperdans
Jamais pour venir au Secours de Marguerite
ou Les Canards et Escalade Se Sonnoient aprement
et ou le Jieur Juriales Lechevalier Durotoire
et Deputez Gentilshommes Darles Lee
Baron de Sarbes de la compagnie de Monluc et
Le baron de Lovigon et Descarats qui
avoient chacun une Compagnie d'Infanterie
Legers Les Sr. Ville la Comdamine de Galudan
et une autre dun Jeune parisien Lemon
qui Estoit Lieutenant de Sr. de Villeneuve
et de Bigarre Gentilshomme de Benerne
Le Sr. de Marquis fils dun de Montadon
et Les Sr. de Montmau et Declaumont
qui Conduisoient Lequipage etoit de Sept
quatre cent Hommes de Pied exept

Regiment outre La Cavalerie en bon nombre
de noblesse volontaire

Le Capitaine de Maison de Maison Conseiller
Conseiller Eschevin de Toulouse en fut Decouppé
Legrand dans les 2 Maisons qui Opposerent
ces Lune a lautre en fortifiant et combattant
quelle se trouva apres la victoire Jusques pres
de trois soldats tous tuez que blessez en deux
seules Maisons

Les Maisons forcées il fallut venir
a Leglise et a Autour outre combats se
firent alors de Pistolets depuis egorgeans
Les Uns de Vifves et les 1500 hommes en
cinq cens chevaux furent a Nille pres de
Marguerite Mais Ledit de Montmorency
Leur opposa Douze Mille hommes de pied avec
deux pieces dartillerie qui firent Lemme chose
quavoit fait au Regne precedent celuy cy
Mez dessus en La journée de Senlis
Car cette infanterie venant a Toulouse et donne
Sous a lartillerie Les Uns de Vifves en
etant Salué regagna bientot Se portes
et fut Sans aucune qui Setoient retirés Sans

1629.
9. Livre

En leglise aparlementer Lechein de fourniquer
qui Etoit en Lestour prendri a la discretion
dudit demontmorency et fortune avec luy trente
Soldats et ceux qui etoient en leglise entrent
Lavie et Les armes sauves et en fortune
Le Surplus que Deguatre cens quils etoient
Il neu restat que 80 aux Depends
Lavie de 4 gentilshommes et 8 Soldats
et Dune douzaine Deblessé Destroupes royales
Assemblon quon fit bon Sumes dens arretes
Autour Ledit de Montmorency et environs de
Nismes pour y faire degat et Nait une plus
importante Consideration Lenfi retirer qui
Etoit La Surete Desecclesiastiques et catholiques
qui Etoient a Nismes Lesquels etoient
en perpetuel Dangers Delavie dont ils
etoient Menaces Si ledit Demontmorency
Continuoit Ses efforts

Depuis que Nous Sommes a Nismes
Nous Sommes pas oublies une grande assemblé
qui fut faite Des eglises pretendues reformés
Du Bas en Bas Languedoc Sevenes vivarets
et Dauphiné Laquelle assemblé et Nait esplus
fit une grande Declaration contre Le

1621.
3 Livre

Juin Declatitos ayi Lassemblée de
Larochelle avoit donné Le gouvernement du
Cuite Duban Jaugue de Navarre
et Laquelle pretendoit que Ladite
Assemblée generale de Larochelle avoit
Reservé Lepouvoir aux provinces particulieres
De Donner aux occasions sur les choses
Necessaires a leur Conservation et Seuretés
Jusques a Lautorés Les Declatitos contre
Lequel elle exposoit tout ce que Leur
pouvoit imputer a un Criminel De Lezes
Majesté et entreautres ce que Jay remarqué
cy Dessus en Lapriese du vaisseau Zollandois
Denestres Soupçonné de Laperte des
Vaisseaux, et ou Le terme De la
Declaration, n'en ayant voulu Lever
aucunes raisons bien qu'il en en Diverses
Commodités plus Laisseur Davoir voulu
faire un etat Dans leur etat et divisé
Les eglises de leur par faitte union et
Lamoblye Dave le peuples et Infinies
Exercices Reprouvés par Lardre pouvoir
Et retorqués Contraires mesmes Comme
elle en principale De faire un Etat Dans

dans Letat de Lamonarchie comme
ils ont fait etans si impudens dappeller
Noz veiller Loüis du Roy par une
Declaration Lezeze Crainte du Souverain
tant que faire se peut aux elle Declare
Les Sens Detestation, Detz Detoutte charg
et Dignité qui Apartiendra au nom de la dite
Eglise A particulierement de la Charge et
Gemeral des precomes dans Languedoc, des
Leures, Guiennes et Vivarets comme aussy
du Gouvernement des Montpellier et autres
Leurs Interest Civil qui Leur soient conserves
en la Distance des dittes places auxquelles
Leur pourra a Lavenir Selon quil Sera
Jugé expedient Luy Deffendant de ne
exercer dorenavant aucune fonction
Regimal et gouvernement en la dite
generalité et gouvernement apres cette
Declaré aussy Deffendons et tout tel
pourcuite par toutes voyes legitimes
et Raisonnables comme aussy ont Deffendu
Jusques a present a toutes personnes de
quelque qualité quils soient faisant

1621.
3 Juin

profession de la dite Religion de laquelle
pour general ny prendre generalement aucune
charge de luy ny de personne de sa part en
fait de justice ou finances etant avec fait
cassés et annullés toutes commissions emanées
et autres actes cassés par luy et par autres
sans bruit et sa forme de deliberation et
Representer assemblée laquelle empesche et
Revoque le pouvoir cy devant donné a toutes
personnes residentes pres de luy ou hors ledit
Sieur et a fait les compagnies
des gardes Regens et soldats et autres
gens de guerres entretenus sous son nom
ou de ceux de Cassés et reprendans acte
arrêté qui a cy dessus prononcé Deffendu
etant deffendu a toutes personnes de
quelque dans le limbe de ladite generalité
de rien entreprendre que par lexpres ordre
de ladite assemblée ordonnons que la
presente resolution sera lue en la
Maison publique et autres Lieux
de Sur Eglises a ce que personne n'en
pretende cause d'ignorance donné a nimes le

671

1621

3 Juin

vingt nouembre 1621.

Quoique que cela puisse faire acte de
souuerain et parain Les gens de iustice
voiez quon Veut Leué dans letat de
Son Roy, Disposer Du gouuernement, executoire
cuse a qui il Leur ete Donné faire toute
Defanse et prouision darmes dans le pay
etranger este par traunge Du prince souuerain
quand Jconsidere ces actions il me semble que
Jeuoy entre cette canaille des Seize de paris
Lesquelles faisoient des assemblée particulieres
contre Lautorité Deceluy quils auoient approuué
pour chef et Condamnoient celles personnes
quils vouloient faire entendre en Jugemens
toutes Lesquelles Declaration Sus dittes
Delassemblée Declaration Son autorité De
Cruiel capitaine Desquels elle Secondanne
Soyneuse en Lesquelles et ny a article
en cette Declaration que cuse qui Le
Son maintenant nayent objecté et reproché
autrefois a Soligne Bref il ne Faut
que telle Declaration pour Seroit conuaincu
de toutes Sortes de felonies et rebellions et
Infractions ouverte aube Dite Depacification
Considéré entre Soumeur cette Lie

Populaire entreprend Lavenir sur les grands
en Lamoblesse de son party en sommes elle
fait un party dans Leglise elle qui Leveproche
au Sieur Deetzatitto qui Sera Loüé a jamais
Davoir abandonné Lemeschamment elle rebelle
pour se rejoindre a ceux qui tendent au Roy
Ledroit de Leur obeissance

Quand nous sommes en Sortons Lepluvoste
que nous pouvons des felonie Dece fidele
Subalmanzedoe

En vivarets La baronnie Deetzilaw
appartient au Sieur de Deventadour Les
habitans de Leur ville qui avoient toujours été
Bien traitez de leurs Seigneurs furent revoltez
Le bateau non content detre declaré
Contre Le Seigneur Dominant qui etoit
Le Roy mais ils voulurent aussy deposseder
Le Seigneur proprietaire qui en fut fort bien
Bien raison pour Leur vexations et demolitions
De Leurs murailles et fortifications, ce fut
au Mois dejuillet

Il Se tenoit encore une assemblée a
Privas qui Se disoit assemblée provinciale
en vivarets dont Le V.te de blanzac en

1621
9 Juin

et quelque petit nombre avoit Luy faisoient
Le principal Mouvement au premier Sommeil
Reparatoire avec effroy Delay que furent
ceux Deniers et Defait ils Completterent de
faire une reffiaue Dans Le pays Develay
pour Le Troisiesme coup ils commencerent
par Lalloüe quils prirent avec Leglise
ayant fait un grand Degatte a cinq cens
hommes Mousquetaires Hallebardiers et
Carabins conduits par Les Lieutenant
de Cuibert dit Damon, De Courcelles,
Dauphinois parent de Blacons et Brezay et
Bechalard Dayan avec eux Deputez
et Deputez diers

De Lalloüe yssuan par Leur
Secondein ayant Jour a Brioude
petite ville appartenante a leveque Duyx
apré forte couverte de fauxbourg et
Boullevers et a La porte de la ville
en mesme temps quils Sen Beeche alumé
et a Lautre et Cuibert et Brezay portez
Bechalers Sayans dans la ville retirez
par Leur Guides et leurs troupes qui ne
Les virent par tout Lieu quelle

674

1621.
3 Juin

que Lemré du Lieu quoique fort vieil qui
avoi autrefois papé pour Lemaire et
Juguemaux Setoit presenté avec Lexpertise
en main Lestien qui Lui a veu Lautre
eegui encouragea fort Les habitans de
qui Setoient recommis regagnerent Laporte
et Leboullevart vuide Du fauxbourg animé
d'une Sorte avec ces habitans Sur le
gros qui Savançoit Lequel ils ecarterent en
fort Coubertie et Tuerent Le reste Du
Jeune a faire aux paysans et auxeins de
chatter Luyeux Dexellay avec Lauo blessé
qui avoit pu ramasser a Lalyande Les
attendoit apranayé et Dedans cette
Troupe ne retourna pas cinquante de
Privas Cuers, Libieres, Salamond, et
Loyse y moururent Soldats et Dandemars
y furent prisonniers.

Le mesme accord Separoit Duran Le
Juge de Montauban entre Le Duc
Dangoulesme pour Le Roy et Le Duc de
Rohan pour Les protestans pour avoir
Sauvoir que Le Duc Dangoulesme Lieutenant
Jeneral Dallemagne de Languedoc

675

1621.
3 Livre

duquel Jay eu dessus escrit Le Roy Luy a
commandé d'aller audevant du duc de Rohan
qui a sembloit son armée a Castres pour le
Secours de Montauban

Ce commandement receu et toutte la
Noblesse assemblée par Ledit d'Angoulesme et
chemin que par Lesquelles Ledit duc de
Rohan foible de Cavalerie estoit forte
d'infanterie pouvoit venir sur les Doutes
dalarmes Sergens en Dautres il Saisie des
fenestres le Siege de Castille de Soubeze, Lequelle
a La faveur Dudit Chateau qui venoit pour
Le Roy pouvoit etre bientot prise si elle
n'etoit Secourüe Il Sy achemine d'une roumoin
Laplus Disposé de rapprocher et ses Souarmés
en Etat De veritablement a plaider

(O)

Lorsque de Rohan est aussitot averty
Du Siege De Soubeze auquel il apporta Si promptement
Lalgemines pour n'avoir Se trouver unissant
et principalement Son attirail ains il fallut
faire de journées qui eurent été Longues Sans
pain pour les vivres, Mais il envoya de les

1621.
3. Livre

Deux Bataillons regiments qui eut de reste
Doyen en de Nazaibal de Seize enseignes
Complettes de Sejoindre a la cavalerie Jumarquis
de Salaize en de Sr. Rome Jennion cinq cens
Jeuaux et aux regimens du Baron St. amant,
Lamazarde, Baron de Lescazat et quelques
Noblesse volontaire qui faisoit environ en
Tout mille cinq cens Jommes de pied et le dit
Nombre de cavalerie en troupes accidees en
Jusqua reduisant a Deux Lieue de Bourbe
fons atte Le Duc Dangoulesme averty de tout
Dessein Lesta reconnoitre assisté Jumonte
Jalet son fils, de St. Bela curé en Delbeuf
en Dix ou douze gentilhommes et ce fait prend
Resolution dalles a une voiy Lorde qui
y tint

Le Diuise Lacompagnie de gendarmes
et elle Duprince de Joinville en Troie escadrons
faisant environ Lix vingt estaient
Le St. Bela furé en Delbeuf alatete de Luy
Les Suis son armée Semmanes derierre cela
retoit en Rat de Livree un Combat mais
cette cavalerie et Lavancam etoit pour

1621.
3 Juin 3

Le Roi reconnoitre seulement ce Seigneur
Spargo selon Louanor, mais sitot quils ce
furent approchez de Lennemy il ne Lattendi pas
mais il fit La retraitte apré vite et empeche
Nanvais ordre Les mouvoient peut etre par de
Combattre avant de Lamit qui Lapprochoit auss
attendant Le jour suivant Hasforteme un canon
De Realmont avec Lequel ils feurent La
Vue impetia fort nommé fauche Jour Le Duc
Dangoulesme qui sur La retraitte de Lennemy selon
auss arrete attendant Le troupes fut arrety
sur Les huit heures du soir et en occasion decroire
que Lennemy avoit dessein de Lattaque dans quelque
Endroit avantageux meme aux faveur de
Lamit et de Ses Hemis qui Croient fort connue
De Lennemy La nuit Le Duc dangoulesme fut
Contrain de faire guider toutes Ses troupes
Cela fut cause De Reconnoitre Ledit Seigneur
Duc Lattendre Ses Ditte Troupes pour le jour
venu Les disposer en ordre de combat Lune
ayant Joint rendez vous a un Lieu nommé
Lamillerye ou il Setoit adressé Mimi
pluis Le tout etant arrivé apres minuit

1621.
9. Juin

et avant Lejour Lordre en fut donné
a Marthes, Je dis La Cavalerie Cum Infanterie
ne devoit point Sortir Lecapitaine fureme
Elit a la tete conduite par Les Sr. Arnault Et
Desplas Lieutenant particr. de la Turée avec la
Compagnie Des Nouveau Freres du Roy Et
Commandée par Le Sieur Delbene ayant a
droitte La Compagnie Du Sr Legrand prime
Et a gauche Celle Du Sieur Defaudoy Lacompagnie
Du Roy Etoit au Milieu Des Trouppes
Le Sieur Devée Et De Loppe faisoient Larriere
garde pour Lequel donner Jusques a quil
Vint en quil arrivoit au Combat faire
mie Joncte Retraitte au Devoir ouquonne
avant au Cor Sur Lemeny Sil venoit a
Etre Coupé Et Chaque Compe ayant Son
guide attendu Ils commencerent a Marcher
En Ordre Jusques a Coume Colline a Soé
Ceux par Defaubye ou Ils firent alte
attendant Linfanterie Lors Ils connurent que
Saubye etoit pris Et une Troupe De Cavallerie
Savoit Deja Les Carabins non pour combattre
Mais pour reconnoitre Les Troupe Decouvertes

1621.

Liure

en Le Nom Deux en Loppe plaie Sur le
Col du M. Dangoulesme fan flex Le
Couper au Bas en Le Nom Deux entendi
Jeune Luy me Coupe Deux ou quatre
Coups en Le Nouvelaire Conduite
par Le Nom Deux Nom Deux Viel Cheualier
qui auoit este autrefois Conduite De la Compagnie
gendarme Du M. Connetable au Commencement
Cet Cheualier estoit Compose de Deux Cent
quat Nom que ce fut La Compagnie du
Dit Nom que ce fut La Compagnie du
Dit Comte Dangoulesme ou Estoit Mr
Le Nom abouty au Lieu Du Nom qui
Le Croyoit auty este de ses Sien il Reconnut que
Celoit Quelq un de ses gendarmes qui
Le Coupe Cet Nom Donne Se Sont Emeus
Il Se fut un autre Combat entre Ces deux
Coutiers en Le Nom De Loppe fut Cet
Cy premier Ce fut une perte Veritable a
Tout Lexperience en La Valeur Dun Liure
Cheualier Le Combat renforce De Nouueau
D'angoulesme qui y Survint cette Bataille
fut entierement Defaitte Et Mr Nom reduit
a Se Sauuer

Le fait Le Duc D'angoulesme fait
reprendre halenie à Lestendart avec vennes encorde
alteredeau Linfanterie, Laquelle yceux aumto
enuyeux ne Lestenu joincte fait avancer les
enfans perdus vers Lennemy, qui estoit rangé
au dehors Dedans fore en ordre Decombat après
abort tiré quelques voleés de canon, mais
sur ces enfans perdus, Car qui Les
soustindrent fascen vers De Lennemy qui se
retira après Laprimière Descharge vers Son
gros qui Estoit rangé en Bataille Demaisoulo
Derriere, d'une futaye au De fore, Le duc
fait Donner Les Carabins et fait mettre
La Compagnie Dixmes Defontelle a la
Droitte Delle De Monseau qui Envoya a Lescar
De La fureé a Lacharge Laquelle il donna
De si bonne sorte quil contraignit Lennemy de
quitter La maison De Main Droitte de qui
fut cause que tout ce qui Estoit aux Deux
fosteyés de la Main gauche Les Equittent et
Retirent en Bataille, ou une petitte plaine
entre Les dittes Maisons et Les vignes
et Lesdendit un furieux combat

Vingt

Du fait passe outre aux gens de pied de
Les. de Serment ora a Lahargé etant en
Soutien Du sonte d'Alet Soldat general des
La cavalerie Legere a la Conduitte Duquel
Le Duc son pere avoit donné Les. de Lestelle
Lun Decrits ancien et experimenté capitaine
De Noyante et quan audit ayant Les
Compagnie du Roy il fut Latroupe
Subsio De La Suisse qui Donna Jusques dans
La barriade de Sedemunde ou Il receu
plusieurs Coups de piques dans Les Bras
qui me Soffencerent point dont admirable de
voir une Cavalerie attaquer de la sorte des
gens de pied quan couverts de tout costé et
en des Lieux bas Difficiles et Haut et tout
en Lieux La que Le Sein de la Suisse
avoit Conquis et Secretté il me Souvient
du Siege de Laon ou il fit des merveilles
Sans un bois et La Defaitte d'un convoy
qui venoit pour rafraichir Les assiegés
en Lannée mil cinq cen quatre vingt
quatorze Conduisant Les Reitres de leger
Sudroy

1621
3e Livre

Le Sieur Delbenne se faisoit admirer en
son esté en deux Reparues Detaché pour
Luy et plusieurs mousquetaires en Ce Lieu
Ce ennemy Campé Tenoit Accupez Degenlez
Les Bourgs Jusques Aletes Dudillage
et Iceluy mede Rencontra pour Lennemy
Secondé De Maindroite Nair Luy Leur
vint 800 Hommes Derenforts il Le
Regagna, et mettre actios Le jeune Baron
De Soutenan rendi Les Temoignages de Sa
valeur Sur Lors une partie de la Cavalerie
De Lennemy vint au Combat auquel Survint
Celui apres Le Sieur Dapplincourt Jeune
fils De Mr De Valemé Commte de Lar
Compagnie Dudit Sieur Du Dangouleme
et Le Sieur Père Survenant Les arrestat
Tout apres ce Combat furieux Le Duc retira
Les troupes en La premiere ville qui
avoient gagné Lennemy encore en Se
met en Lieu ou Le Canon ne Le
pouvoit endommager

Et Ce Combat ou a esté dict Le
ennemy perdit dix huit cens Hommes

1621
9 Juin

Jemarié Jurlaplume, rue Blenée, en cette
Prisonnier, Ouye Martédemain y fut Cité
Le frein Desamand en La nouvelle etteren
de Jampes de Jemidon Capitaine Decent e Bevaux
Blessés et Ducatte Dubloy fut Cité Le Sieur
De Coppé et Jon cornette Lavaundie evuelle
Dubois Deffaut, vingt Chevaux Legers et quinze
ou vingt Blessés soixante Chevaux Tués et
environ quarante Cheregues Depuis Pam Tués
que Blessés

Dernier Témoin que ce fut une Jarde
Entreprise D'attaquer un fort ala Compte Royale
Mais Celui Jamais Com a fait Sautant quil
pouvoit emporter ce fort Com a fait enquatre
Jours et quelque dragonne nepouvoit etre
en etat De Recombattre en si peu de temps
Temoin avec Avantage nayant onc que peu
De Cavalerie pres De luy Cependant Lors Le
quil vint con Le Cattaquer ils combattoient
a Couvert Comme ils font ayant ce fort
Du Canon et Troupes Egales et Davantage
pouvant etre Secourus Le duc de
Rohan qui Sy apprestoit, etoit a moitié

1621

9. Linzo

Le fut une Journée en courageuse entreprise de l'attaque ayant ce fort jour retraitte en etant favorisé et logé en lieux bien defendu a la cavalerie en laquelle consistoit la principale force de l'armée royale qui d'ailleurs y etoit en Nombre accommodé de Vivres

Apres commencé les attaques furieuses et combats susdits les protestans ne se trouvoient subsistez en leurs forts ce qui fit Juger audit d'angoulesme qu'il ne leur pouvoit avoir secours pour cet effet delibera d'en envoyer querir a Alby deux pieces Vivres et Munitions et renfort d'infanterie pour joindre a deux compagnies qui leur venoient d'arriver cette Journée Savoir cinquante et cinquante Haubert et cent soixante de la carabine et cette Dernier grandval Dauvergne cinquante et deux autres de Comte Forteté et deux compagnies de cette qui depuis de Croix cent Journée Le Renfort

Renfort et la resolution prise d'angoulesme de Campes avec artillerie et

685

Portée aupres des protestans (au entour
Les armees royales De leur pays la île
et Languedoc par deçà, au Lestoc de
Quatre en Jelle qui sont proteste de le
Jervir Semuroient se Dessein ils furent
Le froids d'un coté et Dautre et M Redu
Dangoulesme considroit qui prouvoit Semvenir
Dubous De Rochefort Dauphin d'Auvergne
qui Portoit reputation de plus
et Ville Jermee Depied en Jus eut Levantee
Sur montaine qui ne Seroit avancé de prou
Combattre et Non pour Camper et aqui
et Languedoc Coutre chose necessaire pour
mieux a Lavie Jme armee raffraichie
Se fortifier et autres Domergnacs, Jugé
qui Seroit plus expedient de traitter favorablement
que De forcer. Davantage a une entreprise
De Laquelle pouvoit Jemuire Honte et perte
qui pouvoit apporter grand Desavantage
au Siege De Montauban, Je fais reuniron
Dome unie pesitance en la execution de
Le attaquer en force le protestans et Voir
Cependant Il veut Jcavoir enquelle posture

1621
3 Livre

Abraham pour cet effet le mena vers le Roy
Gentilhomme Chaldeen de Nation illustre
effectif accompagné d'un Chambellan pour le
seigneurie d'un gentilhomme qui avoit eu le
pied en la Defaite des V. Rois et en fut
le prisonnier Cette Victoire aux Chaldeens
Gentilhomme fauorable aux Chaldeens
Hazaribal frere dudit Seigneur des V
Rois en Bailliage de la Baronnie de Saume
appartenante au Duc d'Angoulesme et Sa
Roine parole de pouuoir aller a Jerusalem
prendre audit Seigneur des V Rois Hazaribal
Salomon et Seigneur Chaldeen mon compere,
Lequel Luy donna asseurance que celuy qui
voudroit venir vers Luy pour traitter de
Sa reconciliation pouuoit venir En toute
Heure Semaine de Malaye et auroit
en toute Seureté ceque fit que ledit
Melchizedech accompagné du Baron de Melchizedech
et Dix huit de Suite vinrent Chez ledit
Seigneur Duc auquel Melchizedech
Duc Abraham Lequel Melchizedech

Camp, Capitaine chef en soldats etant
avec son fort de sant, ne pretendoit de lui
avoir les armes pour qui ny pour quelque
occasion que de sa vie sinon pour le service du
Roy et Mouvement ne devoit avoir toute bon-
ne volonté Sa Majesté abatition generale, soctions
dites armes et Dangiers Camp, sur separement
du prix soupçonné en sera donné compte
par ensemble Le sera donné compte
a sa majesté

Et pour ce qui regarde les Glorieux sur
les actions des princes et Les examinent
et regardent selon Les passions et affections
qui Les emportent, celle et ma procureté sans
qu'aucun Egard Blamé ni Louable que Le
Connetable pour la Lettre qu'il escrit au Ro-
Leduc de Montbason sur beaupere apres Le
La levée du Siege de Montauban Laquelle
Jay eu Deux Manuscrite veuille reprimer sur
cette capitulation Comme Lemalheur qui a
Contraint Le Roy de Lever Le Siege de
Si sans pour principale Cause que Le
Duc Dangoulesme a bien pu Le

Seurs qui en entre en Montauban
en Le Seurs conduit par le Sieur
Decamps et de sur son rapport à Legal ne
fut pas tant de effet que Le Sieur et
plusieurs autres Le comptable qui
Letoit paisible en son quartier en
vertu que Ledit d'angoulesme en etoit en
Lexercice de laquelle Ledit de Robau
faisoit Les fonctions de Seurs en Montauban
qui etoit sa seule intention en ne pas
se combattre Larmée Royalle mais
Le principale faute fut de navoir pas
fait emporter les grains Legats et
autres qui etoit de plus Conciderable
endroit pres ou Le Seurs avoit a passer
et davoir Brulé diverses Maisons et
detruit a la paye des Soldats comme
Lon a publié partout

Et si Le fidele ou veu du
Seigneur Romanais Service rendu au
Roy Juran Le siege de Montauban
Dieu en a voulu a jouir Les habitans
par Le singulier contentement quil Leur donne

1621.
3. Livre

Le Lundiesme Jour de Septembre de Lannaissance
Dupresme Dauguste frederic ouxiesme Lez
prince decouvé en son Hotel a Paris au fauxbourg
St Germain Jour heureux et Salutaire a lez
chrestiens pour avoir apareil Jour fait naistre
Le Chirurgien de la Nuyt de David qui devoit
produire Le fruit de vie Jour La Bienheureuse
Vierge Dieu vivant, cette rencontre donne
a La Jeune mirbon augure des faicts quelle
Doit recevoir de Lannaissance de ce Jeune
prince qui Lacompli Toute Desperance en
bon heur quelle en attend Lequel neluy en-
pourra Donner augun pour exemple Le ce
vertueux Lignages Dun pere Jadiqne qui augun
apareil mois Lepremier Jour 1588 cinq mois
en quelques Jours apres Lamort Desesperee
advenue aus bois de vincennes pendant auquel etoit
St Henry Jouche decedee ne Desirant en
Rien Dee grand prince Jouyssre Desirayent de
celuy ey nouveau nee Lequel aujourdhuy veritablement
apuree avoit ete Lepriincipal apuy de
Leur Royal grandeur Leurte Lorsqu
Les etrangers qui etoient empreez des

1621.
3 Livre

Procession de Letot pendant le Ba-
ptesme de Leclouse

Le vingt quatre octobre Lepoure de
Marbaud defunct nouvellement autheur du
Feu aux estuves qui Etoit tombé Le vin-
gt un decembre 1608 fut entierement Brule
par un accident qui ne peut etre descouvert
Mais il est certain que Le feu y estant par
quelque endroit ne pouvoit manquer
D'embraser bientot Letout parceque Le
Maisons etoient bien liees Lune a Lautre
par Les poutres Croisees, estoit en vaine
pour Lempescher depuis parce que
Lonme Marbaud deja fait e plain dangereux
pour Le feu qui Estendit a tout Le voisinage
Jusques Lhorloge Dupalais dun bout en
au grand e Balcon de Lautre en dun coté
au pour aux e Jardins de qui Ayant e-
tendu Les Rameaux plusieurs menacee
Lonme Lestant Jay toute entiere e

Comme de la Commiseration fut grande
a faire de Lexamine e Explanir e Marbaud
aussi Sa charité fut elle fort ouverte

1621

3e Livre

Lantoux, le parlement y approuva la premiere
ordre par son arrest du vingt huit de Novembre
dudit an en execution duquel le premier fut
delivré au roy, ses tailles, la gabelle
le contrôle, leurs annuels, offices et les
quatre années par les maisons particulieres pour
les Decimes, Dixiesme et Vingtiesme et
deux notables bourgeois qui furent levés
visité et leurs a fidelité distribué et
Ordonnance de la dite cour aux pauvres de
affligés et aux apporchés, de sexperts
avec une equitable consideration de leurs pertes
sur domaines ou Marchandises en cette action
Lacharité depuis fut admirable car il ny
eut si petit qui ne contribua largement a
ces Oeuvre de Misericorde et se trouverent beaucoup
de femmes notables de laquelle Les dittes
pertes furent aussitost essayés et cause
qui en furent Lacharge fut a equitterent diligemment

Pour ceux aux a Maires du Roy
Jay touché cy dessus mais en pas fait du
soulagement du sieur de Lobaux en Dauphiné
dont la Majesté avoit eu avis durant la

1621.

Juge de Montauban le fiscal de la Juge
Lieutenant des Chatgaux et quelque Cobleje
de la religion pretendue Reformée se mettent
aux Champs pour se joindre audit Sieur de
Montbrun et favoriser une entreprise sur la
ville de Grenoble a la faveur dud intelligence
de quelques habitans de ladite religion
a Mais ledit Sieur fiscal de la Juge mal
content pas les Consuls et Corps pour une
Guide auquel il fut contraint de se fier
tombe entre les mains des soldats en Bel
Sieur de Beaumont et Diffuiles se fait
mener parler de paix avec le sieur
de Montbrun et autres a Grenoble, ils furent
interrogés par lesd. Sr de Beaumont premier
President au Parlement present le Sieur de Montgelas
Procureur de Grenoble puis emprisonnés au
Palais avec Bouffier Advocat, Jos greffier
et quelquautres et Leurs avertz de cette
mene par ledit parlement Lequel ou adi
ament ouy ecrit et fait imprimé
voir a Luistant de la decouverte de
l'entreprise commencé avec Privinte de

Laquelle Demoiselle en Demoiselle ayant
leue sa mere Femme de reputée en Sa province
pour exposer audit nom Duc de Montbrun, regnant
Empereur croire, Ledit parlement avoit entrepris
sans l'ordre du Roy, ou même qui avoit
envoyé arrêt dit tout a fait contraire, y eut avoir chez
les favorables en quelle Cinquante premiers chefs
principaux auteurs d'icelle rebellion et leurs
Troupes estoient en dissipées, Jenedit pour ayant
pour abattre l'autorité du Parlement quand
le Roi y fait sa entrée Jetoit Lesdit
Parlement pour des amis tutelaires d'Dans
Lyonnois, auquel appartient Duché de toutes
sortes de preuves auec boyes ou Service du
Roy et Service public, en ou Besoin
Mais Sa Mte rien reprimon pour ne pas attendre
Lendre d'Envoy en ne fait si important

Nous avons Reçu pour veritable
Les Lettres que Sa Mte a escrites en Des Discours
qui ont été imprimés pretendues escrites par
Les Gens de Lesdits Sieurs audit Sieur de
Montbrun sur le Sujet de Sondit soulevement
Lesquelles Lettres Sont indubitablement

1621.
9 Juin

Supposé et faites aujourd'huy devant eux Maistre
Jean de Grimoard Advocat en Parlement et Maistre
Religion elles ayent accoustumé d'aller au presche
pretendue reformé et qui ne le fait Jamais
autrement qu'tiennent et tous pretendus reformés
grandement et respectivement et leurs consciences?
aussy quand ils parlent de leur religion il le
disent simplement la religion et quand ils
parlent de leurs eglises ils disent les
eglises reformés de France. Autre que
pardevant Nous dicte Lettre il apperd
quelle en supposé Lettre donné au Siege
de Montauban principalement en ces termes
Nous voyons à Montauban de nous que le
Roy que le Roy se rendra à Paris
Devant que l'hiver vienne Toutes fois si
nous faut passer l'hiver yci, or entendre
nous dattée du treizieme de Novembre au
Siege de Montauban avoit été Leu ce
Le dernier octobre et le Roy fut entré
à Montauban le 15 Juin et Nous ce
Novembre avons pour apprendre la datte de
cette Lettre.

Quant à Lentrée du Royen la

Ville de toulouze, Jeune fut appellee
Joyeuse et mise pour Seruiteur quelle
preuue de Sa Majesté fait des vœux de Ses Sujets
partout ou elle Se trouue Mais quand elle
Sera elle estoit veritablement triste pour
La Ruine du Siege de Montauban ou la
plus grande Partie de Ses Soldats avoient expiré
tout Leur Sang Et ne Sentoit que des
Murmures du peuple contre ceux qui avoient
fait Mal Sentir Le Roy en ce Siege

Suivit aux Ceremonies preparatifs et
Belle Entree qui Luy fut faite Jusques
Ses portes pour en Faire La gloire au lieu
de La Victoire qui Les a Si bien Secondés
et proposés et puis Ses Coutumes en Leur
Reuoltes quelles eurent et Narration de ces
choses qui Sont Veritablement Remplies publiques
en Cour de Sorte

Mais Separons nous de toulouze Sans
Voir Lepee armoye Jesuite et venons
Confesseur et predicateur du Roy que Jeune
bien estoit Ne autant triste de la Ruine
du Siege de Montauban que de La disgrace qui

696

1621. 3. Livre

aient de Royaume La fonction de Surintendant
quoique ce fut un Office pour une ame Devenue
Dame, Genereuse par des ambitieuses, ce bon
pere Jetant au tombeau, fait substituer au bon
pere Dalbon, et pour ordre en la diminution
de Charge susdite, de son Sens et prudence
de Roy minutieux apres la mort Dieu
a Marcoussis d'aimee, le fit donner logement au
Louvre proche celui du Sieur connetable au
Sieur de Souvre Duquel, il fut Marquis et fait
de Laision quant partout, ce qui Luy
Reussit de telle sorte qui il sauva integrale
a pendant Sur l'esprit du dit Seigneur qui
le tenoit pour difficile a gouverner et ayant
Egard une ame publike et entreprenante
pouvoir facilement partager La connoissance
De plus grandes affaires Son Jugement
a fait voir La meilleur part pour ne dire
La Disposition toute entiere comme celui
qui possedoit le sens du Roy, intime qui
en fut bonne grace dudit Sieur de laquelle
Il entre en La connoissance de toutes affaires
Lesquelles il dispose en ame de tout

auoe sentiment et affection de sa sainte Delaquelle
Iprenoit ordre et Conseil De la façon de
Laquelle il auoit a Gouuerner et Delar
Iuiure que Leoi De Dieu Ieur apprit expressement
par Le Liure que Le Marechal Daumont auoit
fayt pour Les Estrangers ne fussent pas mal
Satisfaits et Nait pourtant rien Les contenta par
Ceux quil pensoit en La resolution quil fit
prendre auec De Lugnes De faire La guerre
aux Huguenots La substance Desquels Leurs
Etoit grandement auantageuse pour Le trouble
quelle apporteroit Dans Le royaume
Leur Iuiure De Luynes enfin ny ayant plus
autre conseil que Leur donner un tres mauuais
Compere de cette guerre, et La conduire en
En prise et Le Roy Lentreprint Comme celuy
qui et homme Courageux et dejà vn peu mes-
prisant Ieunesse Desir que Auoit Sa majesté pre-
mierement et Luy attribuoit La grandeur de
Son Etat cependant que Chacun pensoit aux
auancements particuliers, Le voyage Se fait Le
pere auoit estè obligè, dune part de
faire, par La necessitè de Seule Charge de
en Dautre part pour ne Desemparer Lai